

Bulletin du

# Conseil communal

Lausanne

N<sup>o</sup> 3/I

Séance du mardi 20 avril 2004, première partie

Présidence de M. Maurice Calame (Lib.), président

## Sommaire

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| Ordre du jour . . . . .          | 241 |
| Ouverture de la séance . . . . . | 244 |

### Divers :

|  |     |
|--|-----|
| 1. Prestation de serment de M. Julian Hottinger (Les Verts), remplaçant M <sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), démissionnaire . . . . . | 244 |
| 2. Lausanne Jardins 2004 . . . . .   | 244 |
| 3. Organisation de la séance . . . . .   | 259 |

### Communications :

|  |     |
|--|-----|
| 1. Association Tir Groupé. Budget 2004 – C. 5600.8.365.8108 . . . . .  | 245 |
| 2. Départ de M. Bernard Bolli, chef du Service d'architecture. Nomination de M <sup>me</sup> Nicole Christe-Maeder . . . . . | 246 |
| 3. Central d'appel des taxis de place . . . . .  | 246 |
| 4. Comptes de l'exercice 2003. Communiqué de presse . . . . .  | 247 |
| 5. Départ de M. Pierre Tardy, chef du Service du personnel et des assurances. Nomination de M. Jean Borloz . . . . .         | 251 |
| 6. Réorganisation au sein de la Direction des travaux . . . . .  | 251 |
| 7. Ouverture d'un compte d'attente pour financer l'étude du remplacement des garde-corps du Grand-Pont . . . . .             | 254 |
| 8. Prélèvement sur le Fonds pour le développement durable pour la démarche Quartiers 21 . . . . .                            | 254 |

### Lettres :

|  |     |
|--|-----|
| 1. Absence excusée de M <sup>me</sup> Eliane Rey, conseillère municipale (M <sup>me</sup> Eliane Rey) . . . . .              | 244 |
| 2. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N <sup>os</sup> 2003/37, 2003/66 et 2004/1 (Municipalité) . . . . . | 244 |

### Question :

|  |     |
|--|-----|
| N <sup>o</sup> 17 «Question écrite à la Municipalité qui en a à secouer... des candélabres!» (M <sup>me</sup> Thérèse de Meuron) . . . . . | 254 |
|--|-----|

### Interpellations :

|   |     |
|---|-----|
| 1. «Point de la situation sur les licences et patentes de discothèques et night-clubs» (M. Filip Uffer et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . . | 257 |
| 2. «Quel avenir pour la salle du Romandie?» (M. Gilles Meystre). <i>Dépôt</i> . . . . .   | 257 |

**Motions :**

- 1. Etude visant à aménager le site de Sauvabelin (M. Fabrice Ghelfi). *Dépôt* . . . . . 257
- 2. «Emprunt gratuit à la Bibliothèque municipale pour tous les étudiants et les apprentis!»  
(M. Alain Hubler). *Dépôt* . . . . . 257

**Questions orales** . . . . . 257

**Préavis :**

- N° 2003/37 Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21).  
4<sup>e</sup> partie: Education et formation (Administration générale et Finances, Sécurité publique,  
Culture, Sports, Patrimoine, Travaux, Enfance, Jeunesse et Education, Sécurité sociale  
et Environnement, Services industriels) . . . . . 260
- Rapport polycopié* de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann, rapportrice . . . . . 288
- Discussion* . . . . . 291

# Ordre du jour

3<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 20 avril 2004 à 18 h 00 et 20 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Julian Hottinger (Les Verts), remplaçant M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), démissionnaire.

2. Communications.

## B. QUESTIONS ORALES

## C. RAPPORTS

3. *Rapport-préavis N° 2003/55*: Quelques rues non déneigées à Lausanne. Réponse à la motion R. Ostermann. (Trx). ELISABETH MÜLLER.

4. *Préavis N° 2003/37*: Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 4<sup>e</sup> partie: Education et formation. (AGF, SP, CSP, Trx, EJE, SSE, SI). SYLVIANNE BERGMANN.

5. *Rapport-préavis N° 2003/64*: Situation des transports publics sur l'avenue d'Echallens. Réponse à la motion Y.-A. Cavin. (SP). ALMA BUCHER.

6. *Préavis N° 2003/66*: Société coopérative Coopélia. Projet de construction de deux bâtiments totalisant 48 logements subventionnés, un parking de 32 places intérieures et 11 places extérieures, sis chemin de Malley 22-24 à Lausanne. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. (SSE). PHILIPPE MIVELAZ.

7. *Préavis N° 2004/1*: Lancement d'une campagne de sensibilisation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème «L'éducation, c'est l'affaire de tous». (EJE, SP, SSE). MARC DUNANT.

8. *Motion de M<sup>mes</sup> Magali Zuercher et Sylvie Favre* pour l'octroi d'une subvention pour l'équipement d'une garderie pour le bâtiment de l'ECA en construction à la rue Vuillermet. (EJE). JEAN-PIERRE BÉBOUX.

9. *Rapport-préavis N° 2003/45*: Transports publics: gratuité de la «ficelle» entre la gare CFF et le Flon, tickets tl gratuits pour les membres du Conseil communal, étude du rétablissement d'un funiculaire place du Vallon–Signal de

Sauvabelin. Réponse aux motions S. Behar, M. Zuercher et P. Payot. (AGF). SYLVIE FAVRE.

10. *Rapport-préavis N° 2003/56*: Zones à vitesse limitée à 30 km/h dans les zones foraines. Réponse à la motion Y.-A. Cavin. (Trx). FRANÇOISE CRAUSAZ.

11. *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. (CSP). GRÉGOIRE JUNOD.

12. *Préavis N° 2003/65*: PPA concernant les terrains compris entre les avenues du Théâtre, Villamont et le chemin des Magnolias. Radiation des plans légalisés N<sup>os</sup> 374 et 374a. (Trx). PIERRE PAYOT.

13. *Rapport-préavis N° 2004/5*: Restauration de l'église de Montheron. Réponse à la motion P.-H. Loup. (EJE, Trx). ALAIN HUBLER.

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

14. *Motion de M. Jacques Bonvin et consorts*: «Objectif soleil!» (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

15. *Motion de M. Gianni John Schneider et consorts*: «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la ville». (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

### INTERPELLATIONS

16. *Interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts*: «Augmentation des tarifs des tl: quel est le point de vue de la Municipalité?» (2<sup>e</sup>). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

17. *Interpellation de M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper*: «Quel dépôt de garantie pour les locataires de subventionnés?» (16<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

18. *Interpellation de M. Filip Uffer* sur la violence à l'école et sur le chemin de l'école. (9<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

19. *Interpellation de M<sup>me</sup> Magali Zuercher*: «Accord général sur le commerce des services». (16<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

**20. Interpellation de M<sup>me</sup> Graziella Schaller:** «Tridel: plus de transparence!» (20<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

**21. Interpellation de M<sup>mes</sup> Michelle Tauxe-Jan et Sylvie Favre:** «Place de l'Europe: le feu pour le passage piéton est-il conforme aux futurs réaménagements de la rue Centrale et de la rue de Genève?» (20<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

**Prochaines séances:** 4.5, 25.5, 15.6, 29.6 (18 h, séance double), 31.8 (18 h, séance double), 14.9, 5.10, 26.10, 9.11 (18 h, séance double), 23.11, 7.12 (18 h, séance double), 8.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président: Maurice Calame  
Le secrétaire: Daniel Hammer

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**Passim.** *Pétition de M. K. C. Gossweiler.* (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**2.9 Rapport-préavis N° 2003/27:** Introduction du vote par correspondance généralisé. Incidences sur le taux de participation et sur l'organisation des scrutins. Réponse à la motion J. Meylan intitulée «Pour une action municipale déterminée de lutte contre l'abstentionnisme». (AGF). DENIS PACHE.

**2.9 Motion de M. Marc-Olivier Buffat** en faveur de l'octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration avec Lausanne Région. (CSP). MYRIAM MAURER-SAVARY.

**11.11 Préavis N° 2003/46:** Subvention communale au Centre social protestant: nouvelles bases de calcul et augmentation du montant alloué. (SSE). GILLES MEYSTRE.

**11.11 Rapport-préavis N° 2003/48:** Réponse à la motion G.-C. Meylan demandant une étude complète du système lausannois des passages piétons. (Trx). NICOLE GRIN.

**9.12 Rapport-préavis N° 2003/59:** Enseignement préprofessionnel de l'art dramatique. Réponse à la motion J.-Y. Pidoux demandant à la Municipalité de s'engager pour le maintien de la filière préprofessionnelle conduisant à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande. (EJE). FRANÇOISE LONGCHAMP.

**9.12 Motion de M<sup>me</sup> Adèle Thorens** pour une restitution des Quais de Belgique aux promeneurs et aux piétons, les dimanches et en période estivale. (SP). JEAN MPOY.

**9.12 Motion de M<sup>me</sup> Magali Zuercher** pour l'élaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public à Lausanne. (Trx). SYLVIE FREYMOND.

**9.12 Préavis N° 2003/61:** Lausanne Hockey Club SA. Participation au capital. (CSP). ALAIN BRON.

**9.12 Rapport-préavis N° 2003/62:** Intégration de la gestion des bâtiments administratifs du Service immobilier dans l'outil informatique OFIGER. Réponse à deux motions. (CSP). CHARLES-DENIS PERRIN.

**9.12 Rapport-préavis N° 2003/63:** Réaménagement de la rue Centrale. Réponse à la motion G. Savary et consorts. (Trx, SP). ISABELLE TRUAN.

**27.1 Rapport N° 2003/2:** Rapport sur l'état des motions en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.

**17.2 Motion de M. Gilles Meystre** demandant la création d'une commission consultative de la culture. (CSP). ROLAND OSTERMANN.

**17.2 Rapport-préavis N° 2004/2:** Pour une démarche de type «Fourchette verte» dans les écoles et cuisines scolaires de Lausanne. Réponse à la motion C. Maier. (EJE). ISABELLE TRUAN.

**9.3 Préavis N° 2004/3:** Centre omnisports de Grand-Vennes. Remplacement du terrain en matière synthétique. (CSP, SSE). CLAUDE BONNARD.

**9.3 Motion de M. Jacques Pernet** visant à quantifier les retombées économiques de la culture et du sport. (CSP). RAPHAËL ABBET.

**9.3 Motion de M. Alain Bron et consorts:** «Infrastructures sportives à Lausanne: pour un état des lieux et un plan d'investissement». (CSP). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.

**9.3 Motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts:** «Chaque année, deux opéras pour tous!» (CSP). MARCELLE FORETAY-AMY.

**9.3 Motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts** pour un exercice d'assouplissement budgétaire. (AGF). BERNARD ZAHND.

**9.3 Motion de M. Charles-Denis Perrin** pour une Caisse de pensions communale plus éthique et transparente. (AGF). NICOLE GRIN.

**9.3 Pétition de l'Association La Fièvre et consorts (320 sign.)** concernant l'accès au quartier de Sévelin 36. COMMISSION DES PÉTITIONS.

**9.3 Pétition de l'Association des riverains du Palais de Beaulieu et consorts (82 sign.)** concernant le passage situé au nord du Palais de Beaulieu, entre le chemin du Salève

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

et le bâtiment attribué à la compagnie Bèjart Lausanne.  
COMMISSION DES PÉTITIONS.

**30.3** *Préavis N° 2004/7*: Immeuble rue du Midi 8 à Lausanne. Projet de rénovation du bâtiment. (CSP, EJE). MONIQUE COSANDEY.

**30.3** *Préavis N° 2004/8*: Droit distinct et permanent de superficie en faveur de SODIMED SA. Prolongation de durée. (CSP). MARC VUILLEUMIER.

**30.3** *Préavis N° 2004/9*: Informatique: nouvelle stratégie architecturale technique (projet SAT). (AGF). ALAIN BRON.

**30.3** *Pétition de La Meute suisse (env. 650 sign.)* contre les abus en matière d'affichage public. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**30.3** *Pétition de Mme M. Neyroud et consorts (73 sign.)* pour l'aménagement de la place de jeux de Chandieu. COMMISSION DES PÉTITIONS.

**20.4** *Motion de M. Pierre Payot* demandant à la Municipalité de proposer une adjonction au RPAC fixant un plancher et un plafond aux montants des augmentations de salaires liées aux adaptations à l'indice suisse des prix à la consommation. (AGF). JEAN-LOUIS BLANC.

**20.4** *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Investir dans la pierre pour une santé de fer... de la CPCL». (AGF). SYLVIE FAVRE.

**20.4** *Motion de M. Fabrice Ghelfi*: «Pour donner le goût de la lecture aux enfants». (EJE, CSP). FLORENCE PEIRY-KLUNGE.

**20.4** *Motion de M. Fabrice Ghelfi*: «Pour un jour de repos supplémentaire: le 2 janvier!» (SP). BLAISE MICHEL PITTON.

**20.4** *Motion de Mme Florence Germond*: «Construction du m2: pour un plan de mesures d'accompagnement». (Trx). YVES-ANDRÉ CAVIN.

## II. INTERPELLATIONS

**8.4** *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**29.4** *Interpellation de M. Alain Bron*: «Quel avenir pour Les Criquets?» (6<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**28.10** *Interpellation de M. Georges Arthur Meylan*: «Du vent dans les feuilles». (14<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**25.11** *Interpellation de M. Pierre Dallèves*: «Utilisation de la bicyclette à Lausanne. Bilan après plusieurs années de promotion active par les Autorités». (16<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**27.1** *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «La nouvelle Loi sur l'information: quelles conséquences pour les habitants de Lausanne?» (19<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**17.2** *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* en faveur d'une meilleure utilisation des compétences disponibles au sein du Conseil communal. (20<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**9.3** *Interpellation de Mme Andrea Egli*: «Nettoyage des locaux de la Ville: une affaire municipale!» (1<sup>re</sup>). DISCUSSION.

**30.3** *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**30.3** *Interpellation de M. Philippe Martin* sur l'efficacité des mesures préconisées dans le préavis N° 271, «Informatisation globale du Corps de police», ayant pour objectif de libérer des policiers de tâches administratives au profit de tâches de police. (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 20 avril 2004, première partie

**Membres absents excusés:** M. Eric Blanc, M<sup>me</sup> Aline Gabus, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht, M. Charles-Denis Perrin, M. Antoine Rudasigwa.

|                             |            |
|-----------------------------|------------|
| Membres présents            | 95         |
| Membres absents excusés     | 5          |
| Membres absents non excusés | 0          |
| Effectif actuel             | <u>100</u> |

A 18 h 00, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

**Le président:** – Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'assemblée étant en nombre, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir la troisième séance de notre Conseil, en implorant la bénédiction du Seigneur sur nos travaux.

**Prestation de serment de M. Julian Hottinger (Les Verts), remplaçant M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), démissionnaire**

**Le président:** – Je prie le Conseil et le public des tribunes de bien vouloir se lever. Messieurs les Huissiers, faites entrer le nouvel élu!

*(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M. Julian Hottinger.)*

**Le président:** – Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal de Lausanne. J'ai le plaisir de vous remettre l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection et vous prie de prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

## Lausanne Jardins 2004

**Le président:** – Je passe aux communications. Dans le cadre de *Lausanne Jardins 2004*, la participation du Conseil communal est sollicitée pour la création d'une œuvre commune, soit un diaporama qui sera projeté sur la place Saint-François durant la manifestation. L'idée est de photographier nos jardins secrets. Le Bureau du Conseil a été informé de ce projet. Les groupes ont été renseignés et, il faut bien l'avouer, cela n'a pas suscité l'enthousiasme!... Etant donné que la démarche n'est pas contraignante, je pense que chacun est libre de participer ou non à la réali-

sation de ces photographies. Mais le projet devant se poursuivre, ses initiateurs distribueront, à l'entrée de la séance du 4 mai, un appareil photo jetable avec notice explicative. Cinq photos devront être faites et les appareils rendus à la séance suivante. Je rappelle que chacun est libre de participer ou non à cette œuvre collective. La démarche n'est pas aussi simple qu'elle peut le paraître. Personnellement, je vais jouer le jeu et invite chacun de vous à faire de même.

**Absence excusée de M<sup>me</sup> Eliane Rey, conseillère municipale**

*Lettre*

Monsieur Maurice Calame  
Président du Conseil communal lausannois

Lausanne, le 13 avril 2004

Monsieur le Président,

Je vous confirme qu'en raison d'un déplacement professionnel à l'étranger, je ne pourrai pas participer à la double séance du Conseil communal du 20 avril prochain et vous demande de bien vouloir m'excuser.

En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) *Eliane Rey*  
*Conseillère municipale*

**Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis Nos 2003/37, 2003/66 et 2004/1**

*Lettre*

Monsieur Maurice Calame  
Président du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 avril 2004

*Séance du Conseil communal du mardi 20 avril 2004*

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence les préavis suivants :

**Ch. 4 – Préavis N° 2003/37 :** Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 4<sup>e</sup> partie: Education et formation.

*Motif:* La réalisation de certains projets pourrait être compromise si l'adoption de ce préavis devait être différée.

**Ch. 6 – Préavis N° 2003/66 :** Société coopérative Coopé- lia. Projet de construction de 2 bâtiments totalisant 48 logements subventionnés, un parking de 32 places intérieures et 11 places extérieures, sis chemin de Malley 22-24 à Lausanne. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire.

*Motif:* Les intérêts intercalaires courent, augmentant le coût de la construction.

**Ch. 7 – Préavis N° 2004/1 :** Lancement d'une campagne de sensibilisation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème «L'éducation, c'est l'affaire de tous».

*Motif:* Le calendrier prévu pour cette campagne nécessite une décision à bref délai.

Nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| Le syndic:    | Le secrétaire:  |
| Daniel Brélaz | François Pasche |

**Association Tir Groupé**  
**Budget 2004 – C. 5600.8.365.8108**

*Communication*

Lausanne, le 22 mars 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Créée en 1992, l'**Association Tir Groupé** est au bénéfice d'une subvention de Fr. 50'000.–, accordée par décision municipale du 31.08.1993, du 26.08.1997 et du 29.08.2003.

Destinée à financer le loyer et la mise sur pied d'animations, cette subvention a été versée jusqu'en décembre 2002.

Cette association à but non lucratif a géré avec succès une plate-forme de rencontres et d'animations contribuant aux

échanges entre amateurs et professionnels dans les divers domaines de l'activité culturelle tout en soutenant simultanément des projets de jeunes créateurs. Ce lieu a aussi largement permis l'accès à la culture à des jeunes aux moyens financiers très limités. Au fil des années, l'Association Tir Groupé a été reconnue comme l'un des lieux majeurs de l'expression de la culture alternative à Lausanne.

Dès 2002 et jusqu'en automne 2003, des difficultés sont apparues dans les relations avec le Service de la jeunesse et des loisirs et le Service de la révision, l'association ayant accusé un retard majeur dans la remise des comptes 2001 et n'ayant pas remis les comptes 2002 ni le budget 2003, cela malgré les nombreux rappels écrits du délégué à la jeunesse. Simultanément, les relations avec le Service immobilier de l'Etat de Vaud se sont aussi dégradées.

En regard de cette situation, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation a décidé:

- d'une part, de ne pas verser la dernière tranche de la subvention 2002 (Fr. 20'000.– sur Fr. 60'000.–);
- d'autre part de bloquer la subvention 2003 (Fr. 60'000.–) jusqu'en décembre 2003, date à laquelle un versement de Fr. 20'000.– a été effectué pour paiement du solde des loyers 2003.

En décembre 2003, une nouvelle équipe s'est constituée pour repartir sur de nouvelles bases. De manière formelle et sur demande du Service de la jeunesse et des loisirs, elle a alors procédé à:

- l'organisation d'une assemblée générale constitutive;
- l'élaboration de nouveaux statuts;
- l'élection d'un nouveau comité;
- la reprise des contacts avec le Service immobilier du Canton en vue d'obtenir une nouvelle convention de prêt à usage;
- la mise en place de démarches pour obtenir une exploitation des lieux.

Le délai imparti pour réaliser ces démarches a été fixé au 31 janvier 2004, l'attribution éventuelle d'une subvention étant conditionnée à la réalisation des démarches ci-dessus.

A fin janvier 2004, l'ensemble des ces démarches avait été effectué par l'association qui a décidé lors de son assemblée générale constitutive du 11 janvier 2004 de porter le nom d'**ALKÉMIA** et dont les buts inscrits dans les statuts sont les suivants:

- promouvoir la créativité sous toutes ses formes, notamment les métissages artistiques;
- gérer un lieu de rencontre à la place du Château 3, 1005 Lausanne;
- stimuler, soutenir et diffuser des projets créatifs autonomes;

- entretenir des relations avec le monde extérieur, tant au niveau associatif qu'administratif.

Compte tenu de l'importance de l'action menée dans le cadre des locaux de la place du Château depuis de nombreuses années, de la demande et de l'importance de ce genre de lieu pour la Ville de Lausanne, en termes de contribution à la culture alternative par et pour les jeunes, des démarches effectuées par la nouvelle équipe, le Service de la jeunesse et des loisirs propose de soutenir la nouvelle Association ALKÉMIA, en lui transférant le montant de la subvention initialement prévu au budget 2004 pour Tir Groupé, soit Fr. 50'000.–.

Dans sa séance du 18.3.04, la Municipalité a décidé d'accorder le montant de Fr. 50'000.– de la subvention 2004 à l'Association ALKÉMIA, place du Château 3 à Lausanne, montant prévu initialement à l'Association Tir Groupé, disoute en janvier 2004.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| Le syndic:    | Le secrétaire:  |
| Daniel Brélaz | François Pasche |

**Départ de M. Bernard Bolli, chef du Service d'architecture**  
**Nomination de M<sup>me</sup> Nicole Christe-Maeder**

*Communication*

Lausanne, le 31 mars 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 30 octobre 2003, la Municipalité a accepté la demande de mise à la retraite au 30 avril 2004 de M. Bernard Bolli, chef du Service d'architecture et, lors de sa séance du 26 février 2004, elle a désigné M<sup>me</sup> Nicole Christe-Maeder pour prendre sa succession.

Mariée, mère de deux enfants, habitant Lausanne, cette dernière est actuellement en poste à Berne, à l'Office fédéral des constructions et de la logistique. Elle y assume de nombreuses responsabilités depuis 1997 en tant que chef de projets; elle a été rattachée au projet du site de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) pour le développement du quartier nord du site d'Ecublens.

Depuis 1999, comme responsable de réalisation, elle a assuré entre autres la construction et la transformation des nouvelles infrastructures des hôtels de Macolin.

Auparavant, les différentes activités de Nicole Christe-Maeder ont permis au futur cadre de la Direction des travaux d'acquérir une large connaissance de la gestion de projets.

M<sup>me</sup> Nicole Christe-Maeder prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2004 au terme d'un intérim de trois mois assuré par M. P.-A. Bochatay, architecte adjoint au Service d'architecture.

Diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), M. Bernard Bolli a tout d'abord exercé son métier d'architecte au sein d'un bureau privé de 1970 à 1977. Engagé par la Commune de Lausanne en 1977 en qualité d'adjoint au chef de service, il a notamment dirigé les études et la construction du Musée romain de Vidy et la restauration du Tribunal de district de Montbenon. Il a été nommé chef de service le 1<sup>er</sup> octobre 1991.

Au cours de ces vingt-sept années de carrière à la Ville de Lausanne, M. Bernard Bolli a notamment, mis activement en œuvre la Distinction vaudoise de l'architecture (DVA) et du Forum d'architectures (FAR) en collaboration avec la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA). Initiateur de nombreux concours, il a été le garant d'une architecture de qualité avec le respect des tâches dévolues tant au service public qu'aux bureaux privés. En parallèle à son activité de chef de service, M. Bernard Bolli a en outre été sollicité pour siéger dans de nombreux conseils d'administration pour représenter la Ville de Lausanne.

La Municipalité remercie M. Bernard Bolli pour l'efficacité de son engagement ainsi que pour l'ensemble de l'activité qu'il a déployée à la tête du Service d'architecture. Elle lui souhaite une longue et heureuse retraite.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| Le syndic:    | Le secrétaire:  |
| Daniel Brélaz | François Pasche |

**Central d'appel des taxis de place**

*Communication*

Lausanne, le 1<sup>er</sup> avril 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour donner suite à une résolution, adoptée par votre Conseil le 18 mars 2003, ainsi que pour répondre à un souhait, formulé par la Conférence des directeurs de police du Service intercommunal des taxis, dans sa séance du 25 juin 2003, les Autorités ont tenté, parallèlement aux procédures judiciaires, de trouver une issue négociée à la mise en place d'un central unique d'appel des taxis de place.



A cet effet, «un comité de pilotage» formé de trois personnes a été mis en place. Il a œuvré à l'élaboration d'une solution destinée à rendre le meilleur service possible, non seulement aux premiers intéressés, à savoir les chauffeurs de taxis et les exploitants au bénéfice d'une autorisation A, mais aussi et surtout à la clientèle, dont le degré de satisfaction doit être considéré comme un élément de l'attractivité de la place du Grand-Lausanne pour les habitants de la région, le tourisme et les affaires. A l'issue du processus, la solution préconisée par le comité de pilotage, à savoir la création d'une société à responsabilité limitée (S.à.r.l.), semblait avoir recueilli l'accord des deux entités qui s'opposent, soit Intertaxis SA et Taxi Services. Toutefois, après que la Chambre des recours du Tribunal cantonal eut, en séance du 11 février 2004, annulé les mesures provisionnelles rendues par le Tribunal des baux et le juge instructeur de la Cour civile, respectivement les 17 et 18 décembre 2002, il s'est avéré, bien malheureusement, que la négociation avait échoué. Par conséquent et à ce jour, force est de constater que la décision d'octroyer le central d'appel des taxis de place à Intertaxis SA, prise le 16 mai 2002 par la Municipalité, est exécutoire.

A ce stade, la Municipalité tient à rappeler quelques-uns des éléments essentiels ayant précédé sa décision du 16 mai 2002 :

- La nécessité, non contestée et découlant d'une décision de l'OFCOM, de renouveler l'équipement du central d'appels téléphoniques dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003.
- La volonté constante, depuis plus de trente ans, de n'avoir pour les taxis de place qu'un seul central d'appel.
- La volonté, maintes fois manifestée par l'Autorité, de faciliter une solution consensuelle, dans un premier temps entre la Société coopérative et les compagnies, puis, entre les deux sociétés opposées (notamment les réunions de travail des 13 février, 20 février, 20 mars, 11 avril et 16 avril 2002).
- Le constat de toutes les parties intéressées, sous forme de première résolution, le 11 avril 2002, que «l'exploitation du central par la coopérative, qui a vécu, ne satisfait plus l'ensemble des partenaires».
- Le constat d'échec de la négociation visant à aboutir à une solution consensuelle, en dépit des efforts déployés par l'Autorité.
- Par contraste avec ce qui précède: l'absence de toute volonté de l'Autorité de privilégier les uns par rapport aux autres, les indépendants par rapport aux compagnies ou la société Taxi Services par rapport à Intertaxis SA, et réciproquement.

Prenant acte du fait que, tant le Tribunal administratif que la Cour civile et le Tribunal des baux ont été déclarés incompétents, Taxi Services a, le 27 février 2004, déposé auprès du Conseil d'Etat une requête en attribution de compétence, en vue de la constitution d'un Tribunal neutre. Il n'en reste pas moins que la décision du 16 mai 2002 n'est, pour l'heure, plus suspendue par aucune décision de justice, que celle-ci est donc exécutoire et que, dès lors, la Municipi-

palité entend, en accord avec l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis, en assurer l'exécution, le cas échéant forcée.

Néanmoins, il incombe à l'Autorité de veiller au respect de cette décision dans son entier. Ainsi, le nouveau régime doit-il satisfaire aux principes de l'unicité du central d'appel et de la porte ouverte, ce qui implique, pour Intertaxis SA, d'accepter, comme elle s'était engagée à le faire, tout indépendant, que ce soit comme actionnaire ou simple abonné. Si le droit ne permet pas de contraindre les sociétaires actuels de la Société coopérative à devenir actionnaires d'Intertaxis SA, il appartient à l'Autorité de s'assurer que la possibilité leur en est offerte, à des conditions équitables, en imposant à Intertaxis SA le respect de ce qui peut être considéré comme une condition ou une charge de la décision du 16 mai 2002. Cette ouverture devrait aussi se traduire au niveau de la composition du Conseil d'administration d'Intertaxis SA.

Dans ce contexte, l'Autorité a rencontré, le 11 mars 2004, les organes d'Intertaxis SA et de Taxi Services pour les informer de sa position et les enjoindre d'œuvrer, à délai aussi bref que possible, dans le sens de ce qui précède.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| Le syndic :   | Le secrétaire : |
| Daniel Brélaz | François Pasche |

### **Comptes de l'exercice 2003 Communiqué de presse**

#### *Communication*

Lausanne, le 8 avril 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous prions de trouver en annexe, pour votre information, le texte qui sera distribué lors de la conférence de presse consacrée à la présentation des comptes de l'exercice 2003.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce document et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| Le syndic :   | Le secrétaire : |
| Daniel Brélaz | François Pasche |

Annexe: ment.

## COMPTES 2003 DE LA VILLE DE LAUSANNE

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lausanne, le 1<sup>er</sup> avril 2004

#### Commentaire

Comme nombre d'autres collectivités publiques suisses, Lausanne enregistre une contre-performance marquée dans ses recettes fiscales. Ainsi donc, après des comptes 2002 déjà peu satisfaisants, le bouclage des comptes 2003 fait apparaître une nouvelle et importante aggravation.

En effet, l'excédent des charges du compte de fonctionnement, qui atteignait Fr. 32,2 millions lors du vote initial du budget, a été augmenté ensuite à Fr. 45 millions par les crédits supplémentaires votés en cours d'exercice. Il s'est encore aggravé de quelque Fr. 69 millions pour atteindre Fr. 113,8 millions, en raison essentiellement de recettes fiscales à la fois surévaluées et décevantes, qui enregistrent un manco de l'ordre de Fr. 85 millions.

C'est en tout premier lieu le produit des impôts sur les personnes morales (– Fr. 35,8 millions par rapport au budget et – Fr. 2,1 millions vis-à-vis des comptes 2002), ainsi que sur les personnes physiques (– Fr. 35,2 millions par rapport au budget et – Fr. 6,4 millions vis-à-vis des comptes 2002) qui est à l'origine de cet important écart.

Quant au produit de l'impôt sur les successions et donations, il est également resté très en retrait du budget, soit de Fr. 12,7 millions (– 55%).

#### Particularités de l'exercice 2003

Les comptes 2003 sont en partie atypiques. En effet, non seulement ils comprennent une taxation fiscale spéciale pour 2001-2002 (brèche fiscale) qui globalement fait perdre Fr. 40 millions au Canton et Fr. 3,7 millions à la Commune de Lausanne, mais les impôts à la source sont perçus sur 9 mois, les impôts sur les droits de mutation, les successions et les gains immobiliers sur 10 mois. De plus, les intérêts moratoires sont restés à Fr. 1,9 million en dessous des prévisions en raison du caractère particulier de l'exercice 2003 (introduction du système postnumerando) où aucun intérêt de retard n'a couru sur les décomptes des personnes physiques.

Par ailleurs, le Canton a facturé deux années du trafic d'agglomération, cela pour annuler le retard d'une année existant jusque-là entre le coût de ce trafic et sa facturation.

Globalement, les effets chiffrés des éléments évoqués ci-dessus sont les suivants :

*(en millions de Fr.)*

|   |               |
|---|---------------|
| • Brèche 2001-2002                                | – 3,7         |
| • Impôts à la source (9 mois perçus)              | – 4,2         |
| • Droits de mutation (10 mois perçus)             | – 1,1         |
| • Impôts sur les successions (10 mois perçus)     | – 2,1         |
| • Gains immobiliers (10 mois perçus)              | – 0,4         |
| • Intérêts moratoires                             | – 1,9         |
| • Transports d'agglomération (double facturation) | – 3,0         |
| Total   | <u>– 16,4</u> |

Le déficit, purgé des spécialités 2003, est donc ramené à un peu moins de Fr. 100 millions, ce qui reste très préoccupant.

Une grosse inconnue subsiste sur l'impôt perçu des personnes physiques, dont le résultat est manifestement perturbé par l'introduction du système postnumerando. Il est toutefois impossible de dire aujourd'hui le montant de ce qui manque.

\* \* \*

S'agissant du compte des investissements, les dépenses nettes se sont élevées à Fr. 123,5 millions, montant correspondant pratiquement à celui du budget (Fr. 123,4 millions).

Quant à l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il se révèle pour la première fois négatif, pour Fr. 37,9 millions, alors que l'exercice précédent dégageait encore un modeste autofinancement de Fr. 8,7 millions. En d'autres termes, la Ville a dû emprunter des fonds importants pour couvrir ses dépenses du ménage courant.

Compte tenu des dépenses nettes d'investissements, c'est une insuffisance d'autofinancement très importante de Fr. 161,3 millions qui apparaît, soit une aggravation de plus de Fr. 70 millions par rapport au budget.

## Compte de fonctionnement

### Charges et revenus par nature

|  | Comptes<br>2003         | Budget 2003<br>+ crédits sup-<br>plémentaires | Ecart (+/-)           |               |
|--|-------------------------|---|-----------------------|---------------|
|  | fr.                     | fr.   | fr.                   | %             |
| <b>3 CHARGES</b>                                   | <b>1 486 310 226.95</b> | <b>1 510 880 200</b>                          | <b>-24 569 973.05</b> | <b>-1.63</b>  |
| 30 Charges de personnel                            | 436 708 623.80          | 434 899 500                                   | 1 809 123.80          | 0.42          |
| 31 Biens, services et marchandises                 | 386 907 210.16          | 405 748 900                                   | -18 841 689.84        | -4.64         |
| 32 Intérêts passifs                                | 80 639 544.74           | 84 320 000                                    | -3 680 455.26         | -4.36         |
| 33 Amortissements                                  | 108 632 828.13          | 104 791 400                                   | 3 841 428.13          | 3.67          |
| 35 Dédommagements à des collectivités<br>publiques | 174 350 399.10          | 178 761 800                                   | -4 411 400.90         | -2.47         |
| 36 Subventions accordées                           | 74 288 541.45           | 76 246 100                                    | -1 957 558.55         | -2.57         |
| 38 Attributions aux réserves                       | 5 457 900.00            | 4 153 900                                     | 1 304 000.00          | 31.39         |
| 39 Imputations internes                            | 219 325 179.57          | 221 958 600                                   | -2 633 420.43         | -1.19         |
| <b>4 REVENUS</b>                                   | <b>1 372 520 218.56</b> | <b>1 465 895 500</b>                          | <b>-93 375 281.44</b> | <b>-6.37</b>  |
| 40 Impôts  | 422 798 785.80          | 508 450 000                                   | -85 651 214.20        | -16.85        |
| 41 Patentes, concessions                           | 1 718 900.55            | 2 043 000                                     | -324 099.45           | -15.86        |
| 42 Revenus des biens                               | 76 991 181.95           | 56 617 800                                    | 20 373 381.95         | 35.98         |
| 43 Taxes, ventes et prestations facturées          | 585 719 586.08          | 587 403 800                                   | -1 684 213.92         | -0.29         |
| 44 Part à des recettes sans affectation            | 3 566 171.65            | 4 655 000                                     | -1 088 828.35         | -23.39        |
| 45 Dédommagements de collectivités<br>publiques    | 59 065 419.99           | 58 268 200                                    | 797 219.99            | 1.37          |
| 46 Subventions acquises                            | 2 752 221.50            | 1 789 000                                     | 963 221.50            | 53.84         |
| 48 Prélèvements sur les réserves                   | 582 771.47              | 24 710 100                                    | -24 127 328.53        | -97.64        |
| 49 Imputations internes                            | 219 325 179.57          | 221 958 600                                   | -2 633 420.43         | -1.19         |
| <b>RESULTAT</b>                                    |                         |   |                       |               |
| <b>Excédent de charges</b>                         | <b>113 790 008.39</b>   | <b>44 984 700.00</b>                          | <b>68 805 308.39</b>  | <b>152.95</b> |

## Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2003 :

(Fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

| COMPTES<br>2002  | BUDGET<br>2003<br>(y c. crédits suppl.) |   | COMPTES<br>2003  |                       | ECARTS         |
|------------------|---|---|------------------|-----------------------|----------------|
| Fr.              | Fr.                                     |   | Fr.              | Fr.                   | Fr.            |
|                  |   | <b>COMPTE DE<br/>FONCTIONNEMENT</b>                               | CHARGES          | REVENUS               |                |
| 1 350 040 488.10 | 1 510 880 200                           | Total des charges   | 1 486 310 226.95 |                       | -24 569 973.05 |
| 1 280 061 150.36 | 1 465 895 500                           | Total des revenus   |                  | 1 372 520 218.56      | -93 375 281.44 |
| 69 979 337.74    | 44 984 700                              | <b>Excédent de charges</b>  |                  | <b>113 790 008.39</b> | 68 805 308.39  |
|                  |   | <b>COMPTE DES<br/>INVESTISSEMENTS</b>                             | DEPENSES         | RECETTES              |                |
| 107 529 002.80   | 139 598 000                             | Total des dépenses  | 142 755 004.78   |                       | 3 157 004.78   |
| 10 160 282.93    | 16 239 000                              | Total des recettes  |                  | 19 288 776.26         | 3 049 776.26   |
| 97 368 719.87    | 123 359 000                             | <b>Investissements nets</b>                                       |                  | <b>123 466 228.52</b> | 107 228.52     |
|                  |   | <b>FINANCEMENT</b>  |                  |                       |                |
| -97 368 719.87   | -123 359 000                            | Investissements nets  | 123 466 228.52   |                       | 107 228.52     |
| 90 561 850.06    | 98 359 000                              | * Amortissements  |                  | 100 087 147.25        | 1 728 147.25   |
| -11 872 498.14   | -20 556 200                             | * Mouvement sur les provisions<br>et fonds de réserve             | 24 160 496.47    |                       | 3 604 296.47   |
| -69 979 337.74   | -44 984 700                             | * Reprise de l'excédent de charges<br>du compte de fonctionnement | 113 790 008.39   |                       | 68 805 308.39  |
| -88 658 705.69   | -90 540 900                             | <b>Insuffisance<br/>d'autofinancement</b>                         |                  | <b>161 329 586.13</b> | 70 788 686.13  |
| 8 710 014.18     | 32 818 100                              | * <b>Autofinancement</b>  |                  | <b>-37 863 357.61</b> | -70 681 457.61 |

**Départ de M. Pierre Tardy,  
chef du Service du personnel et des assurances  
Nomination de M. Jean Borloz**

*Communication*

Lausanne, le 8 avril 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques mois déjà, M. Pierre Tardy, chef du Service du personnel et des assurances (SPA), secrétaire municipal remplaçant, a fait valoir son droit à la retraite pour le 30 juin 2004.

Entré dans l'Administration communale en mai 1970, M. Tardy dirige le SPA depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1982. A ce titre lui a incombé la mise en œuvre d'une politique du personnel en constante évolution, qui s'est en particulier traduite dans les divers processus regroupés sous l'appellation «GePeL» (Gestion du personnel Lausanne).

Appelé par sa fonction à collaborer avec la totalité des directions et services de l'Administration communale ainsi qu'avec de nombreux extérieurs à celle-ci, M. Tardy a été un homme de dialogue faisant preuve de la plus grande ouverture d'esprit. La Municipalité tient à le remercier pour tous les services qu'il a rendus à la Ville et pour son dévouement sans faille.

Pour succéder à M. Tardy à la tête du Service du personnel, la Municipalité a désigné M. Jean Borloz, actuel secrétaire général des Services industriels de Lausanne (SIL), qui entrera officiellement dans sa nouvelle fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Né en 1956, M. Borloz est titulaire d'une licence ès lettres de l'Université de Lausanne, d'un brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire et d'un diplôme postgrade de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP). Il est entré au service de la Commune le 1<sup>er</sup> août 1986 en qualité de secrétaire général adjoint à la Direction des SIL, où il assume la fonction de secrétaire général depuis le 1<sup>er</sup> août 1994.

Au cours de sa carrière, M. Borloz a fait évoluer le Secrétariat général et l'a doté de compétences nouvelles, notamment juridiques, afin d'en faire un véritable service transversal. Il a développé la communication interne et s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre d'un système de management de la qualité qui a abouti à la certification de la direction selon ISO 9001. Par ailleurs, il s'est investi dans la formation des apprentis de commerce et la création d'un centre pour apprentis polymécaniciens. Enfin, il a valorisé les parcelles propriété des SIL à Malley et a engagé un important programme de rénovation des bâtiments administratifs de la direction.

A l'occasion de cette mutation, la Municipalité a décidé de recentrer l'activité du service – appelé «Service du person-

nel» dès juillet 2004 – en concentrant essentiellement son activité sur l'administration du personnel et la gestion des ressources humaines. Ainsi, la gestion des assurances choses a été transférée au Service juridique dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et l'administration de la CPCL relèvera directement du Conseil d'administration de l'institution dès le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| Le syndic:    | Le secrétaire:  |
| Daniel Brélaz | François Pasche |

**Réorganisation au sein de la Direction des travaux**

*Communication*

Lausanne, le 8 avril 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Du fait de l'introduction progressive et généralisée de Goéland qui permet de repenser et d'optimiser les traitements administratifs des affaires et la gestion des documents, d'une part, du départ à la retraite du chef du Service administratif à fin novembre 2004, d'autre part, ainsi que du souhait des chefs de service de la Direction des travaux d'avoir plus d'autonomie et de responsabilité sur le plan administratif, le rôle du Service administratif, sous sa forme actuelle, doit être fondamentalement revu.

Depuis l'automne 2003, un groupe de pilotage examine différentes variantes de réorganisation, avec leurs avantages et inconvénients. Des démarches participatives ciblées avec l'ensemble des chefs de service de la direction, leurs adjoints et le personnel du Service administratif ont été conduites afin d'informer sur la situation du projet et de récolter les observations.

Finalement, cette réorganisation, qui consiste en l'introduction progressive et généralisée de Goéland au sein de la direction, en la suppression du Service administratif en tant qu'entité distincte, les collaborateurs du service et les prestations correspondantes étant réorganisés et répartis au sein des autres services de la Direction des travaux, et en la décentralisation de certaines tâches administratives et des dossiers y relatifs, s'inscrit dans le cadre d'une administration publique en évolution, pour répondre à l'importance des missions et des défis futurs. Elle conserve les compétences du personnel, améliore les synergies et l'esprit de collaboration entre les différentes entités et renforce certains domaines d'activités actuellement surchargés, tout cela sans augmentation d'effectif.

La première étape de cette réorganisation, qui comprenait l'analyse des prestations des unités du Service administratif, la recherche de synergies et la définition de la structure de la réorganisation, est maintenant terminée.

Une deuxième phase sera consacrée au règlement des problèmes logistiques tels que locaux, organisations de détail au sein des services, description de poste pour chaque collaborateur dont la mission est modifiée, réorganisation du plan comptable pour le budget 2005, répartition des dossiers administratifs, etc.

La nouvelle organisation entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2004 selon la même planification que pour le nouveau Service des routes et de la mobilité.

Bien entendu, elle devra être poursuivie, selon les expériences pratiques, par une adaptation et une optimisation continues des processus à l'intérieur et entre services.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:

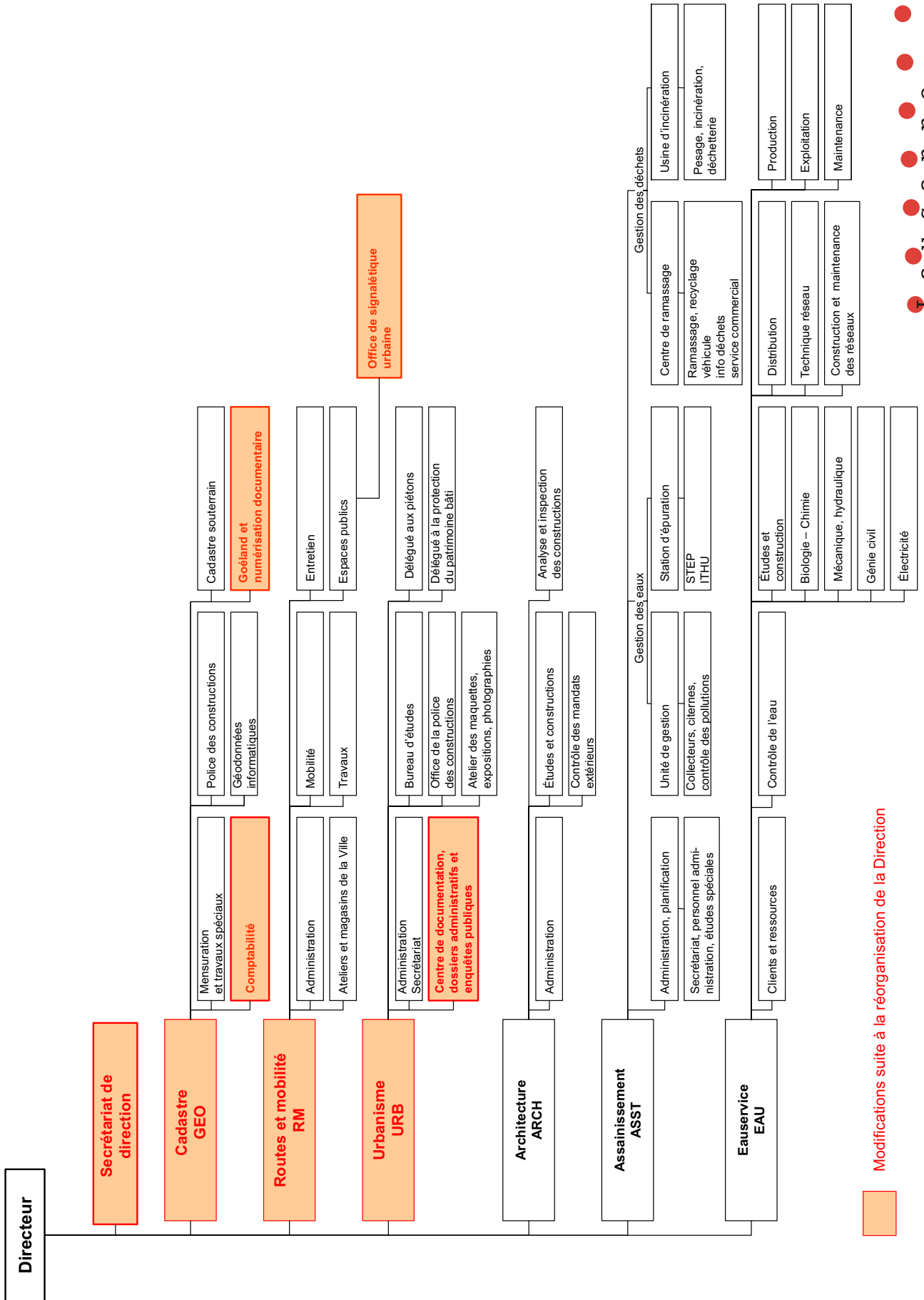
Daniel Brélaz

Le secrétaire:

François Pasche

Annexe: Organigramme modifié de la Direction des travaux

\_\_\_\_\_



Modifications suite à la réorganisation de la Direction



### **Ouverture d'un compte d'attente pour financer l'étude du remplacement des garde-corps du Grand-Pont**

#### *Communication*

Lausanne, le 14 avril 2004

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa communication du 5 janvier dernier, la Municipalité a fait part de sa décision du 23 décembre 2003 relative à l'ouverture d'un compte d'attente limité à Fr. 50'000.– destiné à couvrir les honoraires d'un serrurier-conseil pour l'étude du remplacement des garde-corps du Grand-Pont.

La Direction des travaux, chargée du projet, n'a pas respecté la procédure d'ouverture de ce compte d'attente dans la mesure où la Commission des finances n'en a pas été préalablement informée.

Dès lors, la Municipalité a soumis le projet pour consultation à la Commission des finances le 16 février 2004. Celle-ci a émis un avis positif en l'acceptant dans sa séance du 2 mars dernier.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| Le syndic:    | Le secrétaire:  |
| Daniel Brélaz | François Pasche |

### **Prélèvement sur le Fonds pour le développement durable pour la démarche Quartiers 21**

#### *Communication*

Lausanne, le 14 avril 2004

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2004, la Municipalité a approuvé le prélèvement de Fr. 82'000.– sur le Fonds pour le développement durable pour la démarche participative Quartiers 21.

Pour mémoire, le Conseil communal a approuvé dans sa séance du 12 février 2002 le rapport-préavis N° 211, 2<sup>e</sup> volet de la mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne et notamment un crédit de Fr. 900'000.– pour l'opération participative «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée» rebaptisée depuis lors «Quartiers 21».

Suite à la procédure d'appel d'offres, le mandat d'études pour la mise en place de la démarche participative a été attribué par la Municipalité, le 11 juillet 2002, à ecos.ch, Bâle, associé à la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT). Le budget présenté par les mandataires s'élève à Fr. 900'040.–.

Etant donné le succès des premières phases de la démarche et pour assurer une bonne gestion du projet jusqu'à son terme, la Municipalité a approuvé un complément budgétaire de Fr. 82'000.–.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de cette communication, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| Le syndic:    | Le secrétaire:  |
| Daniel Brélaz | François Pasche |

### **«Question écrite à la Municipalité qui en a à secouer... des candélabres!»**

*Question (N° 17) de Mme Thérèse de Meuron*

*Conformément aux dispositions de l'article 61 du Règlement du Conseil communal, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité.*

*Quel n'a pas été mon étonnement – et c'est un euphémisme! – de lire dans 24 heures que la Ville de Lausanne secouait ses candélabres! Je me suis pincée, j'ai vérifié la date du quotidien. Non! Ni un rêve, ni un 1<sup>er</sup> avril! J'ai dû me rendre à l'évidence. On a bel et bien loué une drôle de machine à secouer nos réverbères aux fins de s'assurer de leur stabilité en cas de séisme, de tempête ou de toute autre visite fracassante du Roi Eole! Le Petit Prince aurait été bien surpris de croiser un tel engin, mais son allumeur de réverbères lui aurait expliqué: «La consigne, c'est la consigne!»*

*Je pose dès lors les questions suivantes à la Municipalité:*

- 1. Cette décision de faire venir ce nain jaune a-t-elle été prise suite à un ou des incidents, voire accidents?*
- 2. Est-il question de contrôler systématiquement tous les mâts de la ville?*
- 3. Les arbres subiront-ils le même sort?*
- 4. Le risque zéro existe-t-il réellement comme l'indique le communiqué de presse du 4 mars 2004?*
- 5. Quel est le coût d'une telle opération, en temps et en argent?*



6. Suite à ces contrôles, des candélabres ont-ils dû être changés ou réparés? Si oui, combien?
7. Pour prendre le mal à la racine, la Municipalité envisage-t-elle de lancer une campagne de sensibilisation destinée aux maîtres des chiens arrosant le pied de nos réverbères?
8. Grâce aux candélabres secoués, la Municipalité peut-elle nous éclairer ou seulement nous éblouir?

### Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 8 avril 2004

La Municipalité répond comme suit aux questions de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron:

1. Cette décision de faire venir ce nain jaune a-t-elle été prise suite à un ou des incidents, voire accidents?

Oui, cette décision a été prise suite à des incidents. Ces dernières années, plusieurs mâts sont tombés, fort heureusement sans infliger de blessures corporelles et sans engendrer de dégâts matériels. Il devenait donc urgent de trouver et d'appliquer une méthode de détection fiable. En tant que propriétaire d'installations, il est du devoir de la Municipalité de prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les candélabres d'éclairage public ont une durée de vie qui peut varier entre 20 et 35 ans. Nombre d'entre eux, selon les conditions atmosphériques (forts vents) ou en raison du salage en hiver, subissent un vieillissement prématuré. Des défauts cachés, qu'un simple contrôle visuel ne permet pas de déceler, peuvent survenir après quelques mois seulement. D'une manière générale, les causes de dégradation sont de deux natures. L'une est la fatigue du matériau due aux vibrations et l'autre est la corrosion.

L'«éclairage public» se devait donc de trouver sur le marché une entreprise proposant une méthode de détection selon un procédé technique et scientifique permettant de localiser les défauts d'une manière sûre et sans faille.

En Suisse romande, la plupart des distributeurs d'électricité utilisent cette méthode de prévention, à savoir:

- Romande Energie (Morges, Vevey, Montreux, etc.);
- SIG (Genève, etc.);
- Neuchâtel, Le Locle, La Chaux-de-Fonds;
- Sion.

D'autres pays européens ont également recours à cette méthode:

- la France;
- la Belgique;
- la Grande-Bretagne;

- l'Allemagne;
- les pays nordiques.

2. Est-il question de contrôler systématiquement tous les mâts de la Ville?

Non, il n'est pas question de contrôler systématiquement tous les mâts de la Ville. La ville de Lausanne compte environ 12'000 points lumineux. Il s'agit pour la moitié de candélabres (6000 pièces). La décision a été prise de contrôler uniquement les candélabres dépassant 3,5 m de hauteur, ce qui représente environ 3000 mâts. On considère que les candélabres des parcs ne présentent pas de danger pour les usagers.

3. Les arbres subiront-ils le même sort?

Les arbres sont sous la responsabilité du Service des parcs et promenades ainsi que du Service des forêts, domaines et vignobles. Un contrôle visuel du collet des arbres et de leur charpente est effectué régulièrement par le personnel de ces deux services. Une autorisation d'abattage est demandée en cas de risque de chute avéré. Si ce contrôle visuel est insuffisant et pour sauver, par exemple, un arbre d'essence majeure, une investigation plus poussée est réalisée pour infirmer ou confirmer la première impression.

La méthode spécifique utilisée pour ces candélabres ne s'applique pas au contrôle des arbres.

4. Le risque zéro existe-t-il réellement comme l'indique le communiqué de presse du 4 mars 2004?

Le contrôle de stabilité des candélabres a été développé et mis au point par une entreprise en étroite collaboration avec l'Université de Hambourg et de grands laboratoires industriels. Il est agréé à l'échelon européen.

C'est une technique innovante, économique et scientifique de contrôle préventif des candélabres d'éclairage. Cependant, le risque zéro n'existe pas.

En revanche, le maître d'ouvrage, en l'occurrence la Commune de Lausanne, doit tout mettre en œuvre afin:

- d'accroître le niveau de sécurité en prévenant les accidents corporels qui pourraient avoir des conséquences graves;
- de dégager des économies importantes en ne remplaçant que les mâts défectueux;
- de mettre en œuvre une politique dynamique de maintenance préventive des installations électriques.

En Suisse, c'est la norme SIA 261 qui fixe les principes régissant la sécurité et l'aptitude des structures porteuses. Cette norme donne également une carte des vents pour chaque canton avec la valeur de la pression dynamique du vent à prendre en compte (pour Lausanne, les mâts sont soumis à un vent proche d'une vitesse de 140 km/h).

Le contrôle de stabilité des candélabres consiste à appliquer sur le poteau, à une hauteur prédéterminée, un moment de flexion progressif jusqu'à une limite correspondant à la charge de vent nominale à laquelle le support est censé résister. Cette opération se fait par le biais de vérins hydrauliques qui exercent un effort croissant et continu sur le mât. Des capteurs enregistrent l'intensité de la charge et le déplacement. Cela permet d'obtenir une «signature» des défauts liés au sol, à la tige d'ancrage et au massif, et indique également leur degré de gravité.

En résumé, cette machine sur chenilles simule la force du vent sur le candélabre et contrôle si le déplacement de ce dernier est correct par rapport à la norme en vigueur.

5. *Quel est le coût d'une telle opération, en temps et en argent?*

Le temps d'exécution pour ce type de contrôle dépend de l'emplacement et de l'accès au mât (milieu urbain, rural, etc.). Quatre à cinq mâts sont contrôlés en moyenne par heure, ce qui représente un temps total de trois à quatre semaines pour le contrôle 2004. Le SEL prépare un dossier qui comporte les différentes caractéristiques des mâts ainsi que l'environnement où ils se trouvent et qui est remis à l'entreprise adjudicataire.

Le coût 2004 pour ce type de contrôle est de Fr. 63'050.-. Ce contrôle périodique s'effectue tous les cinq à sept ans. Le contrôle des candélabres effectué pour le compte des Communes du Mont et d'Epalinges sera facturé.

Deux options se présentent pour le renouvellement des mâts de candélabres au cours du temps.

L'une A consiste à remplacer systématiquement tous les candélabres atteignant une limite d'âge communément admise à 30 ans. Ce mode de faire entraîne le remplacement non sélectif de 100 mâts par an sur les 3000 mâts concernés alors qu'une majorité de ceux-ci aurait pu durer encore plusieurs dizaines d'années. Cela correspond donc à un gaspillage.

L'autre B consiste à effectuer un contrôle de stabilité et à ne remplacer, de façon sélective, que les mâts présentant des défauts.

L'économie annuelle engendrée par le contrôle de stabilité des candélabres peut être chiffrée de la manière suivante:

|  |              |                             |  |
|--|--------------|-----------------------------|--|
| A) Coût du remplacement<br>de 100 mâts |              | Fr. 200'000.-               |  |
| B) Coût du contrôle<br>de stabilité    | Fr. 63'000.- |                             |  |
| et coût de 5 mâts<br>(moyenne)         | Fr. 10'000.- | Fr. 73'000.-                |  |
| Estimation des économies annuelles     |              | <b><u>Fr. 127'000.-</u></b> |  |

6. *Suite à ces contrôles, des candélabres ont-ils dû être changés ou réparés? Si oui, combien?*

Le Service de l'électricité de la Ville de Lausanne (SEL) utilise cette méthode depuis 2001.

De 2001 à 2003, 2105 mâts ont été testés. Les résultats obtenus ont permis de découvrir que 15 d'entre eux étaient à la limite de la rupture et nous les avons immédiatement remplacés. Cela représente moins de 1% de la totalité des contrôles.

Il est prévu pour 2004 de contrôler la stabilité de 802 candélabres dont 650 pièces pour Lausanne, 99 pour la Commune du Mont-sur-Lausanne et 53 pour la Commune d'Epalinges.

*En conclusion, les remarques sont les suivantes:*

Les installations d'éclairage public et leurs composants sont exposés à des conditions très rigoureuses étant donné les fluctuations quotidiennes de température et de conditions météorologiques, ainsi que les vibrations éventuelles dues à la circulation ou les dommages causés par des tiers. Les installations peuvent donc présenter des risques pour la sécurité. Ceux-ci peuvent cependant être évités dans une large mesure si l'on a recours à des composants appropriés du point de vue de la sécurité ainsi qu'à des contrôles en nombre suffisant.

De plus, il est important de relever que, selon des études statistiques établies au niveau européen, toute structure porteuse, soumise à la fatigue, voit sa durée de vie initialement prévue se réduire dans des proportions qui varient entre 10% et 90%. Cela découle du fait que la tenue mécanique et la stabilité des supports ne sont pas linéaires dans le temps; des facteurs internes et externes à l'installation peuvent les altérer de façon aléatoire.

7. *Pour prendre le mal à la racine, la Municipalité envisage-t-elle de lancer une campagne de sensibilisation destinée aux maîtres de chiens arrosant le pied de nos réverbères?*

Non.

8. *Grâce aux candélabres secoués, la Municipalité peut-elle nous éclairer ou seulement nous éblouir?*

A la lumière des arguments exposés, les SIL envisagent de poursuivre cette opération.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

**Motion de M. Fabrice Ghelfi pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin**

*Dépôt*

Lausanne, le 4 mars 2004

(Signé) *Fabrice Ghelfi*

**Motion de M. Alain Hubler: «Emprunt gratuit à la Bibliothèque municipale pour tous les étudiants et les apprentis!»**

*Dépôt*

Lausanne, le 19 avril 2004

(Signé) *Alain Hubler*

**Interpellation de M. Filip Uffer et consorts: «Point de la situation sur les licences et patentes de discothèques et night-clubs»**

*Dépôt*

Lausanne, le 24 mars 2004

(Signé) *Filip Uffer et consorts* (2 cosignataires)

**Interpellation de M. Gilles Meystre: «Quel avenir pour la salle du Romandie?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 19 avril 2004

(Signé) *Gilles Meystre*

**Le président:** – Nous avons appris que M. Antoine Rudasigwa était atteint dans sa santé et qu'il a dû subir une intervention chirurgicale, en principe aujourd'hui. Nous n'avons donc pas encore de nouvelles à vous communiquer. En votre nom à tous, j'adresse à M. Rudasigwa nos vœux de prompt rétablissement.

Je passe aux questions orales. Je vous propose de prendre une douzaine de petites questions.

**Questions orales**

*Question*

**M. Pierre Santschi (Les Verts):** – Dans les services de l'Administration communale, un préavis en gestation concerne le vélo, notamment l'adaptation des mesures favorisant sa pratique dans le cadre du plan OPair. Or, si les informations reçues sont exactes, une réorganisation actuellement en cours ferait passer le Service de la circulation, chargé du préavis, à la Direction des travaux. Ma question est double: ce service étant actuellement à la Direction de la sécurité publique, ce document va-t-il prendre du retard et quand sortira-t-il? Et quel sera le service ou la direction pilote de ce préavis?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – Le préavis concernant le vélo est en travail et pose quelques problèmes. La réorganisation fera passer le délégué deux-roues à la Direction des travaux. Un certain nombre de questions étaient liées à ce préavis, notamment la proportion de temps de travail du délégué deux-roues, ainsi que des incertitudes financières et budgétaires. Je peux donc vous répondre ainsi: ce préavis passera très certainement à la Direction des travaux pour sa défense, la nouvelle organisation entrant en vigueur en juin. Il paraît logique qu'il soit directement traité par la nouvelle Direction des travaux, afin qu'elle le prenne en charge dès le départ.

Je pense que le préavis est en cours de rédaction. Il passera à la Municipalité le plus tôt possible, probablement en mai.

*Question*

**M. Roger Cosandey (Soc.):** – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Cohen-Dumani. Au début du mois, nous avons reçu une communication de la Municipalité relative aux taxis – c'est une longue histoire qui se poursuit... – précisant qu'elle considérait maintenant, compte tenu des décisions prises par les différents tribunaux, que sa décision de l'année dernière devenait exécutoire<sup>1</sup>. Or, je sais que l'une des deux compagnies a demandé au Conseil d'Etat la constitution d'un tribunal neutre. L'article 4 de la loi qui prévoit une telle constitution précise que s'il est institué, une décision antérieure ne peut être appliquée avant son jugement. J'aimerais donc savoir ce qu'envisage la Municipalité. L'affaire restera-t-elle en suspens jusqu'à la constitution et la décision éventuelle de ce tribunal neutre? Ou la Municipalité entend-elle ne pas tenir compte de la constitution de ce tribunal neutre?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – Le problème des taxis occupe

<sup>1</sup>Cf. *supra*, p. 246.

passablement notre direction, comme vous le savez. Tout dernièrement, nous avons donc reçu le verdict de la justice, estimant que la décision prise par la Municipalité en mai, il y a deux ans, était légitime et devenait exécutoire. Il est vrai qu'un ixième recours a été déposé par Taxi Services, demandant au Conseil d'Etat la constitution d'un tribunal neutre. Nous avons convoqué les deux parties – Taxi Services et Intertaxis SA – pour leur exposer les faits attestant que les tribunaux avaient statué et qu'il convenait qu'Intertaxis SA pratique la politique de la porte ouverte, qu'elle définisse quelles mesures et conditions elle entend mettre en place pour accueillir Taxi Services, afin qu'un climat de sérénité puisse enfin s'instaurer dans le domaine des taxis.

Notre intervention avait pour objet de leur remettre un document à cet effet, explications à l'appui. D'autre part, nous attendons de Taxi Services, si les conditions offertes par Intertaxis SA leur conviennent, qu'ils puissent exprimer leurs considérations, mais qu'ils fassent aussi, de leur côté, le geste d'entrer en matière et de participer finalement à cette structure, de façon qu'il n'y ait qu'un seul central en ville de Lausanne et que tout puisse fonctionner le mieux possible. Ce document remis, nous escomptons que les deux partenaires s'entendent sur une solution et la mettent en pratique.

Naturellement, on peut attendre que la justice statue. Mais nous espérons plutôt que les deux parties réussissent à s'accorder dans l'intervalle. Nous n'allons donc pas demander l'exécution en force avant qu'elles puissent se concerter. Entre-temps, un tribunal neutre siègera peut-être. Mais nous souhaitons plutôt qu'une solution soit trouvée qui facilite la vie des usagers – c'est le but – et permette aussi aux chauffeurs de taxi, qui en ont assez de toutes ces élucubrations, d'œuvrer dans un système favorisant une activité plus fluide.

#### *Question*

**M. Gilles Meystre (Rad.) :** – En 2003, lors du débat relatif au Théâtre des Roseaux<sup>2</sup>, les Radicaux s'étaient inquiétés à moult reprises sur la place réservée aux musiques actuelles au Métropole. Aujourd'hui, on enregistre les démissions successives de M. Bernard, exploitant, et de M. Studer, président du Conseil de fondation du Métropole. Par voie de presse, nous apprenons, par ailleurs, que l'OCL sera dorénavant tant exploitant qu'utilisateur de la salle. Ce qui ne va pas sans nous faire craindre la mort des musiques actuelles au Métropole et constitue surtout, selon nous, une subvention déguisée à l'OCL. Je demande donc à la Municipalité de nous expliquer : 1) les causes de ces démissions ; 2) les raisons de l'octroi de cette subvention déguisée à l'OCL.

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine :** – Concernant les

démissions relatées par la presse, je précise que le président, M. Studer, envisageait depuis longtemps de démissionner pour raison d'âge, mais souhaitait apporter une solution au million privé qui manquait. En effet, le sauvetage du Métropole était une opération à trois partenaires : la Ville pour Fr. 3 millions, plus Fr. 1 million pour dédommager Métrociné, l'Etat Fr. 3 millions et le privé Fr. 3 millions. Pour de multiples raisons trop longues à énumérer, le privé n'a finalement apporté que Fr. 2 millions. Le poids de cette dette de Fr. 1 million pesait sur les comptes d'exploitation, car un emprunt à un taux extrêmement élevé – 10% par année – auprès de la BCV plombait les exercices annuels. Durant de nombreuses années, M. Studer a tenté de trouver des solutions pour diminuer cette dette. Mais il est toujours plus difficile, lorsque l'opération est menée à son terme, de faire comprendre qu'il faut s'engager pour des sommes relativement importantes. Toutefois, il est parvenu, avec l'appui de la Ville et du Canton, à réduire la dette, qui n'est désormais plus que de Fr. 300'000.–. Il s'était fixé comme objectif zéro franc. Il y est presque parvenu, mais Fr. 300'000.– sont tout à fait supportables. Et – ce n'est un secret pour personne, puisqu'il l'a dit – il ne partageait pas l'avis du Conseil de fondation de confier la gestion à l'OCL. Cette solution n'est d'ailleurs pas totalement tombée du ciel. Il y a quelques années, elle avait été l'une de celles envisagées. On y avait renoncé pour toutes sortes de raisons. Le Conseil de fondation, qui a fait ce choix, a affirmé que la salle resterait ouverte à d'autres expressions musicales que le classique ou le ballet. Ce qui est d'ailleurs indispensable pour assurer un budget d'exploitation correct, sans déficit.

Il n'y a aucune subvention déguisée à l'OCL. L'OCL a effectivement bénéficié d'une importante baisse de loyer, mais hérite en contrepartie d'un gros travail qu'il devra assumer, puisqu'il n'y aura plus de mandat de gestion de la salle attribué à une société. De plus, l'OCL s'est engagé, par convention, à garantir un loyer minimal qui devrait permettre à la fondation de tourner. On verra à l'usage si la formule est bonne. En tout cas, le Conseil de fondation estime la solution opportune. Je souhaiterais qu'il n'y ait pas de procès d'intention : il n'y a donc pas de subvention déguisée à l'OCL. C'est lui qui gèrera cette salle, aussi bien que quiconque, et devra lui trouver d'autres occupations, de façon qu'elle demeure le plus largement possible ouverte à toutes sortes de musiques. C'est une salle au cœur de la ville. La fondation souhaite qu'elle soit occupée le mieux possible pour le rayonnement de la culture lausannoise et la saine gestion de ses propres finances.

#### *Question*

**M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) :** – Ma question s'adresse à la directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. Par souci d'économie, nous dit un récent communiqué, la Municipalité a décidé de renoncer à l'édition sur papier d'un guide destiné aux aînés et aux handicapés. Il sera désormais disponible sous forme virtuelle sur le site internet de la Ville. Je suppose que l'économie est notable,

<sup>2</sup>BCC 2003-2004, T. II (N° 14), pp. 353 ss.

puisque la décision a été prise. Mais la Municipalité estime-t-elle que les destinataires de ce guide sont des usagers suffisamment familiers d'Internet pour que cette décision soit sage?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – La Municipalité a pris cette décision lors de l'établissement du budget 2004. Cela remonte donc à l'automne passé. Elle a été annoncée au Conseil communal, qui l'a encore vue figurer dans l'étude du budget 2004. Elle n'a pas suscité de réaction. L'économie ainsi réalisée est de Fr. 80'000.–. Vous conviendrez avec la Municipalité que par les temps qui courent, il n'y a pas de petites économies.

Je pense que de plus en plus de personnes sont connectées à Internet. Bien sûr, le nombre de personnes âgées branchées est certainement plus restreint que celui du reste de la population. Quant aux handicapés, ils ont peut-être moins de moyens d'information et d'accès à Internet.

Nous avons estimé qu'il valait la peine de supprimer la très large diffusion que nous assumions. Fr. 80'000.–, ce n'est pas rien. En fait, un appel était lancé à tous les ménages lausannois, les invitant à commander le guide. Il s'agissait donc d'une opération très lourde, d'où son coût. A l'examen des avantages et inconvénients, nous avons estimé que nous avions intérêt à la supprimer, compte tenu de l'économie réalisée, postulant le fait que la clientèle avait d'autres moyens d'information, en particulier lors des contacts, très nombreux et réguliers, tant avec le Service des assurances sociales qu'avec toute une série d'institutions figurant dans le guide.

Un avantage certain à opter pour Internet est que le guide peut dès lors être modifié, corrigé, enrichi, actualisé en direct. Edité tous les deux ans, il devenait très vite obsolète pour les institutions y figurant. Nous pensons donc que c'est une sage décision.

*Question*

**M. Alain Hubler (POP):** – Puisque l'on vient de parler d'Internet, je rebondis, si je puis dire. Les décisions du Conseil communal sont publiques et référencées sur le site de la Ville. Or, à le consulter, on constate que les procès-verbaux datent de février 2003. Alors, lorsqu'on dit qu'Internet permet d'actualiser rapidement les informations, j'éprouve quelque peine à admettre l'adverbe «rapidement». J'aurais voulu une explication.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Veuillez vous adresser au Bureau du Conseil communal. Cet objet n'est pas de notre compétence!

**Le président:** – Nous en prenons note et en parlerons au Bureau du Conseil.

*Question*

**M. Roland Ostermann (Les Verts):** – Toujours à propos d'Internet: sous la rubrique «Municipalité», on devrait voir apparaître les préavis. Quand on clique sur la première page, on obtient la réponse «Désolé, il n'y a aucun document dans cette rubrique». Deuxième page, idem. Troisième et quatrième, de même. Cela étant cette fois bien de la compétence de la Municipalité, ma question est: à combien cela revient-il de mettre sur le site des pages aussi informatives?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – M. Ostermann connaît la réponse à sa question. Ce sont des pages standard, elles ne coûtent donc rien. En revanche, la question d'un certain retard est pertinente et de compétence municipale. La déléguée à Internet nous a quittés après une période d'absence prolongée. Nous étudions la possibilité de repourvoir ce poste. Nos forces de travail sont donc momentanément diminuées. Cela n'explique pas tout, parce qu'il y a des problèmes plus anciens, mais au moins une partie des manques. Pour le reste, nous espérons que les choses rentreront dans l'ordre au cours du deuxième semestre.

#### Organisation de la séance

**Le président:** – Je passe à l'ordre du jour. En première partie de séance, je prendrai deux préavis urgents: Agenda 21 et Coopéla. Ensuite et jusqu'à 20 h 00, des sujets un peu plus courts. Après la pause, nous traiterons l'interpellation urgente de M. Grégoire Junod et examinerons la troisième urgence, «L'éducation, c'est l'affaire de tous». Nous aborderons enfin les divers préavis, motions et interpellations, en tentant d'aller le plus loin possible dans l'ordre du jour.

## Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21)

### 4<sup>e</sup> partie : Education et formation

#### Préavis N° 2003/37

Lausanne, le 31 juillet 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

#### 1. Objet du préavis

En préambule au rapport-préavis N° 155<sup>1</sup> du 8 juin 2000, la Municipalité a rappelé la notion du développement durable, telle que l'avait définie la Commission mondiale pour l'environnement et le développement: «Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins». Elle a ensuite affirmé sa volonté de conduire une politique responsable et respectueuse de ce principe et présenté une série de mesures qu'elle entendait prendre ou poursuivre dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Elle a enfin fait adopter par votre Conseil le mode de financement du Fonds pour le développement durable.

Deuxième étape de la démarche, le rapport-préavis N° 211<sup>2</sup> du 19 avril 2001, abordait la question des problèmes sociaux et de la politique des quartiers.

La Municipalité vous propose aujourd'hui, dans un 4<sup>e</sup> volet, un certain nombre de réflexions et de projets dans le domaine de la formation et de l'éducation dans leur sens le plus large, c'est-à-dire en y incluant tant l'encadrement de la petite enfance que les problèmes généraux liés à l'éducation ou encore à la formation permanente. Elle vous propose également des projets liés aux volets déjà validés par les préavis N°s 155 et 211.

Aujourd'hui, le disponible du Fonds pour le développement durable dépasse légèrement Fr. 12 millions alors que les engagements atteignent Fr. 4 millions et l'alimentation annuelle un peu moins de Fr. 3 millions.

<sup>1</sup>BCC 2000, T. II, N° 15, pp. 472 ss.

<sup>2</sup>BCC 2002, T. I, N° 3, pp. 121 ss.

## Table des matières

|   |     |
|---|-----|
| <b>1. Objet du préavis</b>  | 260 |
| <b>2. L'aspect «éducation» du développement durable</b>   | 263 |
| 2.1 <i>Le rôle de l'école</i>   | 263 |
| 2.2 <i>Le rôle de la Ville dans la politique d'éducation</i>  | 263 |
| <b>3. Des actions concrètes dans l'optique du développement durable</b>   | 264 |
| <b>4. Apprentissage du mode de vie urbain</b>   | 265 |
| 4.1 <i>L'enfant et son intégration dans la ville</i>  | 265 |
| 4.1.1 <i>Valorisation du statut de l'enfant</i>   | 265 |
| 4.2 <i>Le sport et la culture comme facteurs d'intégration</i>  | 265 |
| 4.2.1 <i>Le développement du sport urbain: engagement d'un éducateur-animateur sportif</i>                          | 266 |
| 4.2.1.1 <i>Les vertus éducatives du sport</i>   | 266 |
| 4.2.1.2 <i>Favoriser l'intégration sociale des jeunes étrangers par la pratique du sport libre en milieu urbain</i> | 266 |
| 4.2.1.3 <i>Le rôle de l'éducateur-animateur</i>   | 267 |
| 4.2.1.4 <i>Coûts du projet</i>  | 267 |
| 4.2.2 <i>Pour une participation des jeunes à la vision artistique de la Ville</i>                                   | 267 |
| 4.2.2.1 <i>Encouragement de la créativité par le projet «Arrondis et couleurs sur la ville»</i>                     | 267 |
| 4.2.2.2 <i>Appropriation de la ville sur différents niveaux</i>   | 268 |
| 4.2.2.3 <i>Besoins en forces de travail et budget nécessaire</i>  | 268 |
| 4.3 <i>Une construction en bois pour l'accueil du jeune enfant</i>  | 269 |
| 4.4 <i>La sécurité de l'enfant dans la ville</i>  | 269 |
| 4.4.1 <i>Une politique de partenariat: le «Pédibus»</i>   | 269 |
| 4.4.1.1 <i>Historique du projet</i>   | 270 |
| 4.4.1.2 <i>Le «Pédibus» comme «agent» d'une politique globale de la Ville</i>                                       | 270 |
| 4.4.1.3 <i>Développement et promotion du «Pédibus»</i>  | 270 |
| 4.4.1.4 <i>Coûts de l'analyse sur le développement du projet</i>  | 271 |
| 4.5 <i>Une politique du cycle de l'eau</i>  | 271 |
| 4.6 <i>Déchets</i>  | 271 |
| 4.7 <i>Financement des actions de sensibilisation eau et déchets</i>  | 272 |
| <b>5. La santé de l'enfant: apprendre à préserver ce capital</b>  | 272 |
| 5.1 <i>Une éducation en matière de santé</i>  | 272 |
| 5.1.1 <i>Ateliers santé</i>   | 273 |
| 5.1.1.1 <i>Des séances d'information pour la population</i>   | 273 |
| 5.1.1.2 <i>Rencontres à thème</i>   | 273 |
| 5.1.1.3 <i>Coûts et durée du projet</i>   | 273 |
| 5.2 <i>La préservation de la santé physique et psychique de l'enfant en milieu urbain</i>                           | 274 |
| 5.2.1 <i>Prévention primaire-secondaire du suicide</i>  | 274 |
| 5.2.1.1 <i>Sensibiliser la population à la vigilance</i>  | 274 |
| 5.2.1.2 <i>Une méthode originale et efficace</i>  | 274 |
| 5.2.1.3 <i>Réalisation et évaluation</i>  | 275 |
| 5.2.1.4 <i>Coûts du projet</i>  | 275 |
| 5.2.2 <i>Prévention secondaire-tertiaire de l'obésité infantile</i>   | 275 |
| 5.2.2.1 <i>L'apparition d'un nouveau phénomène</i>  | 275 |
| 5.2.2.2 <i>Principe de détection précoce</i>  | 275 |
| 5.2.2.3 <i>Un exemple de collaboration Ville-familles</i>   | 275 |
| 5.2.2.4 <i>Coûts</i>  | 276 |

|  |     |
|--|-----|
| <b>6. La formation, facteur d'intégration sociale</b> . . . . .  | 276 |
| 6.1 <i>Apprendre l'école: une formation pour des parents allophones</i> . . . . .  | 276 |
| 6.1.1 L'isolement social des parents allophones . . . . .  | 276 |
| 6.1.2 Des cours pour apprendre aux parents le fonctionnement de l'école . . . . .  | 277 |
| 6.1.3 Etapes réalisées . . . . .   | 277 |
| 6.1.4 Budget et demande de financement . . . . .   | 277 |
| 6.2 <i>Réseau de coordination des soutiens aux jeunes en formation</i> . . . . .   | 278 |
| 6.2.1 Une amélioration du fonctionnement actuel . . . . .  | 278 |
| 6.2.2 Concept de la démarche . . . . .   | 278 |
| 6.2.3 Etapes réalisées . . . . .   | 278 |
| 6.2.4 Financement obtenu sur le Fonds pour le développement durable . . . . .  | 279 |
| <b>7. Le développement de l'esprit civique et la formation du futur citoyen</b> . . . . .  | 279 |
| 7.1 <i>Pour une participation active du futur citoyen à la vie citadine</i> . . . . .  | 279 |
| 7.1.1 L'apprentissage des mouvements associatifs: l'exemple d'une expérience pilote<br>d'un Conseil d'enfants . . . . .  | 280 |
| 7.1.1.1 Une première expérience autour des établissements scolaires de Mon-Repos et de Béthusy . . . . .   | 280 |
| 7.1.1.2 Evaluation du projet pilote et vision d'avenir . . . . .   | 280 |
| 7.1.1.3 Besoins en forces de travail et budget demandé . . . . .   | 281 |
| <b>8. Modifications du Règlement du Fonds pour le développement durable</b> . . . . .  | 281 |
| <b>9. Projets dans le domaine du bois et de l'environnement</b> . . . . .  | 281 |
| 9.1 <i>Projet de certification des forêts lausannoises</i> . . . . .   | 282 |
| 9.2 <i>Installation d'un passage pour les batraciens à la route des Paysans (RC 542 d)</i> . . . . .   | 282 |
| 9.3 <i>Projet de réaménagement du parc aux biches de Sauvabelin</i> . . . . .  | 283 |
| 9.3.1 Objectifs du projet . . . . .  | 283 |
| 9.3.2 Historique . . . . .   | 283 |
| 9.3.3 Etat actuel . . . . .  | 284 |
| 9.3.4 Concept général . . . . .  | 284 |
| 9.3.5 Aspects financiers . . . . .   | 285 |
| 9.4 <i>Rénovation et sauvegarde historique de l'édicule public sis à l'angle du pont Chauderon sud-rue de la Vigie,<br/>  parcelle N° 603, propriété de la Commune</i> . . . . . | 286 |
| 9.5 <i>Construction d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise</i> . . . . .  | 286 |
| <b>10. Conclusions</b> . . . . .   | 287 |



## 2. L'aspect «éducation» du développement durable

Le développement durable est un processus à long terme qui vise à offrir à chacun l'accès au développement économique, à maintenir l'équilibre des systèmes écologiques et à garantir la solidarité et la justice sociale. Si l'on souhaite sensibiliser l'individu à ces principes, l'enfance est la période où il est le plus réceptif aux différents enseignements.

Dès lors, l'éducation apparaît comme un outil indispensable pour créer chez le futur citoyen la conscience des différents enjeux sociaux, écologiques et économiques de son temps. Afin d'impliquer l'individu au maximum, et de contribuer ainsi au succès d'une politique en faveur du développement durable, il est essentiel que la démarche éducative se développe dans le sens d'une sensibilisation à cette notion, tant du point de vue des connaissances transmises que du point de vue d'un apprentissage à une participation active à la mise en œuvre de cette politique.

Certes l'éducation des enfants est avant tout l'affaire des parents, mais elle est subsidiairement celle des enseignants, des pouvoirs publics, sans oublier le rôle – indirect mais de plus en plus important – des médias, et particulièrement des nouvelles technologies de communications. Le propos de ce préavis est d'évoquer le rôle des collectivités publiques dans le domaine de l'éducation, de préciser quel rôle la ville peut jouer dans ce domaine et surtout d'initier une série d'actions concrètes qui sont ou seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Mais il convient au préalable de définir plus précisément le sens donné au terme d'éducation dans le présent préavis.

### 2.1 *Le rôle de l'école*

La littérature qui traite de l'aspect de l'éducation selon le développement durable se concentre de manière quasi exclusive sur le rôle de l'école. Elle indique notamment que «l'école doit être conçue comme une communauté de vie, où l'on apprend les règles de la prise de responsabilités, de la médiation, de la négociation, par la pratique»<sup>3</sup>. Le milieu scolaire est donc conçu comme un carrefour d'idées et de rencontres, permettant à l'enfant de découvrir différentes réalités culturelles et sociales, et dispensant ainsi un enseignement qui dépasse les limites de la salle de classe.

Le contenu des programmes et l'organisation de l'enseignement au niveau de la transmission des connaissances et du cadre éducatif défini dans les établissements scolaires étant de la responsabilité du Canton, cet aspect central de l'éducation au développement durable ne peut faire l'objet de ce préavis. Cependant, il est utile d'évoquer quelques-uns des fondements d'un enseignement reposant sur les principes du développement durable.

Cet enseignement s'appuie sur un système éducatif respectueux des capacités et des dons de l'enfant, il prend en compte le rythme d'apprentissage de chacun et doit être dispensé dans un environnement agréable. Selon les préceptes de l'Agenda 21, l'école doit s'inscrire dans un processus où parents, enfants, enseignants et autorités politiques travaillent en collaboration; elle doit également être dotée d'une structure favorisant la participation active de l'élève, le développement d'un partenariat avec les familles ainsi que la gestion participative des établissements scolaires. Au niveau des programmes d'enseignement, il convient de prôner une approche pluridisciplinaire des matières enseignées, en particulier dans les domaines des sciences naturelles, de la géographie, de l'histoire, voire de l'étude des textes littéraires.

Mais cette approche de l'enseignement dispensé dans le cadre scolaire ne constitue de loin pas le seul aspect d'une politique d'éducation dans l'optique du développement durable. Elle doit être complétée par une démarche qui déborde clairement le strict cadre de l'enseignement et des programmes. Et c'est à ce niveau qu'apparaît le rôle des collectivités locales et qu'intervient la mise en œuvre communale de l'Agenda 21.

### 2.2 *Le rôle de la Ville dans la politique d'éducation*

En complément des aspects directement liés au contenu de l'enseignement et aux structures scolaires qui sont du ressort du Canton, les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer, à la fois aux frontières et dans l'environnement immédiat de l'école, ainsi que dans la cité. Une ville de la dimension de Lausanne, qui comprend sur son seul territoire 12 établissements scolaires, a son rôle à jouer dans le fonctionnement du système éducatif. Elle peut en effet mener une politique et développer des actions soit en relation directe avec les établissements scolaires, en particulier au niveau des activités para ou périscolaires, soit en amont de l'école (accueil de la petite enfance) soit encore en lien avec les parents, par exemple dans le domaine de l'intégration des familles étrangères.

<sup>3</sup>Selon le projet Agenda 21 pour Genève, établi par la Société pour la protection de l'environnement (SPE). Genève, 1999, p. 2.

Dans un tel contexte, on peut affirmer que la politique mise en œuvre par la Ville depuis plusieurs années favorise l'application de mesures directement et indirectement liées au concept de développement durable. Outre la mise en œuvre d'une véritable politique d'accueil de l'enfance et de prise en charge des élèves en dehors de la salle de classe – centres de vie infantine, accueil pour enfants en milieu scolaire ou camps de vacances – on peut citer d'autres activités telles que la sensibilisation à la nature et à la culture par le biais des journées dans les deux fermes pédagogiques ou la prise de conscience de la nécessité du recyclage et de l'importance d'un tri judicieux des déchets avec l'accès à la compostière de la Tuilière ou encore la sensibilisation aux énergies renouvelables par la construction de panneaux solaires. De même, la Ville encourage le développement de l'esprit citoyen et associatif des élèves en favorisant la création de conseils d'enfants, par l'intermédiaire du Bureau de la déléguée à l'enfance.

Un troisième aspect de l'implication de la Ville dans le domaine de l'éducation et de la formation concerne le poids accordé à la formation élémentaire des adultes par le biais des subventions octroyées à la CIFEA (Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes) qui offre des cours visant l'acquisition de compétences sociales permettant une compréhension et une maîtrise minimales de l'environnement social. Outre leur importance majeure en termes d'intégration sociale, ces cours contribuent également à renforcer les compétences des parents dans la compréhension de l'environnement scolaire.

La mise en œuvre du concept de développement durable à Lausanne dans son volet relatif à l'éducation et à la formation doit donc se traduire par la poursuite et le développement de la politique suivie et des actions entreprises jusque-là, et cela dans cinq directions :

1. La consolidation d'un mode de gestion de la scolarité obligatoire permettant une approche intégrée des activités scolaires internes aux établissements placées sous la responsabilité des instances cantonales et de l'organisation des activités parascolaires et périscolaires communales. Il s'agit en effet de garantir la cohérence dans le fonctionnement du système éducatif sur l'ensemble de la ville et de ses 12 établissements scolaires et de maintenir la collaboration étroite entre les directions des établissements scolaires et les services rattachés à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. La démarche amorcée par la signature d'un accord entre le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne sur le mode de gestion de la scolarité constitue la base indispensable à la mise en place d'une politique éducative cohérente qui englobe tant le scolaire que le périscolaire, permettant ainsi d'inscrire l'école dans l'environnement social et culturel de la ville et des quartiers, et de mettre l'accent sur l'importance de créer les conditions de maintien d'un cadre d'apprentissage le plus adéquat possible ;
2. La poursuite du développement de l'accueil extra-familial. Un état des lieux et les projets à réaliser pendant la législature actuelle seront présentés à votre Conseil par la voie d'un préavis séparé. Dans le cadre de la politique d'accueil de la petite enfance, deux projets sont présentés ci-dessous, soit la construction d'une annexe en bois à La Chenille, afin de permettre l'extension de l'offre ainsi qu'un programme de prévention de la santé dans les garderies ;
3. L'inscription de la formation scolaire et professionnelle, actuellement un domaine très circonscrit, dans un contexte plus large, tenant compte des conditions pouvant faire obstacle à un parcours réussi. Le chapitre 6 du présent préavis propose deux projets évoquant l'importance de la formation comme facteur d'intégration sociale.
4. La gestion du parc immobilier et en particulier les travaux d'entretien, d'assainissement et de construction des bâtiments scolaires et d'accueil de l'enfance doivent être placés dans la perspective du développement durable, par une utilisation économique et rationnelle des espaces et des locaux disponibles, par le choix des matériaux et par les options, en termes de programme de construction par des réalisations exemplaires en matière d'efficacité énergétique, et l'utilisation, dans la mesure du possible, des énergies renouvelables. En ce qui concerne les bâtiments gérés par le Service des écoles primaires et secondaires, chaque projet dans ce domaine se traduit par un préavis spécifique où sont abordées les questions relatives au développement durable. L'extension d'un lieu d'accueil de la petite enfance fait l'objet d'un projet, mentionné ci-dessus, du présent préavis.

Le rôle central de l'éducation doit être mis en évidence par la poursuite et l'instauration de nouvelles actions.

### **3. Des actions concrètes dans l'optique du développement durable**

La Charte d'Aalborg, que la Ville de Lausanne a signée en 1997, a été adoptée par les participants à la Conférence européenne sur les villes durables en 1994. Elle stipule que *« l'Autorité locale est proche des problèmes environnementaux et la plus proche des citoyens (...) Les Villes ont donc un rôle essentiel à jouer pour faire évoluer les habitudes de vie, de production et de consommation, et les structures environnementales. »*<sup>4</sup>

<sup>4</sup>Charte des Villes européennes pour la durabilité, 1994, paragraphe 1.1. «Le rôle des Villes européennes».

Comme on l'a vu, Lausanne n'a pas attendu la définition des principes du développement durable pour se préoccuper de la qualité de vie de ses habitants, même si certaines actions mises en œuvre sur le plan local n'ont pas été effectuées sciemment en application de l'Agenda 21.

Avec la mise en place du volet Education et formation de l'Agenda 21 local, la Ville souhaite donc renforcer et développer des actions concrètes, qui permettent, parallèlement aux objectifs ciblés de ces actions, de contribuer à sensibiliser l'ensemble des citoyens aux principes du développement durable.

Les actions proposées dans les différents chapitres de ce préavis se situent sur les quatre axes suivants :

- l'apprentissage du mode de vie urbain ;
- l'éducation à la préservation de la santé de l'enfant ;
- la prévention de l'exclusion sociale ;
- l'acquisition de l'esprit citoyen.

#### **4. Apprentissage du mode de vie urbain**

##### *4.1 L'enfant et son intégration dans la ville*

Dès son plus jeune âge, l'enfant est appelé à évoluer dans un environnement qu'il devra apprendre à découvrir et à maîtriser. Au même titre qu'il acquiert petit à petit son autonomie, la parole ou, plus tard, des connaissances scolaires de base comme la lecture ou l'écriture, l'enfant apprend à se déplacer en ville, à utiliser les structures mises à sa disposition et à appréhender les contraintes propres à la vie citadine. La ville fonctionne comme un point d'attache des différences culturelles, de par le grand nombre de nationalités et d'ethnies qui s'y rencontrent, et offre ainsi un cadre éducatif naturel, favorisant l'ouverture d'esprit de l'individu. Différents éléments sont nécessaires pour permettre à l'enfant de s'approprier l'espace urbain et d'y construire sa personnalité.

##### 4.1.1 Valorisation du statut de l'enfant

L'enfant doit être considéré comme un acteur du système social, capable de participer à la vie locale et dont les réflexions et idées potentielles pour l'amélioration du milieu urbain doivent être prises en compte. La volonté de valoriser le statut de l'enfant s'inscrit dans une logique qui nous invite à le considérer non pas comme un citoyen à part entière mais comme un citoyen en devenir. Ce processus implique un accompagnement pour permettre à l'enfant de franchir différents paliers, par le biais d'une forme d'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté. Cette volonté s'est traduite par la décision du Conseil communal de créer un poste de déléguée à l'enfance<sup>5</sup>. Cette dernière se veut le porte-parole des enfants et est chargée de faire le lien entre l'enfant et les Autorités politiques, l'Administration, les organismes concernés par l'enfant et la population en général.

##### *4.2 Le sport et la culture comme facteurs d'intégration*

La possibilité de pratiquer des activités culturelles et sportives est pour la jeunesse un élément essentiel d'intégration et d'identification à l'environnement, à la fois social et géographique, en complément de la scolarité obligatoire. La fréquentation d'une école de musique ou de cours de théâtre et/ou la pratique régulière d'un sport favorisent notamment les contacts sociaux et amicaux et donnent la possibilité aux jeunes de se développer physiquement et intellectuellement, selon l'adage «un esprit sain dans un corps sain».

Dans le cadre de l'école, la Ville intervient sur le plan culturel en offrant aux classes lausannoises la possibilité d'assister à des spectacles et de prendre part à des animations théâtrales pendant les heures de cours. Cette initiation à la musique, au théâtre ou à la danse encourage la démarche individuelle du choix d'un spectacle : le principe de l'abonnement culturel permet aux élèves des classes secondaires de découvrir la plupart des spectacles de la saison lausannoise, tous genres confondus, en ne payant que la moitié du billet, le reste étant pris en charge par la Ville. Une fois le choix du spectacle arrêté, c'est à l'élève de réserver lui-même sa place et de se rendre à la représentation sans être accompagné par un professeur.

<sup>5</sup>BCC 1998, T. I, N° 7, p. 471.

Sur le plan sportif, les écoliers lausannois bénéficient de nombreuses infrastructures (clubs de sports, installations sportives) soutenues par la Ville, ainsi que du programme «Sports-passion», qui permet aux élèves de la 3<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année de s'initier à un vaste choix de sports le mercredi après-midi.

Parallèlement à ces activités institutionnalisées se développent depuis plusieurs années chez les adolescents des pratiques culturelles et sportives spontanées, comme la pratique des tags et des grafs ainsi que du sport libre en milieu urbain<sup>6</sup>.

Ces pratiques sont souvent perçues comme un acte de déprédation des lieux publics. Pour permettre aux adolescents de s'approprier une partie de l'espace urbain, l'Autorité communale entend favoriser la créativité et l'activité spontanées des jeunes en coordination avec le délégué à la jeunesse et en fixant précisément les règles à observer afin que ces pratiques se fassent dans le respect de tous les habitants et commerçants lausannois. Les deux projets présentés ci-dessous se veulent porteurs d'une démarche originale, fondée sur le dialogue et la collaboration entre jeunes et adultes.

#### 4.2.1 Le développement du sport urbain : engagement d'un éducateur-animateur sportif<sup>7</sup>

##### 4.2.1.1 Les vertus éducatives du sport

Au cours des deux décennies écoulées, le sport n'a cessé de prendre de l'importance dans notre société. L'apprentissage et la pratique régulière d'une activité physique sont une forme importante d'éducation et le soutien au sport dans le cadre urbain répond à plusieurs critères du développement durable.

- Le sport est un facteur d'intégration sociale essentiel : enfants et adolescents de cultures, d'ethnies ou de quartiers différents se retrouvent et se rencontrent, animés par une passion commune. La vocation rassembleuse du sport fait passer l'exclusion et la discrimination sociale, ethnique ou culturelle au second plan.
- Sur le plan de la santé, le rôle préventif et bénéfique du sport et de sa pratique régulière n'est plus à prouver. Parallèlement aux mesures évoquées plus loin en matière d'éducation de la santé, une activité physique régulière fait partie du processus individuel de préservation de la santé. Selon certaines sources, un tiers au moins de la population suisse est insuffisamment active sur le plan physique. Cette inactivité mène, à moyen ou à long terme, à une détérioration certaine de la santé, engendrant par là également une augmentation des coûts de la santé.
- Du point de vue éducatif strict, le sport inculque la notion de respect de l'autre, et le sens de la camaraderie. Le «fair-play» implique de l'enfant, s'il souhaite participer pleinement au jeu, l'apprentissage d'un certain nombre de règles qui s'appliquent également à la vie en société. L'avantage à acquérir ces notions en faisant du sport tient à l'aspect ludique qui y est rattaché : en effet, l'enfant apprend tout en s'amusant. La volonté de réussir ou de gagner, dans l'esprit d'une saine ambition, est également directement liée à la pratique du sport, et le souci de se dépasser développe la motivation, indispensable à la réussite personnelle. La pratique de certains sports de plein air favorise également chez l'enfant la sensibilisation au respect de la nature.

##### 4.2.1.2 Favoriser l'intégration sociale des jeunes étrangers par la pratique du sport libre en milieu urbain

Pour les jeunes étrangers, le risque d'exclusion sociale est grand lorsque l'immigration s'assimile à une perte d'identification familiale et sociale.

A la suite de leur scolarisation en Suisse, de nombreux jeunes immigrés endossent de lourdes responsabilités familiales face à des parents ne parlant ni n'écrivant le français. De plus, la perte de repères structurants est un facteur de déstabilisation, exprimée par un désir frénétique d'action, par la recherche constante du plaisir immédiat ainsi que par le refus de toutes formes de règles.

Le rôle du sport est ici primordial, car il permet d'attirer spontanément des jeunes en rupture des règles établies de la société tout en permettant de «canaliser» leur besoin d'activité. L'image de sportifs d'élite, remarqués à la télévision ou dans les

<sup>6</sup>La pratique du sport libre consiste à s'approprier, souvent de manière spontanée, une partie de l'espace urbain, faisant partie du domaine public ou privé. L'exemple le plus courant est l'organisation de matches de basket-ball ou de football dans une cour, au bas d'un immeuble ou sur une portion de rue.

<sup>7</sup>Ce projet applique un des principes concernant les jeunes, soit «prendre en compte les besoins et les aspirations des jeunes, hors des structures traditionnelles du sport», du Plan directeur du sport, rapport-préavis N° 2002/22 adopté par votre Conseil le 26 novembre 2002 (BCC 2002, T. II, pp. 672 ss).

stades fait office de modèle, et ce d'autant plus que ces sportifs sont eux-mêmes souvent fils d'immigrés ou issus de milieux défavorisés. Paradoxalement, et c'est la force du sport, l'adolescent qui rejette les règles sociales accepte les règles du jeu sportif, souvent élaborées par l'ensemble du groupe de jeunes.

A ce titre, le sport ouvert en milieu urbain apparaît, parallèlement aux clubs sportifs et aux infrastructures existantes, comme un point d'ancrage à ne pas négliger pour constituer un lien entre adolescents comme entre adolescents et adultes. L'organisation informelle de rencontres sportives permet de plus de favoriser les rencontres inter et intra-générationnelles dans les quartiers. Pour les adultes, le sport devient ici un outil de travail pour entrer en communication avec les jeunes.

#### 4.2.1.3 Le rôle de l'éducateur-animateur

Le développement et le renforcement du sport en milieu ouvert nécessitent l'engagement d'un animateur-éducateur à 50%. Sa tâche principale sera d'accompagner et de coordonner les mouvements spontanés et d'être le lien entre les pouvoirs publics, les jeunes et la population. La phase pilote du projet est de deux ans, pendant lesquels d'autres actions seraient mises en place, à savoir :

- le développement des activités sportives dans les quartiers ;
- le soutien aux associations et aux milieux intéressés ;
- la mise en place d'un programme d'animation sportive pour l'été, en collaboration avec les centres socioculturels et les moniteurs intéressés, destiné aux jeunes Lausannois entre 10 et 18 ans.

Ces animations sportives seraient proposées avec des objectifs non compétitifs.

#### 4.2.1.4 Coûts du projet

Le coût du projet est de Fr. 140'000.– pour deux ans, à prélever sur le Fonds pour le développement durable. Une demande de Fr. 20'000.– annuelle sera faite à l'Office fédéral du sport. L'évaluation du projet permettra de décider de sa poursuite ou de son arrêt. Le retard pris dans la rédaction du préavis a conduit la Municipalité à débloquer, en application de l'article 1 A, lettre h) du Fonds pour le développement durable, une somme de Fr. 70'000.– pour la première année de fonctionnement. Le solde, soit Fr. 70'000.– pour le fonctionnement de la deuxième année, est demandé à votre Conseil.

### 4.2.2 Pour une participation des jeunes à la vision artistique de la Ville

Le délégué à la jeunesse reçoit régulièrement des appels de jeunes gens qui souhaitent s'exprimer dans la ville au travers de la peinture ou du graffiti. Ces demandes traduisent le souhait de moyens d'expression et de participation à la vie de la Ville et on peut supposer qu'il s'agit pour ces jeunes de revendiquer leur place et leur insertion dans la communauté. La crainte de la répression et la prise en compte des atteintes à l'environnement peuvent aussi conduire les tagueurs à abandonner l'illégalité pour des réalisations plus recherchées et plus travaillées. Nombre d'entre eux s'adressent au délégué à la jeunesse pour poursuivre une activité en toute légalité, à savoir réaliser des fresques (ou graffitis) sur des espaces publics.

Ces jeunes ne sont pas des artistes connus malgré un talent souvent reconnu dans leur milieu et par des institutions privées ou publiques. Ils souhaitent fréquemment créer dans leur environnement quotidien (quartiers, place de sports ou de rencontres, etc.). A l'inverse des divers concours où les artistes travaillent en quelque sorte sur mandats, les jeunes sont ici eux-mêmes porteurs de la requête. Nombre de ces jeunes établissent un premier contact avec l'Administration en effectuant une demande d'autorisation, malheureusement souvent refusée.

#### 4.2.2.1 Encouragement de la créativité par le projet «Arrondis et couleurs sur la ville»

Les objectifs de ce projet sont d'une part de créer un dialogue entre les Autorités responsables des aménagements urbains et les usagers/bénéficiaires de ceux-ci, et d'autre part de soutenir les jeunes talents (peintres, graffeurs, sculpteurs) hors des circuits artistiques traditionnels, par la création d'ateliers d'art urbain.

Placés sous la responsabilité de talents confirmés, ces ateliers offriront le matériel et les conseils nécessaires aux jeunes artistes de 16 à 25 ans, voire à des élèves de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> année. Pendant les heures de congé du mercredi et du samedi, des jeunes pourront créer des fresques aux endroits répertoriés par les différents services communaux. Ces ateliers de rue pourraient

s'enrichir de visites d'ateliers d'artistes afin d'élargir les connaissances des jeunes intéressés et les sensibiliser ainsi aux techniques les plus diverses. Il s'agit également de déterminer un lieu de création permanent, et de stockage du matériel.

#### 4.2.2.2 Appropriation de la ville sur différents niveaux

Ce projet favorise l'appropriation des lieux par les adolescents. L'appropriation est un processus psychologique fondamental d'action et d'intervention sur un espace afin de le transformer et de le personnaliser. Elle permet à l'individu d'investir l'espace d'intentions et parfois d'actes qui lui permettent de mieux vivre son quotidien, de se donner une identité (c'est-à-dire de créer des situations où l'espace devient une ressource), ainsi que d'obtenir un sentiment d'appartenance. Lorsque les possibilités d'appropriation sont insatisfaisantes, elles ne peuvent plus s'exprimer qu'à travers des formes sauvages et des transgressions (exemple: les tags pour marquer un espace social dont les jeunes se sentent exclus).

Lors de nouveaux aménagements, les décideurs/concepteurs ne prennent la plupart du temps pas en compte les mécanismes d'appropriation et les autres acteurs concernés. Il en résulte souvent un décalage entre les intentions et le résultat vécu par les utilisateurs. En incluant, même de manière restreinte, la participation des personnes intéressées, on favorise l'appropriation et on transmet également un message d'intérêt et de confiance aux gens. Les personnes se sentent alors insérées dans une société, responsabilisées, permettant ainsi la valorisation de l'engagement citoyen d'un point de vue général.

Dans les années huitante, la ville de Bâle a vu émerger un important collectif d'artistes (Kunst und oeffentlicher Raum) qui souhaitaient entreprendre des projets culturels en commun. Pour parvenir à leurs objectifs, ses membres n'hésitaient pas à occuper des locaux et à entrer en confrontation avec des services communaux. Une association de soutien s'est alors créée, composée notamment de l'architecte cantonal, des responsables de la section «culture» au Département de l'éducation, ainsi que du directeur du Musée d'art contemporain. Depuis 1990, ces artistes sont associés, à titre expérimental, aux procédures de discussions et de travaux relatifs à trois projets d'architecture et d'urbanisme en cours.

Dans le projet «Arrondis et couleurs sur la ville», il ne s'agit pas de suivre l'exemple bâlois en institutionnalisant une culture dite alternative, mais plutôt de simplement être à l'écoute d'une partie de la jeunesse.

L'exemple de la Ville de Lyon, qui s'est lancée dans une politique de revalorisation de tous ses espaces publics, avec pour objectif de les inscrire dans un nouvel art de vie urbaine en concertation avec les habitants, mérite également d'être cité. La méthode repose sur trois principes, à savoir l'écoute des acteurs locaux et des habitants, la prise en compte de tous les aspects de la vie urbaine, et le recours aux concepteurs les plus compétents. Cette politique a permis de mettre en place plus de quarante opérations depuis 1989. Ces projets ont un fort contenu culturel et symbolique et sont intégrés dans les grands ensembles périphériques en vue de promouvoir une appropriation de l'espace urbain par l'ensemble de la population.

La volonté des jeunes de s'exprimer sur les murs des villes n'est de loin pas un phénomène local ou nouveau: dès la fin des années soixante, de nombreux Mexicains vivant aux Etats-Unis ont investi les murs de leurs quartiers dans la plus grande tradition d'art mexicain. S'en est suivie la création d'ateliers collectifs (sortes de centres culturels), qui ont joué un rôle unificateur dans la communauté hispanique américaine. Cette démarche s'est inscrite dans une époque importante de l'art dans la rue, qui a vu l'émergence d'artistes tels que Jean-Michel Basquiat ou Keith Haring, au talent reconnu aujourd'hui.

#### 4.2.2.3 Besoins en forces de travail et budget nécessaire

Le projet concerne le délégué à la jeunesse, le groupe contact jeunesse ainsi que les artistes locaux et régionaux.

La gestion du projet nécessite l'engagement de nouvelles forces de travail pour un taux d'activité estimé à 30%, avec l'appui du délégué à la jeunesse. Le personnel encadrant comprend un artiste peintre et/ou un graffeur expérimentés, appuyé(s) par une aide technique pour la préparation des surfaces, l'entretien du matériel et son déplacement.

Le coût annuel de Fr. 24'000.– est réparti de la manière suivante:

- Fr. 15'000.– pour l'encadrement (4 périodes mensuelles sur 6 mois de l'année, soit Fr. 2500.– x 6);
- Fr. 9'000.– pour les frais de matériel (peinture, sprays, dispersion, etc.).

La durée du projet pilote est de 5 ans, le coût prélevé sur le Fonds pour le développement durable est de Fr. 120'000.–.

La location d'un local et la coordination du projet sont prises en charge par le budget du délégué à la jeunesse, dans le cadre de ses activités.

### 4.3 Une construction en bois pour l'accueil du jeune enfant

Le centre de vie infantine de La Chenille occupe une propriété de la Ville à l'avenue de Cour 16. Il offre actuellement 34 places à des enfants en âge préscolaire et 24 places pour des écoliers en classe infantine. De plus, il occupe depuis plusieurs années une classe du collège de Floréal et accueille 21 écoliers primaires. Le principe du projet se décline comme suit:

- recentrer les activités de la garderie sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans et demi en créant une annexe à l'intérieur de la propriété;
- créer un APEMS à temps d'ouverture élargi au collège de Floréal.

Avec les surfaces mises à disposition et une restructuration légère du bâtiment principal, cette garderie verra sa capacité d'accueil préscolaire passer de 58 à 78 places pour les enfants de 0 à 7 ans. L'APEMS permettra d'accueillir 24 à 30 enfants pendant les périodes scolaires.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 128 m<sup>2</sup> à ossature bois, qui se caractérise par:

- l'utilisation d'essences uniquement locales pour sa construction (façade recouverte de chêne brut destiné à se patiner avec le temps, intérieur lamé avec du frêne afin d'accentuer la luminosité naturelle du bâtiment);
- une limitation maximale de l'emploi du béton, avec des fondations sous forme de poutres de béton;
- une façade entièrement vitrée afin de bénéficier au maximum de la lumière naturelle.

L'investissement nécessaire est de Fr. 520'000.–, à prélever sur le Fonds pour le développement durable, et se répartit comme suit:

- construction du bâtiment Fr. 350'000.–;
- achat de mobilier Fr. 70'000.–;
- transformations de la garderie Fr. 100'000.–.

Les coûts de fonctionnement annuels supplémentaires, à prélever sur le budget annuel, se montent à:

- Fr. 250'000.– environ qui seraient portés en augmentation de la subvention de Fr. 1'163'000.– attribuée à l'association «La Chenille»,
- Fr. 200'500.– pour l'exploitation d'un APEMS dans le collège de Floréal.

La nouvelle Loi sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2003 permet un soutien financier de l'ordre de Fr. 150'000.– sur deux ans.

### 4.4 La sécurité de l'enfant dans la ville

Apprendre à se déplacer, en tenant compte de la concentration de véhicules divers (voitures, transports publics, vélos, motos, vélomoteurs, trottinettes, etc.) et du danger potentiel qu'ils représentent fait partie de l'éducation de l'enfant élevé en milieu urbain. Il y va de sa sécurité<sup>8</sup> et la Ville accorde une importance particulière à la mise en place de diverses mesures. Sur le plan éducatif, les élèves des classes lausannoises sont sensibilisés par les cours de prévention routière, donnés par les agents de la sécurité publique. Sur le plan préventif, la création de zones limitant la vitesse à 30 km/h ainsi qu'une signalisation routière appropriée sont les actions témoignant de la volonté de l'Autorité locale de limiter au maximum les dangers pour l'enfant lors de ses déplacements.

#### 4.4.1 Une politique de partenariat: le «Pédibus»

Dans le souci d'inscrire la sécurité de l'enfant dans une démarche éducative, il est nécessaire d'établir des projets dans lesquels les différents acteurs (parents, enfants, pouvoirs publics) jouent un rôle. La mise sur pied du «Pédibus» est le fruit de cette démarche, de par les critères de santé, écologiques et sociaux pris en compte et de par le partenariat établi entre parents et pouvoirs publics. Ce projet, réalisé sous la supervision du Bureau de la déléguée à l'enfance, est présenté dans le cadre de ce préavis pour une réflexion sur les étapes à réaliser, hors du cadre de l'Administration communale.

<sup>8</sup>Ce paragraphe traite de la sécurité routière et des déplacements de l'enfant de la ville. Il ne s'agit pas ici de faire état de la sécurité de l'enfant face aux racket, menaces et autres agressions potentielles.

#### 4.4.1.1 Historique du projet

Le «Pédibus» est un système d'accompagnement à pied des enfants à l'école qui, bien qu'il implique la solidarité entre parents d'un quartier, appelle un soutien logistique important du Bureau de la déléguée à l'enfance, tant au moment où il se met en place que pour son suivi.

En février 1999, sous l'impulsion du Bureau de la déléguée à l'enfance et avec l'appui d'Action bénévole, des parents du quartier Sous-Gare ont décidé de s'entraider pour accompagner à pied, bénévolement, les enfants de leur quartier à l'école. Depuis, d'autres quartiers s'y sont mis.

Le «Pédibus» permet notamment d'assurer un maximum de sécurité aux enfants sur le chemin de l'école, de simplifier la vie des parents qui sont tributaires de nombreux déplacements, de contribuer à responsabiliser l'enfant aux dangers de la route et d'améliorer les contacts et la convivialité dans le quartier.

#### 4.4.1.2 Le «Pédibus» comme «agent» d'une politique globale de la Ville

L'initiative du «Pédibus» est un moyen technique facilitant l'organisation de l'accompagnement des enfants sur le chemin de l'école, afin de leur assurer une meilleure sécurité et de leur permettre un apprentissage de la sécurité routière. Il agit également comme une mesure participant à la concrétisation d'une politique globale de la Ville, car contribuant tout à la fois à la politique de l'aménagement, à la politique familiale et à la politique économique :

##### – Politique de l'aménagement :

Là où «circule» le «Pédibus», les enfants et les adultes accompagnateurs sont de fins observateurs de l'aménagement du territoire et des risques liés à l'augmentation constante du trafic. C'est souvent par ces nouveaux partenaires sur le terrain que sont questionnés les services techniques d'une ville. L'effet de groupe donne du poids aux revendications qui sont mieux prises en compte par les Autorités. Dans ce sens-là, le «Pédibus» participe à une nouvelle vision et à une volonté politique de l'aménagement du territoire. De cette démarche sont même nées d'autres initiatives, telle que celle menée par les habitants du quartier Sous-Gare «A la reconquête de la rue».

##### – Politique familiale :

La famille s'est beaucoup modifiée. Que la mère soit active au foyer ou femme au travail, l'organisation des nombreux déplacements des enfants à l'école lui pose de réels problèmes d'organisation.

La famille qui peut «s'offrir» une jeune fille au pair pour l'accompagnement des enfants à l'école bénéficie globalement des meilleures conditions pour pallier le stress dû notamment à l'inquiétude de savoir que son enfant est incapable de gérer les dangers que représente la confrontation au trafic jusqu'à 9 ans. Qu'en est-il des autres familles (moins favorisées économiquement, monoparentales, etc.) qui doivent adapter ces contraintes antinomiques ? Le «Pédibus» offre une contribution importante à celles-ci, puisque tout enfant peut bénéficier gratuitement de l'accompagnement, même si le parent ne dispose pas du temps à offrir en échange du service rendu. Chacun y contribue en fonction de ses disponibilités, ce qui donne toute sa valeur à l'idée d'entraide, sans compter que cet échange va souvent au-delà du service rendu sur le moment. Les contacts tissés autour du «Pédibus» contribuent au lien social et débouchent souvent sur d'autres relations d'entraide entre les parents participant au réseau.

##### – Politique économique :

Alors que les «bureaux pour l'égalité», du niveau fédéral au niveau local, prônent l'équité entre filles et garçons pour l'accès à la formation dans tous les secteurs, cet effort et cette volonté politique ont un coût qu'il s'agit de rentabiliser.

Notre économie veut donc bénéficier de cet investissement et l'ouverture du marché du travail aux femmes doit se développer. Conjuguer les horaires professionnels et les horaires scolaires relève du parcours du combattant et, bien que modeste, le «Pédibus» peut faciliter l'organisation de la journée des parents face aux contraintes de leur employeur.

#### 4.4.1.3 Développement et promotion du «Pédibus»

Cette démarche a soulevé un véritable engouement en ville de Lausanne et également dans d'autres communes en Suisse romande. Actuellement, le Bureau de la déléguée à l'enfance ne dispose plus des forces de travail nécessaires à son



développement et à sa promotion. Il s'agit du reste de se demander si le relais ne devrait pas être pris par un organisme extérieur au bureau, bien que l'on sache qu'il est indispensable qu'un soutien soit accordé à cette initiative si l'on veut la maintenir. La Ville de Lausanne a un rôle évident à jouer dans cet appui. Le «Pédibus» est un levier extraordinaire pour susciter la participation des enfants et des adultes et cela pour une question relevant de «l'ordinaire». Dans ce sens-là, il s'inscrit parfaitement dans le catalogue des actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21, s'appuyant sur les principes du développement durable.

Le problème qui se pose aujourd'hui est de savoir comment le Bureau de la déléguée à l'enfance peut se décharger d'une bonne partie des tâches liées à l'activité du «Pédibus», tout en sachant que les pouvoirs publics devraient encourager et faciliter ce type d'initiative qui appelle une participation active des citoyens. A noter que, dans sa toute nouvelle Constitution, le Canton prévoit cette intervention: «L'Etat et les Communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance. Ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d'intérêt général et leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat» (Article 70 – Vie associative et bénévolat).

Il semble donc nécessaire de faire une analyse de toutes ces questions en les articulant à la problématique du développement durable afin de définir le rôle qu'a à jouer un Etat qui se veut incitateur face aux partenaires du «Pédibus», c'est-à-dire les parents bénévoles.

#### 4.4.1.4 Coûts de l'analyse sur le développement du projet

Cette analyse devrait donner lieu à un mandat confié à un organisme sensibilisé par l'ensemble de ces problématiques. L'Association pour l'étude et la promotion de l'action bénévole (Action bénévole) a été choisie pour réaliser ce mandat. La démarche consisterait à rappeler l'origine du projet et la définition du cadre théorique, à évoquer son développement et la situation actuelle afin d'en dresser un bilan par le biais d'un rapport. Les conclusions du rapport devraient déboucher sur des propositions visant à inscrire le «Pédibus» à Lausanne comme «agent d'une politique globale de la Ville» tout en imaginant comment décharger le Bureau de la déléguée à l'enfance de la majeure partie des actions à mener sur le terrain. Il s'agirait de les confier par exemple à une association.

Ce travail d'analyse consistera bien entendu à entendre et à prendre en compte les observations de tous les acteurs, parents fonctionnant dans le cadre du «Pédibus» et collaborateurs impliqués dans l'Administration. Les coûts sont estimés entre Fr. 7000.– et Fr. 9000.–, en fonction de la durée horaire de l'étude et comprenant la rédaction du rapport final. La Municipalité, en application de l'article 1 A, lettre h) a déjà octroyé les fonds nécessaires.

### 4.5 Une politique du cycle de l'eau

L'information des enfants et des adultes sur le cycle de l'eau et sur les conséquences de son utilisation est fondamentale. Personne ne peut en effet contester aujourd'hui que la préservation de nos ressources en eau potable constitue bien l'un des défis majeurs des décennies à venir. Par l'intermédiaire de ses services spécialisés (Assainissement et eauservice), la Ville soutient diverses actions dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation à la sauvegarde de nos ressources aquatiques. Le rattachement d'eauservice à la Direction des travaux en janvier 2002 renforce la cohésion de la chaîne de l'eau au sein de l'Administration communale.

### 4.6 Déchets

L'apprentissage de l'action du consommateur sur la production de déchets, le développement de sa capacité à acheter mieux et à ne jeter à la poubelle que les matériaux non recyclables, sont autant d'éléments décisifs de la solution au problème du traitement des déchets. Dans ce cadre, de nombreuses actions sont mises sur pied chaque année: programmes de sensibilisation dans les écoles, visites de l'usine d'incinération, participation de la Ville à la Journée cantonale pour la propreté des espaces publics, campagnes d'affichage, etc., mais la prévention vise également les entreprises avec le Trophée Eco-conscience, organisé en partenariat avec le Beau-Rivage Palace.

Dès 2004, la Ville entend équiper toutes les écoles de déchetteries éducatives, de sorte que les enfants puissent immédiatement mettre en œuvre ce qu'ils apprennent et adopter les bons réflexes.

La mise en œuvre d'une telle mesure est de l'ordre de Fr. 10'000.– par établissement, soit pour les 12 établissements concernés un montant total de Fr. 120'000.–. Ce montant sera financé par le biais du présent préavis.

#### *4.7 Financement des actions de sensibilisation eau et déchets*

Les montants nécessaires à ces actions sont pris sur les budgets des services concernés, avec le recours sporadique au parrainage de tiers (sponsoring et partenariat pour le Trophée Eco-conscience ou subvention de la Confédération pour la Manifestation «Et l'eau. La vie»).

Des actions de sensibilisation comme l'exposition d'Assainissement en 2000 au forum de l'Hôtel de Ville ou la manifestation «Et l'eau. La vie» qui a marqué cette année les dix ans de la Journée mondiale de l'eau, seront poursuivies et étendues ces prochaines années. Sur l'initiative d'enseignants et de chefs de file, des visites sporadiques des sites de pompes et de traitement de l'eau sont organisées par eauservice et Assainissement. La prise en charge des frais de déplacement et du personnel d'accompagnement tout comme le matériel didactique est à ce jour non pérennisée et dépend d'une évaluation de chaque projet par le service et ses moyens financiers.

Par le présent préavis, et dans le but de pérenniser ces visites, de les accompagner de moyens didactiques adaptés à l'âge des élèves, le matériel didactique figurera sous le compte d'eauservice 4700.1.310.3 par Fr. 2000.– et le transport pour visites à Bret sous le compte d'eauservice 4700.1.317.0 par Fr. 2500.–.

### **5. La santé de l'enfant: apprendre à préserver ce capital**

Au même titre que l'environnement, la santé de l'être humain doit être préservée. Malgré l'évidence du propos, notre société occidentalisée de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle n'y est guère sensible. La santé suscite deux attitudes contradictoires avec, d'une part la mise en place de programmes de recherches extrêmement coûteux et élaborés, destinés à découvrir vaccins et traitements afin de prévenir et de soigner des maladies jusqu'alors incurables, et de l'autre le gaspillage par l'individu de son propre capital, dû à des habitudes de vie sédentaire, à une alimentation trop riche, à une vie stressante, à certaines dépendances (tabac, drogues) ainsi qu'au manque d'exercice physique. Le stress engendré par un environnement social de plus en plus exigeant provoque également des épuisements psychiques et physiques importants (dépressions, «burn-out»).

La Ville est fortement concernée par le problème de la santé. Les nuisances provoquées par la concentration d'habitations et de lieux de travail favorisent l'émergence de différents troubles pour la population tels que:

- pollution de l'air due à l'émission de gaz provoqués par les véhicules, usines, chauffages et générant des problèmes respiratoires et des allergies;
- stress physique et psychique engendré par le rythme de vie citadin, aggravé par une mauvaise alimentation et le manque d'activités physiques;
- concentration de véhicules à moteur et, dans le cas de Lausanne, topographie ne favorisant pas les trajets par l'intermédiaire de moyens «propres» comme le vélo ou la marche à pied.

Une politique d'éducation fondée sur le développement durable implique la prise de conscience de l'individu de sa propre santé, et de la nécessité de l'entretenir au quotidien comme un bien précieux.

Le problème de la santé se trouve au cœur des préoccupations de la Ville en matière d'éducation et ce, dès les débuts de l'Administration communale avec la création, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un Service de santé des écoles. Enrichi de la Section de psychologie scolaire et du Service dentaire, il a mis en place de nombreuses actions préventives et thérapeutiques au cours des années. Aujourd'hui, l'enjeu est de créer dans la population lausannoise un réflexe en matière de préservation de la santé. Cette démarche nécessite d'une part une éducation donnée à l'enfant dès son plus jeune âge et de l'autre une prévention active des troubles physiques et psychiques propres au milieu citadin.

#### *5.1 Une éducation en matière de santé*

L'individu doit apprendre à gérer sa santé, en l'entretenant et en la ménageant par un comportement adéquat. Il s'agit d'éviter les visites chez le médecin – et par là de contribuer également à la diminution des coûts de la santé –, en adaptant son mode de vie afin de prévenir les risques de maladies.

L'un des paradoxes de notre société est que l'image de la réussite sociale est fortement associée au dynamisme et à la forme physique, alors que les comportements vont à l'encontre du maintien de la santé. Malgré les études sur le sujet, les informations régulièrement transmises pour le rappel de quelques règles simples d'hygiène de vie, destinées à diminuer les risques de maladies cardiovasculaires et de cancers, si présents dans nos sociétés industrialisées, les mauvais réflexes perdurent.

Parce qu'elle abrite une forte concentration d'habitants, la Ville se doit de mettre en œuvre des actions de prévention et le défi majeur consiste à éduquer les enfants dès leur plus jeune âge, en partenariat avec les parents. Cependant, une éducation ayant pour principe le développement durable implique un changement de mentalités ainsi qu'une prise de conscience de l'individu de la nécessité de préserver son capital-santé. Si l'Autorité communale met en place des mesures d'amélioration de la qualité de la vie, elle est en droit d'attendre de ses concitoyens qu'ils fassent aussi l'effort de participer à ce processus en modifiant judicieusement leur façon de vivre. La réussite des projets soumis dans le cadre de ce préavis exige un rôle actif des citoyens.

### 5.1.1 Ateliers santé

#### 5.1.1.1 Des séances d'information pour la population

L'idée est de proposer aux partenaires (parents et enfants) une série de thèmes de discussions, adaptés au public visé, choisis dans les préoccupations actuelles de la population ainsi que parmi les demandes particulières. Le but est d'axer la discussion non seulement sur la connaissance des problèmes, mais aussi sur la manière de modifier son comportement pour obtenir une diminution des risques. Une prise en charge individuelle est exclue et le cadre naturel des discussions est le groupe.

#### 5.1.1.2 Rencontres à thème

Le Mouvement populaire des familles (MPF) a depuis de nombreuses années créé une équipe qui vise à animer 5 à 6 ateliers de 2 heures, organisés en fin d'après-midi ou en soirée, regroupant 6-7 à 10 personnes, sur des thèmes généraux touchant à la santé. Les thèmes traités sont: «la santé, c'est quoi?», «créer sa santé et se responsabiliser», «partager ses expériences de prise en charge», «le carnet de santé du MPF, un outil à utiliser», «les coûts de la santé». Ces ateliers visent à développer la responsabilité des participants vis-à-vis de leur santé, afin qu'ils la gèrent mieux en utilisant plus adéquatement les ressources à disposition.

Le projet propose le développement d'un cycle de 10 ateliers complétés, à la demande des participants, par des discussions sur des thèmes plus précis (par exemple alimentation, etc.), en visant les mêmes buts.

Les participants seront contactés en étroite collaboration avec les associations de quartiers, les centres de jeunes, les centres de loisirs, camps de vacances ou associations, dont certains membres pourraient contribuer à la préparation ou au déroulement des sessions.

Ces ateliers seront animés par un animateur ad hoc formé par le MPF ainsi que par le médecin chef du Service de santé. Une bonne partie des thèmes complémentaires qui seront probablement demandés ont déjà été partiellement appliqués dans le cadre des actions d'éducation à la santé données dans le cadre scolaire et seront pris en charge par les collaborateurs du Service de santé.

Le projet sera évalué selon les critères suivants:

- identifier l'origine des coûts de la santé;
- connaître la répartition des coûts de la santé;
- être capable d'évaluer un usage lacunaire, excédentaire ou inapproprié des ressources, dans certains cas de maladies;
- connaître les règles de prise en charge d'un problème particulier.

#### 5.1.1.3 Coûts et durée du projet

Le cycle de 10 ateliers est estimé à Fr. 60'000.-. Il serait admissible de demander une participation de Fr. 20.- par personne et par atelier. Pour chaque thème complémentaire, il est prévu 5 heures de préparation et 1,5 heure de session, soit 6,5 heures en tout.

Pour la phase pilote de 3 ans, on prévoit 10 ateliers par an, avec 4 thèmes complémentaires. Le montant à prélever sur le Fonds pour le développement durable est de Fr. 48'000.- soit Fr. 16'000.- par an, répartis entre Fr. 11'000.- pour les ateliers et Fr. 5000.- pour l'évaluation de 40 heures annuelles. Durant la phase pilote, le temps nécessaire aux thèmes complémentaires émerge à celui du médecin chef de service.

## 5.2 *La préservation de la santé physique et psychique de l'enfant en milieu urbain*

Le bien-être de l'enfant et de l'adolescent dans le milieu urbain s'inscrit dans une perspective sur le long terme : favoriser l'épanouissement de l'enfant pendant ses années de formation, afin qu'une fois adulte, il souhaite continuer à vivre en ville. De nombreuses possibilités sportives, culturelles et de loisirs sont offertes à l'enfant, afin de contribuer à son développement physique et à son évolution intellectuelle.

Force est cependant de constater que la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a généré l'apparition de maladies et de troubles se développant principalement dans les pays industrialisés. Les excès dus à la société de consommation, le mode de vie sont autant de facteurs susceptibles d'introduire chez l'enfant d'aujourd'hui un malaise physique et/ou psychologique. Preuves en sont le taux de suicides toujours élevé parmi les jeunes de notre pays, et l'apparition du phénomène de l'obésité, conséquence d'une alimentation déséquilibrée et d'un manque d'exercice physique. Il apparaît que ces problèmes doivent être pris en considération le plus tôt possible et la Ville, dans le cadre de l'Agenda 21, souhaite d'une part agir pour essayer d'abaisser le taux de suicides chez les jeunes en sensibilisant la population au problème. D'autre part, il s'agit d'intervenir dans le domaine alimentaire, en étudiant la possibilité des cuisines scolaires de proposer une alimentation permettant l'obtention du label «Fourchette verte»<sup>9</sup> et en mettant en place une action préventive de l'obésité infantine.

### 5.2.1 Prévention primaire-secondaire<sup>10</sup> du suicide

#### 5.2.1.1 Sensibiliser la population à la vigilance

En Suisse, le suicide des jeunes s'est toujours maintenu à un taux élevé, depuis des décennies. Il croît fortement avec l'âge dans tous les pays développés. Une prévention est efficace par l'intermédiaire du milieu, agissant sur un éventuel futur suicidant ainsi que sur une personne qui a déjà fait une tentative. Les groupes cibles de l'action de prévention doivent donc être les pairs, soit les adolescents eux-mêmes dans les structures diverses où ils se regroupent spontanément.

#### 5.2.1.2 Une méthode originale et efficace

Une prévention du suicide est possible à tout âge en visant à agir non pas directement sur les personnes à risque (déprimées, ex-suicidaires, ou ayant des idées suicidaires), qu'il conviendrait de détecter efficacement, mais en donnant à l'entourage de telles personnes des moyens de répondre de manière adéquate. Cela implique de sensibiliser un maximum de personnes, de tous âges et de tous milieux, dès l'adolescence. Cette approche s'est révélée régulièrement être la plus pertinente par rapport au développement de structures spéciales ou de méthodes de détection, pour :

- sensibiliser au problème du suicide et à l'existence du risque dépressif (terrain);
- donner des compétences de perception, de soutien et de communication dans le domaine du suicide;
- faire connaître le réseau d'aide et les possibilités de prise en charge.

L'action sera évaluée sur les éléments suivants, soit dans l'ordre :

- connaissance de la problématique générale du suicide, et identification des facteurs de risque;
- capacité à identifier les facteurs prédictifs et leur valeur réciproque, pour la tentative initiale comme pour la récurrence;
- connaissance de la démarche pratique d'aide;
- acquisition d'une compétence personnelle d'aide et de soutien dans les situations à risque;
- acquisition de compétence à retransmettre les messages à des pairs.

Une évaluation du projet, estimée à 40 heures est prévue chaque année de la phase pilote, soit 3 ans.

---

<sup>9</sup>La question du label «Fourchette verte» a fait l'objet d'une motion déposée par M<sup>me</sup> Christina Maier, membre de votre Conseil. La réponse à cette motion n'est pas incluse dans ce rapport-préavis et interviendra sous la forme d'une réponse directe.

<sup>10</sup>En prévention, le terme primaire signifie que l'on s'adresse à tout le public, secondaire que l'on s'adresse aux groupes de personnes qui ont un risque accru (de présenter une maladie ou un comportement dommageable), et tertiaire que l'on s'adresse à des personnes déjà atteintes.

### 5.2.1.3 Réalisation et évaluation

Le projet est de former en 3 sessions de 2 heures des personnes pour leur donner les compétences nécessaires afin qu'elles puissent le cas échéant agir utilement dans leur milieu de vie. Préalablement, un réseau sera structuré pour que tout appel pour une situation de ce type trouve rapidement un contact avec un professionnel compétent. Pendant la phase pilote de 3 ans, 10 sessions annuelles seront organisées, ce qui représente 60 heures de travail émergeant au médecin chef de service, auxquelles viennent s'ajouter 40 heures de préparation.

Les participants seront contactés par l'intermédiaire des associations de quartiers, les centres de jeunes, les centres de loisirs, les camps de vacances ou des associations d'usagers. Une brochure d'information sera remise aux participants à la formation.

### 5.2.1.4 Coûts du projet

Les coûts de réalisation du projet, à prélever sur le Fonds pour le développement durable sont de Fr. 60'000.– pour 3 ans, soit Fr. 20'000.– par an, répartis de la manière suivante :

- Fr. 14'000.– pour les 10 sessions annuelles ;
- Fr. 5000.– pour les frais d'évaluation (40 heures effectuées par le médecin chef de service) ;
- Fr. 1600.– pour les frais d'impression annuels d'environ 200 brochures informatives.

## 5.2.2 Prévention secondaire-tertiaire de l'obésité infantile

### 5.2.2.1 L'apparition d'un nouveau phénomène

Depuis le milieu des années 1970, on constate dans le monde entier un accroissement de la surcharge pondérale et l'obésité, autrefois rare, augmente dans le monde entier dans les populations infantiles et adultes. En 10 ans, la prévalence<sup>11</sup> a doublé en Suisse. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé en 1997 une campagne mondiale contre l'obésité qu'elle a classée désormais comme maladie. L'effet à long terme de ces deux conditions est une très importante augmentation ultérieure des comorbidités (diabète, maladies cardio-vasculaires, cancers, troubles ostéoarticulaires, etc.), générant une charge importante, humaine et financière, qui pourrait faire doubler dans 20 ans les coûts de la santé.

### 5.2.2.2 Principe de détection précoce

Le projet est de détecter et d'inciter à la prise en charge précoce des enfants avec une surcharge pondérale ou une obésité et de donner aux personnes touchées et à leur famille les moyens de gérer sainement leur alimentation, sur la base d'une approche comportementale. Une prise en charge individuelle est exclue et le cadre naturel des discussions est le groupe.

### 5.2.2.3 Un exemple de collaboration Ville-familles

L'action sera évaluée sur les éléments suivants :

- connaissances théoriques acquises dans le domaine de la nutrition ;
- développement de la capacité de choix des aliments en fonction du risque associé à long terme à une consommation excédentaire, ou à un déséquilibre d'apports en nutriments ;
- progression dans l'adhésion à un comportement favorable dans le domaine alimentaire et de l'activité physique ;
- permanence du comportement favorable à moyen terme ;
- réduction des facteurs de risque (poids, pourcentage de graisse corporelle), et augmentation des facteurs protecteurs (activité physique, image de soi).

Les participants seront contactés en étroite collaboration avec les associations de quartiers, les centres de jeunes, les centres de loisirs, les camps de vacances ou des associations d'usagers, dont certains membres pourraient contribuer à la préparation ou au déroulement des sessions.

<sup>11</sup> La prévalence est la proportion de cas d'une maladie donnée dans la population totale (à une certaine date, dans un certain lieu).

Après un contact personnalisé destiné à expliquer le type de prise en charge proposée, les enfants qui ont besoin de conseils nutritionnels et leurs parents seront invités à participer à des discussions en groupes de 10 à 20 personnes, visant à assurer une prise en charge du problème de surcharge pondérale. Le but est d'axer la discussion non seulement sur la connaissance des problèmes, mais aussi sur la manière de modifier son comportement pour obtenir une diminution des risques. Cette approche théorique est complétée par des cours de sports dispensés par une infirmière clinicienne.

Cette approche, proposée depuis une dizaine d'années, est bien maîtrisée, et elle offre globalement les meilleures chances de succès. L'accueil des enfants et de leurs parents est indispensable à une bonne gestion du problème.

L'action préventive sera répartie sur plusieurs cycles trimestriels de contenu progressivement différent, touchant tant aux notions de base qu'au suivi post-formation. L'investissement en temps sera de 1,5 heure par séance, pour 15 séances annuelles par groupe; 4 groupes seront suivis par année. Une bonne partie des thèmes traités durant ces séances ont déjà été partiellement étudiés dans le cadre des actions d'éducation pour la santé dans le cadre scolaire.

Pour la phase pilote de 3 ans, le programme sera élaboré et appliqué par le médecin chef de service et l'infirmière clinicienne responsable en éducation pour la santé. Pour la première année, le programme est estimé à 150 heures (cours de sport non compris) dont 60 heures de préparation, à charge du médecin chef de service. Pour les deux années suivantes, le programme est établi à 90 heures annuelles, la préparation étant effectuée pendant la première année.

#### 5.2.2.4 Coûts

Les coûts de réalisation du projet, à prélever sur le Fonds pour le développement durable, sont estimés à Fr. 70'000.– pour 3 ans, répartis de la manière suivante:

- Fr. 32'000.– pour la première année, comprenant l'achat d'un ordinateur portable avec une imprimante portable à Fr. 4500.–;
- Fr. 38'000.– pour la deuxième et la troisième année.

En avance sur ce projet, la Municipalité a débloqué un crédit de Fr. 5000.– en application de l'article 1 A, lettre h). Le solde à voter est donc de Fr. 65'000.–.

## 6. La formation, facteur d'intégration sociale

Les collectivités locales sont bien placées pour observer les processus de marginalisation qui menacent une partie de la population à l'issue de sa scolarité. Un parcours scolaire mal vécu ou mal réussi renforce une vulnérabilité sociale<sup>12</sup> qui se répercutera dans le parcours de formation puis dans le travail. Cela est d'autant plus prévisible lorsque les élèves proviennent de milieux où la distance culturelle avec l'école est grande (familles socialement défavorisées; familles migrantes allophones par exemple). Bien que la formation relève du Canton, la Ville peut contribuer à prévenir ces trajectoires en boucle par des actions ciblées en amont et en aval du dispositif scolaire: auprès des parents (formation pour les parents allophones) et auprès des jeunes adultes dont le parcours de formation est mis en péril (réseau de coordination des soutiens des jeunes en formation).

### 6.1 Apprendre l'école: une formation pour des parents allophones

#### 6.1.1 L'isolement social des parents allophones

Carrefour obligé pour tous les enfants et adolescents d'une tranche d'âge donnée, l'école est aussi le lieu privilégié où l'on peut les sensibiliser à la problématique du développement durable et leur donner le bagage qui devrait leur permettre, comme adultes, d'agir de manière responsable.

On a toutefois constaté qu'un fossé considérable existe entre l'institution scolaire et les parents d'un certain nombre d'élèves, en particulier non francophones. L'absence de moyens de communiquer, auquel vient parfois s'ajouter une barrière

---

<sup>12</sup>«Vulnérabilité sociétale et action sociale», Walgrave L., in *De la non-intégration, essai de définition théorique d'un social problème contemporain*, Editions universitaires, Fribourg, 1994.

culturelle empêche l'existence même du partenariat qui doit s'établir entre les parents et l'école, et qui constitue un fondement éducatif essentiel: pour les premiers, l'école est une vaste organisation complexe et inaccessible, alors que les enseignants n'arrivent tout simplement pas à établir le lien et le dialogue indispensables avec les familles.

#### 6.1.2 Des cours pour apprendre aux parents le fonctionnement de l'école

Dans la perspective de créer un contact, mais aussi d'offrir une formation aux parents allophones ou à ceux peu scolarisés, voire pas scolarisés, des cours ont été organisés, par l'intermédiaire de l'Association «Français en jeu» (FEJ). Cette association fait partie du dispositif de la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA), dispositif qui traduit la volonté de la Commune de Lausanne de lutter contre l'exclusion des personnes sans qualification.

FEJ a souhaité mettre son expérience et ses compétences au service d'un réel partenariat parents-école, en ouvrant des cours de français-intégration dans les écoles. Ils sont centrés sur la découverte des divers aspects de la vie scolaire par une approche de documents distribués aux élèves et aux parents sur la vie scolaire (bulletins, circulaires, informations, etc.).

L'objectif prioritaire de ces cours est de créer un lien entre l'école et les familles – en particulier avec les mères – qui ne parviennent pas à entrer en contact avec l'institution scolaire en raison de la distance linguistique et culturelle. Il s'agit donc en particulier:

- de favoriser la connaissance de l'institution scolaire;
- d'améliorer la communication en français;
- de permettre un véritable dialogue parents-école;
- de dédramatiser l'institution scolaire pour des parents peu ou pas scolarisés;
- d'encourager la formation continue chez des personnes peu qualifiées, en particulier de les inciter à poursuivre l'apprentissage du français.

#### 6.1.3 Etapes réalisées

Une première expérience s'est déroulée durant l'année scolaire 2001-2002, qui a montré tout l'intérêt du projet et permis l'élaboration d'un programme cadre. Deux cours ont été mis sur pied à la rentrée 2002 dans les collèges du Vieux-Moulin et de Provence. L'opération devrait être étendue à d'autres quartiers.

Au terme de ces cours, les parents sont incités à poursuivre leur apprentissage de la langue dans des cours ad hoc pour adultes dans un but évident d'intégration.

#### 6.1.4 Budget et demande de financement

La phase pilote, durant l'année scolaire 2001-2002, a pu être effectuée par Français en jeu dans le cadre de son mandat CIFEA. En revanche, les phases 2 et 3, qui comprenaient notamment l'élaboration du matériel, la mise au point des cours, les contacts avec les enseignants et les parents ainsi que le suivi des 3 cours mis en place pour 2002-2003 ont fait l'objet d'une demande de financement à hauteur de Fr. 54'000.–. Ce montant correspondait à l'équivalent d'un poste à 60% réparti sur plusieurs intervenants, calculé sur la base d'un salaire CIFEA de Fr. 83'000.– pour un plein temps.

Il est à noter que ce cours a fait l'objet d'une contribution de Fr. 27'000.– de la Commission fédérale des étrangers dans le cadre de son programme de mesures en faveur de l'intégration. Grâce à cette contribution, le prélèvement sur le fonds actuel du développement durable s'est donc limité à Fr. 27'000.–.

Pour la poursuite du projet, il est prévu de passer à 4 cours dès l'année scolaire 2003-2004, à 5 cours, soit 1 cours par établissement scolaire, pour les années 2004-2005 et 2005-2006. Le reste du montant devrait permettre de contribuer au démarrage d'un cours supplémentaire au moment de la mise en place durable de cette prestation dès l'année scolaire 2006-2007.

Le budget tient compte du fait que le financement des 4 cours qui seront mis sur pied dès la rentrée 2003 pourront encore être financés par le prélèvement sur le fonds actuel du développement durable jusqu'en décembre 2003. Il prévoit le financement de 4 cours pour le premier semestre et de 5 cours pour 2<sup>e</sup> semestre 2004, de 5 cours pour la totalité de l'année 2005

et le 1<sup>er</sup> semestre 2006, puis de 6 cours pour la seconde partie de 2006. Le budget est calculé sur la base d'un taux d'activité de 50% pour 4 cours (encadrement, préparation, coordination et administration compris), 60% pour 5 cours et 70% pour 6 cours, soit:

|       |     |           |
|-------|-----|-----------|
| 2004: | Fr. | 56'000.–  |
| 2005: | Fr. | 61'000.–  |
| 2006: | Fr. | 66'000.–  |
| <hr/> |     |           |
| Total | Fr. | 183'000.– |

## 6.2 Réseau de coordination des soutiens aux jeunes en formation

### 6.2.1 Une amélioration du fonctionnement actuel

Le projet visant à renforcer la coordination entre les instances susceptibles d'offrir un soutien aux jeunes en formation s'appuie sur les constats posés depuis longtemps au sein de l'Administration (Office régional d'orientation scolaire et professionnelle [OROSP], Délégation à la jeunesse, Conférence des directeurs lausannois d'établissements scolaires, Centre social régional [CRS], etc.). Ceux-ci ont été au surplus étayés et documentés dans le rapport «Papa, Maman, l'Etat et Moi...»<sup>13</sup> qui montrait comment le processus de formation professionnelle peut-être mis en péril lorsque des difficultés – notamment liées au logement ou à la pénurie de ressources financières – ne sont pas résolues. Les questions financières et sociales (aide sociale, bourses) ainsi que celles relatives à la formation relèvent en principe entièrement du Canton à qui il appartient d'introduire les correctifs nécessaires. L'échelon communal dispose néanmoins d'une marge de manœuvre lui permettant d'améliorer, à son niveau, le fonctionnement du dispositif.

### 6.2.2 Concept de la démarche

L'objectif prioritaire de ce projet vise la coordination privé/public de façon à «relier» entre elles différentes approches sectorielles. Le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et Jet Service ont participé à son élaboration.

Quatre domaines ont été retenus:

1. la formation (compenser des déficits, s'inscrire dans une filière, y rester jusqu'à la fin);
2. la recherche de lieux d'apprentissage;
3. l'accès à des logements bon marché;
4. l'accès aux services (accès aux bourses; difficultés administratives liées aux paiements des factures; orientation sociale).

Le domaine 1 est principalement du ressort du Canton. Les acteurs privés et publics se connaissent et collaborent déjà partiellement. La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE) est aussi représentée dans plusieurs comités. Les domaines deux à quatre sont toutefois essentiellement du ressort de la Ville (Administration générale et Finances [AGF], Direction de la sécurité sociale et de l'environnement [DSSE] et DEJE).

### 6.2.3 Etapes réalisées

Dans le cadre du volet «Education» d'Agenda 21, la première étape du projet envisage une réflexion entre les acteurs concernés en vue de formuler des propositions (mesures sectorielles et/ou plate-forme).

Un groupe de travail interdirections tiendra six séances de deux heures complétées par une série d'entretiens menés auprès d'une vingtaine de partenaires. D'entente avec l'OROSP et le Secrétariat général DSSE, le CVAJ et Jet Service se chargeront des démarches auprès des partenaires du secteur privé subventionné actifs sur les questions de formation. Le financement demandé par une note à la Municipalité<sup>14</sup> couvrira les frais encourus par ces institutions privées y compris la rédaction d'un document de synthèse.

<sup>13</sup> «Papa, Maman, l'Etat et Moi, Jeunes adultes, accès aux dispositifs sociaux et travail social; un état des lieux». Rapport de recherche réalisé par Caroline Regamey dans le cadre du collectif JAD (ASEMO-Relais, Jet Service, Centre social cantonal, Centre Saint-Martin, Direction de la sécurité sociale et de l'environnement), avec le soutien financier du Service de prévoyance et d'aide sociales.

<sup>14</sup> Adoptée le 18 juillet 2002.



Le pilotage de la démarche sera assuré conjointement par la DEJE et la DSSE qui décideront quelles propositions introduire dans le préavis «Intégration» dont la présentation est prévue pour mars 2003. Cette solution (copilotage) se justifie par le fait que les problématiques «formation» et les problématiques «sociales» sont étroitement imbriquées.

L'inscription du projet dans le cadre du volet «Formation» d'Agenda 21 renvoie au constat que la formation et l'insertion professionnelles constituent des éléments cardinaux dans une perspective de développement social durable et de prévention de dommages tels que désaffiliation et exclusion sociales.

#### 6.2.4 Financement obtenu sur le Fonds pour le développement durable

Le montant déjà accordé par la Municipalité est de Fr. 6450.-. Il est réparti en parts égales (Fr. 3225.-) entre le CVAJ et Jet Service.

### 7. Le développement de l'esprit civique et la formation du futur citoyen

*«Nous, Villes, nous engageons, conformément au mandat qui nous a été conféré (...) à collaborer avec tous les partenaires de nos collectivités, citoyens, entreprises, groupes d'intérêt (...) Nous baserons donc nos efforts sur la coopération entre tous les acteurs concernés, nous veillerons à ce que tous les citoyens et les groupes d'intérêt aient accès à l'information et puissent être associés aux processus décisionnels locaux et nous nous emploierons à éduquer et à former non seulement le grand public mais encore les représentants élus et le personnel des administrations locales à la durabilité.»*

La Charte d'Alborg<sup>15</sup> résume ainsi la nécessité d'inclure le citoyen dans la mise en pratique des projets de l'Agenda 21. Dans un concept qui invite l'individu à jouer un rôle actif dans la société, le responsabiliser très tôt et lui faire prendre conscience de ses droits et devoirs envers son environnement social et écologique fait partie des priorités. L'apprentissage de la citoyenneté comporte différentes démarches :

- l'apprentissage du respect face aux minorités religieuses, ethniques et culturelles. Le cadre scolaire permet de par la mixité des classes cet apprentissage;
- la sensibilité à l'environnement se traduisant dans un comportement quotidien respectueux des critères écologiques (recyclage, limitation du gaspillage énergétique). Outre les actions citées au point 2.2, la Ville entend mettre en place des journées de sensibilisation au cycle de l'eau au lac de Bret, en collaboration avec l'établissement de Prélaz, pour les classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> primaire. Sont également prévues la mise sur pied d'ateliers tels que ceux organisés à Béthusy pour la construction de capteurs solaires thermiques, l'organisation de séminaires et de conférences sur l'énergie dans les écoles, l'utilisation de Contact-Energie pour la sensibilisation des élèves;
- l'encouragement à l'esprit civique et l'incitation aux mouvements associatifs. La mise en place des Conseils d'enfants autour des établissements secondaires, réalisation du Bureau de la déléguée à l'enfance développée ci-après, va dans le sens de l'éveil d'un esprit citoyen;
- la contribution personnelle à l'espace urbain dans le respect des lieux (écoles, logements, centres socio-culturels, installations sportives, etc.) et l'encouragement à la créativité en milieu urbain par le biais du délégué à la jeunesse.

Avec l'adoption de la nouvelle constitution vaudoise, et la mesure d'intégration que constitue le droit de vote des étrangers établis depuis plus de 10 ans, la formation du futur citoyen concerne encore davantage l'ensemble des élèves.

#### 7.1 Pour une participation active du futur citoyen à la vie citadine

Mario Benozzo, délégué à la politique scolaire et éducative de la Ville de Modène en Italie lance un cri d'alarme: *«Nos villes sont de plus en plus des villes de travail, de mobilité des marchandises et des personnes, de plus en plus organisées autour du temps comme argent, comme possibilité de produire, avec des cadences, des temps et des horaires rythmés sur les nécessités, réelles ou présumées, du citoyen adulte, travailleur, producteur de richesses. Une ville semblable risque de rendre les places inutiles comme lieu de rencontre, de pause, de communication interpersonnelle. La ville doit pouvoir appartenir aux citadins, même à l'enfance: elle doit pouvoir permettre aux fillettes et aux garçons de sortir de leur monde*

<sup>15</sup>Charte des Villes européennes pour la durabilité, 1994, paragraphe 1.13 «Les citoyens, protagonistes de la durabilité, et la participation de la collectivité».

*quadrangulaire – une télé, un divan, un lit, une porte fermée. Nous devons, de manière responsable, contribuer à l'ouverture de cette porte et préparer, graduellement et avec décision, la ville comme corps global, capable d'héberger l'enfant, bien que sa présence soit souvent ressentie comme difficile, rugueuse, en opposition à l'ordre actuel de la ville.»*

En offrant aux enfants la possibilité de participer à des planifications et à des décisions, on comprend mieux leurs besoins et on leur concède une signification convenable dans la société. Il n'est jamais trop tôt pour commencer à apprendre les règles fondamentales d'une démocratie. Les enfants ont des compétences importantes telles que la spontanéité, la créativité, l'imagination, la capacité d'avoir des relations, l'initiative et la facilité d'apprendre. Les adultes peuvent en profiter : avec leurs capacités, les enfants deviennent des experts en ce qui concerne le fait de juger l'endroit où ils vivent. Ils ont là une vraie relation avec les questions politiques.

La protection des enfants se limite aujourd'hui le plus souvent à des mesures juridiques. Si l'on veut protéger à long terme les enfants de la violence et de l'abus, il faut également améliorer leur position dans la société et les aider dans la compréhension de leurs droits et de leurs devoirs. De plus, la réalisation de structures adaptées aux enfants dans les communes améliore la qualité de vie de tous les habitants. Plus que l'outil pédagogique qu'elle offre indéniablement, la prise en compte de la parole de l'enfant permet d'inventer de nouvelles formes de participation et de représentation. En effet, dans le contexte actuel, où l'on note un affaiblissement progressif des corps intermédiaires (associations, partis politiques, syndicats), il paraît nécessaire de développer de nouvelles formes de partenariat. Dans ce sens, le Conseil d'enfants est un lieu d'apprentissage à la citoyenneté. Toutefois, donner aux enfants les moyens de participer, leur donner la parole, implique que quelque chose change, et dans un délai suffisamment court pour qu'ils puissent en bénéficier.

#### 7.1.1 L'apprentissage des mouvements associatifs : l'exemple d'une expérience pilote d'un Conseil d'enfants

L'école et la ville sont deux mondes qui ne devraient plus s'ignorer. Le Conseil d'enfants peut contribuer à faire tomber ce mur symbolique entre l'intérieur et l'extérieur. La non-prise en compte du cadre de vie des élèves limite leur appropriation de l'espace dans lequel ils vivent. La participation des enfants ne doit pas se limiter à un domaine. L'un des objectifs est de favoriser une meilleure maîtrise des espaces sociaux, en participant à la vie collective et au respect des lieux et des hommes.

##### 7.1.1.1 Une première expérience autour des établissements scolaires de Mon-Repos et de Béthusy

Cette démarche, pressentie comme une expérience pilote, a obtenu le soutien des deux directions des établissements scolaires de Mon-Repos et de Béthusy. Simultanément, un groupe de répondants adultes du quartier (parents, professionnels) qui soutiennent cette démarche, a été constitué. Si l'idée de la participation «fait son chemin», il n'en reste pas moins qu'elle représente une entreprise délicate et périlleuse, aussi bien dans le monde des adultes que dans celui des enfants. Sa crédibilité repose sur la valeur que les adultes attribuent à cette démarche, en la reconnaissant comme un nouvel espace de démocratie. Dans ce sens-là, l'adhésion du milieu scolaire est essentielle.

Le 31 octobre 2001, une première séance plénière a permis aux enfants de donner leur vision du quartier et de la ville et d'exprimer leurs souhaits. Des commissions de travail ont été constituées sur des thèmes d'aménagement des espaces de jeux récréatifs et sportifs, de sécurité routière et de projets d'animation. Si le travail de ces commissions a déjà permis de mettre l'accent sur l'une ou l'autre de ces problématiques, l'avancement des travaux a malheureusement été freiné par manque de forces de travail. Il n'en reste pas moins que les contacts avec les enfants du Conseil ont été maintenus et que quelques animations ont pu être proposées par les enfants du Conseil, avec l'appui du Bureau de la déléguée à l'enfance, aux élèves des deux établissements scolaires concernés.

##### 7.1.1.2 Evaluation du projet pilote et vision d'avenir

Ce type de démarche participative menée en collaboration avec les enfants d'un quartier étant relativement nouveau, il s'agit de créer son propre modèle tant il est vrai que peu d'expérience servent de référence à ce jour. Des discussions sont en cours avec le «Réseau de ressources DEMOS» qui réunit trois instituts genevois (l'Institut d'études sociales, l'Institut universitaire d'études du développement et le Centre universitaire d'écologie humaine de l'Université de Genève) dont l'une des principales prestations est l'évaluation et l'accompagnement de projets dans le cadre d'actions participatives, de citoyenneté et de démocratie locale. Cette évaluation se construira parallèlement au déroulement du Conseil des enfants et ce travail s'étendra vraisemblablement sur deux ans, à raison d'une séance mensuelle de 2 heures sur 10 mois par an.

Il s'agira aussi de voir s'il y a lieu d'établir des liens avec l'entreprise chargée de mettre en œuvre la démarche participative qui va être lancée prochainement dans les quartiers lausannois, suite à l'acceptation du Rapport-préavis N° 211 du 19 avril 2001, «Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne, 2<sup>e</sup> partie», afin que les enfants ne soient pas oubliés.

#### 7.1.1.3 Besoins en forces de travail et budget demandé

La poursuite de ce travail nécessite l'engagement d'un animateur formé, qui pourrait conduire quelques actions concrètes sur le terrain, avec l'appui de la déléguée à l'enfance. On peut estimer le temps de travail de cet animateur à un taux d'activité de 20%.

- Couverture du salaire de l'animateur (y compris charges sociales): Fr. 20'000.– par an.
- Budget de fonctionnement pour permettre l'organisation de quelques animations ou manifestations: Fr. 5000.– par an.
- Couverture des frais de la démarche d'évaluation réalisée en collaboration avec le «Réseau DEMOS»: 2 heures de travail mensuel, à raison de Fr. 200.– de l'heure, sur 10 mois par an: Fr. 4000.– par an.

Cette expérience pilote se poursuivant sur les deux années à venir (2003-2004), cela entraînerait un coût total de Fr. 58'000.– pour l'ensemble de la démarche.

Le coût de la réalisation pour la première année a fait l'objet d'une note<sup>16</sup> à la Municipalité pour un montant de Fr. 30'000.– prélevé sur le Fonds pour le développement durable.

### 8. Modifications du Règlement du Fonds pour le développement durable

Le financement des ateliers santé, de la prévention de la petite enfance, de la prévention secondaire-tertiaire du suicide, de la prévention primaire-secondaire de l'obésité infantile, de même que les projets concernant la formation des parents allophones, l'engagement d'un éducateur-animateur en sports urbains, la réflexion sur les réseaux de coordination des soutiens aux jeunes en formation, la création des Conseils d'enfants, la réflexion sur le Pédibus et le projet visant à faire participer les jeunes à la vision artistique de la Ville nécessitent de modifier le règlement du Fonds pour le développement durable adopté par votre Conseil le 19 avril 2001. Il s'agit aujourd'hui d'inclure les possibilités de financement dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Article premier

A

- g) le développement du sport ouvert urbain et de la culture comme facteur d'intégration;
- r) des actions visant à éduquer enfants et parents à apprendre à préserver la santé physique et psychique de l'enfant et de l'adolescent;
- s) des mesures permettant une meilleure intégration sociale par le biais de la formation et de l'accès à la formation;
- t) des mesures visant à encourager et à encadrer la participation citoyenne et artistique des jeunes en ville, notamment par la réalisation de mesures issues des conseils des jeunes.

Les modifications réglementaires ci-dessus sont nécessaires pour pouvoir utiliser le Fonds pour le développement durable.

### 9. Projets dans le domaine du bois et de l'environnement

Comme dans les deux premiers préavis consacrés au développement durable, un certain nombre de projets issus de ces domaines sont proposés par la Municipalité à votre Conseil.

<sup>16</sup>Note adoptée par la Municipalité dans sa séance du 9 janvier 2003.

### 9.1 *Projet de certification des forêts lausannoises*

La mise en œuvre d'un système d'écocertification des forêts lausannoises fait partie du programme de législature de la Municipalité. Le Service des FoDoVi est chargé de mener à bien ce projet.

L'écocertification permet de garantir une prise en compte durable des principes défendus par l'Agenda 21 de la Ville de Lausanne. Parmi les nombreux produits de certification existants à l'heure actuelle et après consultation de différents partenaires, le Service des FoDoVi propose de tenter d'obtenir les labels FSC (Forest Stewardship Council), Q+ (Swiss Quality) et PEFC (Pan European Forest Certificate).

Les exigences liées à l'obtention de ces labels sont multiples. Les forêts lausannoises sont heureusement gérées selon les principes d'une sylviculture proche de la nature et par des forestiers respectant les règles de sécurité et les règles de protection de la nature lors des travaux d'exploitation (huile de tronçonneuses ou hydraulique biodégradable, carburant pour tronçonneuse sans benzène, etc.). Il reste néanmoins plusieurs points à régler pour satisfaire à toutes les exigences, comme notamment la mise à jour du Plan directeur forestier ou du Plan de gestion. Ces deux démarches passent notamment par la réalisation d'un inventaire forestier par échantillonnage.

Le dernier inventaire des forêts lausannoises date de 1994 et doit être actualisé en 2004; le Plan de gestion et le Plan directeur des forêts lausannoises datent de 1995 et doivent être réactualisés en 2005 (d'après la Loi forestière cantonale). Ces démarches sont généralement subventionnées à raison de 70% par le Canton et la Confédération.

Les coûts de ces travaux peuvent être estimés comme suit:

|                               |                      |  |                      |
|-------------------------------|----------------------|--|----------------------|
| • Révision du Plan directeur  | Fr. 80'000.–         | <i>subventions attendues = environ</i> | Fr. 56'000.–         |
| • Révision du Plan de gestion | Fr. 15'000.–         |  | Fr. 10'500.–         |
| • Inventaire des forêts       | Fr. 70'000.–         |  | Fr. 49'000.–         |
| • Labellisation FSC/Q+/PEFC   | Fr. 30'000.–         | <i>pas de subventions</i>              |                      |
| <b>Total</b>                  | <b>Fr. 195'000.–</b> |  | <b>Fr. 115'500.–</b> |

Il faut encore relever que les trois labels sont immédiatement attribués dès le dépôt de la demande et qu'ils sont maintenus ou retirés sitôt les premiers contrôles effectués par les sociétés de surveillance. La Ville pourrait donc mettre en évidence cette démarche déjà au cours du dernier trimestre 2003.

Le montant net à la charge de la Ville sera donc de Fr. 79'500.–.

### 9.2 *Installation d'un passage pour les batraciens à la route des Paysans (RC 542 d)*

L'étang artificiel de la Bressonne a été créé au milieu des années 1980. Ce plan d'eau et son périmètre immédiat, qui font partie intégrante de la réserve de chasse et de protection de la nature N° 39 «Réserve de Corcelles-le-Jorat», offrent un lieu de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces animales et végétales.

De par les conditions idéales réunies en ces lieux, le flux de la population de batraciens venant s'y accoupler et s'y reproduire a considérablement augmenté. Cette population animale, constituée principalement de trois espèces, le crapaud commun (*Bufo bufo*), le triton alpestre (*Triturus alpestris*) et la grenouille rousse (*Rana temporaria*) possède un mode de vie complexe puisqu'elle comporte une phase aquatique et une phase terrestre. Les batraciens durant leur cycle annuel se déplacent entre leur site d'hivernage (principalement dans les sous-bois forestiers), et leur site de reproduction et d'estivage (dans et à proximité immédiate des plans d'eau). Les déplacements se font en général sur quelques centaines de mètres, mais peuvent atteindre jusqu'à deux kilomètres. Un des axes migratoires coupe la route des Paysans à l'entrée de la forêt de la Bressonne. Ce passage, si aucune mesure de protection n'était prise, créerait de lourdes pertes parmi la population de batraciens sachant que 36'000 animaux ont été transportés dans un sens ou dans l'autre par des bénévoles ces dix dernières années.

Dès 1993, une barrière provisoire est posée chaque année de février à avril le long de cette route, avec pour objectif d'éviter que les batraciens ne se fassent écraser. Cette mesure a également pour but l'observation du suivi de l'évolution de la population. Le coût de cette opération annuelle est de Fr. 10'000.–.

La création d'installations fixes, permettant d'assurer en tout temps une sécurité optimale pour ces espèces protégées («*Tous les batraciens de Suisse sont protégés*»). Ordonnance d'exécution de la Protection de la nature et du paysage, article 24) est devisée à Fr. 280'000.–; 35% du coût total des travaux devraient être pris en charge par les subventions fédérales et

cantonaux, soit Fr. 98'000.–. la charge nette devrait donc être de Fr. 182'000.–. Fr. 10'000.– par an correspondent à l'amortissement à annuité constante d'une somme de Fr. 170'000.– à un taux d'intérêt de 4% pendant 30 ans. La part non rentabilisée du projet atteint Fr. 12'000.–.

Le système proposé comporte cinq passages sous route, permettant la traversée des batraciens dans les deux sens, reliés à des caniveaux fixes longeant la route afin de guider les animaux. La sous-chaussée de la route des Paysans est «flottante»; elle est constituée de billons de bois supportant la superstructure dans les endroits marécageux; cet élément contraignant nécessite l'intervention de pousse-tubes pour forer les passages entre la fondation en bois et la chaussée.

Cette construction s'inscrit en droite ligne dans le sens d'un développement durable, puisqu'elle assure la pérennité des populations de batraciens de l'endroit tout en sécurisant le trafic routier.

### 9.3 *Projet de réaménagement du parc aux biches de Sauvabelin*

#### 9.3.1 Objectifs du projet

Le site de Sauvabelin (parc animalier et lac) est un site emblématique, cher au cœur des Lausannois. L'objectif de ce projet consiste à offrir au public un parc plus convivial et mieux adapté à la sensibilité actuelle en y introduisant des espèces animales indigènes peu connues. Il ne s'agit pas de créer un minizoo, mais de présenter aux citadins un rappel de la symbiose entre l'homme et l'animal domestique. Pour ce faire, le choix s'est porté sur des espèces indigènes rares ou en voie de disparition. Cette solution permet d'une part de rendre hommage à nos ancêtres, qui ont su patiemment sélectionner des races d'animaux parfaitement adaptées à l'écologie de notre pays, et d'autre part de contribuer à la conservation d'un précieux patrimoine génétique.

Sans céder à la nostalgie du «bon vieux temps», les visiteurs pourront observer comment les animaux domestiques vivent et s'occupent de leur progéniture dans un cadre où la végétation, les abris et la nourriture sont adaptés à leurs besoins. C'est un rappel des devoirs que nous avons envers ces animaux qui contribuent à notre survie et à notre bien-être, une mise en garde contre la dérive des élevages industriels.

Ce sera aussi, pour les jeunes visiteurs, une illustration d'un mode de vie et de valeurs proches de la nature qu'il serait dommage de voir disparaître.

#### 9.3.2 Historique

Les abords du lac de Sauvabelin, ainsi que le parc animalier, font partie du «recensement des parcs et jardins historiques» conduit par le Service des parcs et promenades selon les critères de l'ICOMOS (International Council on Monuments and Sites). Le grand nombre de représentations iconographiques existantes témoignent de la valeur accordée à ce lieu au début du XX<sup>e</sup> siècle. En remontant jusqu'au Moyen Age, on peut même imaginer une vaste forêt de chênes dans laquelle des Lausannois laissaient leurs porcs se régaler de glands. C'est pourquoi l'introduction du porc laineux apparaît comme un clin d'œil au passé.

C'est en 1887 que l'ancienne Société de développement de Lausanne (SDL), fondée en 1885 et qui deviendra plus tard l'Association des intérêts de Lausanne (ADIL) puis Lausanne Tourisme, lança une souscription dans le but de permettre la réalisation d'une patinoire à Sauvabelin.

Le 3 juillet 1888, une convention fut signée avec la Ville de Lausanne; elle octroyait la concession d'un emplacement dans la forêt de Sauvabelin, où se situait déjà une «mouille» pour la création d'un lac permanent pour le patinage. En faisaient également partie les autorisations de disposer de l'eau nécessaire et de construire sur ce terrain un pavillon-restaurant, une clôture et les chemins d'accès. La cérémonie d'inauguration du site de Sauvabelin se déroula le 18 décembre 1888, mais le chalet-restaurant ne fut construit qu'en 1891.

Par la suite, ainsi qu'en témoigne le «Plan de la Ville et des environs de Lausanne» de 1896, un «Parc aux daims» fut aménagé. Dès 1899, la mise en service du funiculaire, reliant la place du Vallon au Signal de Sauvabelin, facilita grandement l'accès du public à ces réalisations.

C'est en 1907, constatant «les inconvénients résultant de l'insuffisance des installations du lac à patiner, que la SDL déposait une demande pour la construction d'un chalet de même style que le restaurant, mais de dimensions restreintes. Cette construction est devenue, depuis lors, la «Maison du Garde».

La patinoire naturelle de Sauvabelin connut un grand succès durant les saisons hivernales favorables. Plus de 30'000 patineurs y pratiquèrent leur sport favori. Mais en 1938, l'ouverture de la patinoire de Montchoisi porta un coup fatal à ce site.

En 1941, le «Parc aux daims», devenu entre-temps «Parc aux biches», fut supprimé en raison des restrictions imposées par la guerre. Il ne contenait d'ailleurs plus qu'une bête.

C'est en 1948 que prit fin l'exploitation du funiculaire Lausanne–Signal. Cette même année, le Conseil communal décida «de revigorer cette région» en adoptant les crédits nécessaires à la création d'un nouveau parc aux biches d'une surface presque double de l'ancien, ainsi que la construction d'un abri-mangeoire, à la pose de clôtures et à la mise en place de quelques engins de jeux pour les enfants derrière le restaurant<sup>17</sup>.

L'année suivante, la Ville reprit l'entretien du parc et du lac et reçut également la «Maison du Garde». En 1956, la Commune construisit, au sud du restaurant, un bâtiment comprenant des W.-C. publics, un local vestiaire pour le patinage et un dépôt de matériel.

Cette situation subsista jusqu'en 1983 lorsque l'ADIL vendit son restaurant à la Ville. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984, c'est donc celle-ci qui est propriétaire et exploitante de l'ensemble des aménagements et installations du parc de Sauvabelin.

En 1994, le projet d'une tour en bois massif érigée sur les réservoirs de Sauvabelin, au sud des aménagements du lac, a mis en lumière la nécessité de prendre diverses mesures d'aménagement dans le périmètre pour mieux répondre aux besoins variés de ses usagers, tout en conservant le caractère naturel de ce site traditionnel si prisé des Lausannois.

### 9.3.3 Etat actuel

Aux daims de l'origine du parc sont venues se joindre des chèvres naines, pour ajouter des espèces plus familières avec les visiteurs. On compte actuellement une vingtaine de biches et une trentaine de chèvres du Tibet, sans compter les paons et poules. Les animaux sont manifestement en surnombre, ce qui n'est pas sans conséquences, en raison du piétinement au sol.

Les bâtiments – bergerie, volière et cabanon – sont en bon état et leur style est adapté au site. Les cheminements sont malheureusement doublés entre le lac et le parc aux biches par des zones totalement piétinées en raison de la volonté des visiteurs de pouvoir approcher au plus près les animaux. De plus, dans les années 1970, à la suite d'un cas de rage, la clôture a été doublée afin d'empêcher le public d'entrer en contact avec les animaux. Cette double enceinte, ainsi que l'absence de végétation au sol, donne une apparence peu engageante à cette zone, plus proche du terrain vague que du site délicieux et bucolique décrit en 1981.

L'entretien du parc et la garde des animaux relève de plusieurs services: Routes et voirie, Parcs et promenades, Forêts, domaines et vignobles. Le gardien actuel, collaborateur du Service des routes et voirie, occupe un poste à plein temps mais il doit être secondé par des employés de ces différents services, notamment lors des congés et des vacances.

Le vétérinaire communal traite les problèmes en relation avec la police des épizooties, la protection des animaux et, dans la mesure du possible les soins; dans ce dernier cas, le recours à des praticiens indépendants peut s'avérer indispensable.

### 9.3.4 Concept général

Du point de vue du règne animal: il s'agit de présenter des espèces autochtones menacées d'extinction en raison de leur rendement moins intéressant, bien qu'elles soient le résultat d'un lent processus de sélection et parfaitement adaptées aux conditions naturelles. C'est aussi une bonne entrée en matière pour expliquer les défis que pose une indispensable préservation de la biodiversité.

Du point de vue du règne végétal: c'est aussi la possibilité de valorisation d'un grand travail effectué par le Service des forêts, domaines et vignobles pour le maintien d'un «cimetière» de vieux chênes et pour une gestion forestière à long terme respectueuse de l'environnement.

Le choix des espèces présentes dans le parc sera diversifié, les animaux exotiques seront remplacés par d'anciennes races indigènes, par le biais de la fondation «Pro Specie Rara». Il est prévu de présenter, par rotation, un choix d'espèces de chèvres, de moutons, de vaches ainsi que des porcs laineux. Quelques daines seront cependant maintenues eu égard à la tradition qu'elles représentent: ne s'agit-il pas d'un «Parc aux biches»?

---

<sup>17</sup>BCC 1948, pp. 19 à 52 et 63 à 64.

Sur le pourtour, des barrières métalliques continueront à protéger les animaux captifs des renards, des chiens et du public. Côté intérieur, des barrières simples, en bois, doublées d'une simple ceinture électrique, permettront aux visiteurs d'observer plus confortablement les animaux.

La mise en lumière, faisant suite à des travaux d'abattage, sera également un élément important pour permettre à la strate herbacée de se reconstituer.

Afin d'améliorer le confort des visiteurs et des animaux, un nouveau cheminement devra être aménagé dans l'enclos actuel. Cependant, la clôture extérieure sera noyée dans une nouvelle végétation.

Pour séparer les activités «repos, contemplation» et «visite des animaux», la zone entre le plan d'eau et l'enclos sera remaniée. Une partie des jardinières entre le lac et le cheminement sera supprimée pour permettre l'agrandissement de ce dernier. La zone piétinée entre la clôture et le chemin sera végétalisée afin d'assurer un peu de calme aux animaux.

Il est à parier que le développement, dans une aire raisonnablement restreinte, de thèmes liés au développement durable permettra une réelle synergie. En effet, outre les éléments cités, le lac et le biotope qu'il représente, ainsi que le vivarium proche, sont également des points à signaler.

### 9.3.5 Aspects financiers

Une part importante des travaux pourra être exécutée par le personnel de la Ville (Routes et voirie, FoDoVi, Assainissement, Parcs et promenades, etc.) «à temps gagné», ce qui est également un aspect important de la démarche, car de tels travaux, qui sortent de l'ordinaire, sont motivants et valorisants.

|  | <u>Parcs aux biches</u> | <u>Bord du lac</u>   |
|--|-------------------------|----------------------|
| • Installation de chantier, clôtures provisoires | Fr. 8'000.–             | Fr. 4'000.–          |
| • Soins aux arbres                               | Fr. 5'000.–             | Fr. 5'000.–          |
| • Location machines et engins                    | Fr. 30'000.–            | Fr. 10'000.–         |
| • Matériaux: – grave                             | Fr. 12'000.–            | Fr. 3'000.–          |
| – tout-venant                                    | Fr. 1'500.–             | Fr. 2'000.–          |
| – canalisations                                  | Fr. 7'500.–             |                      |
| – béton  | Fr. 7'000.–             | Fr. 2'000.–          |
| – boulets  |                         | Fr. 5'000.–          |
| – peinture                                       | Fr. 1'000.–             | Fr. 1'000.–          |
| • Enrobé et gravillons                           | Fr. 20'000.–            | Fr. 40'000.–         |
| • Barrières                                      | Fr. 32'000.–            |                      |
| • Clôtures, treillis                             | Fr. 5'000.–             | Fr. 10'000.–         |
| • Mobilier                                       | Fr. 5'000.–             | Fr. 5'000.–          |
| • Matériel pour parc électrique                  | Fr. 1'500.–             |                      |
| • Equipements pour animaux                       | Fr. 1'500.–             |                      |
| • Modification des abris pour animaux            | Fr. 40'000.–            |                      |
| • Arbres et arbustes                             | Fr. 5'000.–             | Fr. 10'000.–         |
| • Graines  | Fr. 2'000.–             | Fr. 1'000.–          |
| • Taxes décharges                                | Fr. 2'000.–             | Fr. 2'000.–          |
|  | <u>Fr. 186'000.–</u>    | <u>Fr. 100'000.–</u> |
| soit   | Parc aux biches         | Fr. 186'000.–        |
|  | Bord du lac             | <u>Fr. 100'000.–</u> |
|  |                         | Fr. 286'000.–        |

A cela, il faut ajouter l'achat, les transports, les soins et quarantaine éventuelle pour les animaux. Ce poste représente des dépenses s'élevant à Fr. 10'000.–.

Globalement, c'est donc un crédit de Fr. 296'000.– qui doit être prélevé sur le Fonds pour le développement durable.

*9.4 Rénovation et sauvegarde historique de l'édicule public sis  
à l'angle du pont Chauderon sud–rue de la Vigie, parcelle N° 603, propriété de la Commune*

Cet édicule public est intimement lié à l'histoire du pont de Chauderon et au développement des transports publics de la ville. Construit en 1912 par les architectes Laverrière et Monod, il offrait un abri aux usagers de la ligne de tramway reliant la gare aux Bergières et dont le parcours était communément appelé «Tour de ville».

Cet abri public, qui est tombé en disgrâce à partir de 1945 avec la disparition du tramway, était encore occupé jusqu'en 1966 par un kiosque. Depuis, abandonné, cet édicule n'a jamais retrouvé d'affectation vu son emplacement, son exigüité et son utilisation difficile.

Témoignage d'une époque et illustration de ce que furent les premiers abris publics, cet édicule, classé en note 2 au recensement architectural, doit être sauvegardé pour les générations futures. Actuellement, la façade de forme arrondie, construite en pierre, est fortement détériorée. La toiture, dont la structure en bois originelle était exceptionnelle est malheureusement pourrie, et a été réparée provisoirement dans l'attente de sa rénovation complète. Les coûts de cette rénovation lourde et minutieuse sont estimés à Fr. 206'000.–.

La Municipalité, soucieuse de sauvegarder ce témoignage du passé pour les générations futures, propose de financer cette opération par le biais du Fonds pour le développement durable.

*9.5 Construction d'une halle de tennis en bois sur les courts  
du Lausanne-Sports à la Pontaise*

L'installation omnisports du stade olympique de la Pontaise accueille, outre des terrains de football et de hockey sur gazon, 12 courts de tennis. Loués au Tennis Club Lausanne-Sports, ils permettent – grâce à la couverture, en hiver, au moyen d'une bulle en PVC, sur plusieurs d'entre eux – la pratique de ce sport durant toute l'année et font du TC Lausanne-Sports, avec 361 membres, le deuxième club de tennis de Lausanne.

Dans le cadre de sa politique de développement, le Centre sport-études Lausanne (CSEL)<sup>18</sup> cherche à conclure avec diverses fédérations sportives des partenariats pour l'accueil et la formation de futurs jeunes champions. La fédération suisse de tennis («Swiss Tennis») désire faire de la Pontaise l'un de ses «points d'appui» en Suisse. Le CSEL accueillerait ainsi une vingtaine de jeunes et louerait ses infrastructures. Ce partenariat, très important pour l'avenir du centre, ne pourra se concrétiser que si deux courts sont mis à disposition durant toute l'année. Il doit être opérationnel en mai 2004.

Un projet a donc été élaboré: couvrir deux courts en terre battue, situés à côté du CSEL. Ces courts, usagés et actuellement peu utilisés, seront refaits (changement du type de surface) et recouverts d'une halle en bois chauffée et éclairée. Le choix du bois s'est imposé pour des raisons fonctionnelles (résistance et facilité d'entretien), écologiques (recyclage des matériaux utilisés) et esthétiques (le CSEL est entièrement construit en bois, ce qui constituerait un ensemble cohérent).

Aspects financiers

Le coût de cette halle est devisé à Fr. 450'000.–. L'éclairage, le chauffage et la réfection des courts s'élèvent à Fr. 330'000.– et seront financés au travers du budget du préavis «Assainissement et entretien d'installations sportives – Demande de crédit cadre»<sup>19</sup>. La couverture de ces courts et leur disponibilité tout au long de l'année constituent un plus non négligeable tant pour le CSEL que pour le TC Lausanne-Sports. Il est donc juste qu'ils participent aux charges financières de ce projet. Ainsi le club et le CSEL paieront 50% des charges financières annuelles (intérêt et amortissement) et l'entier des frais d'exploitation (énergie et nettoyage).

Subventions

La réfection des courts et leur couverture feront l'objet d'une demande de soutien financier auprès de la Commission cantonale du Sport-Toto. Les aides perçues seront portées en amortissement des crédits sollicités pour la part résultant du crédit cadre des installations sportives et remboursés au Fonds pour le développement durable pour la part financée par celui-ci.

---

<sup>18</sup>Préavis N° 184, du 16 novembre 2000, «Construction d'un centre de formation omnisports pour jeunes sportifs à la Pontaise», BCC 2001, T. I, pp. 71-86.

<sup>19</sup>Préavis N° 71, du 26 novembre 1998, BCC 1999, T. I, pp. 169-179.



## 10. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2003/37 de la Municipalité du 31 juillet 2003 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine de l'éducation ;
2. d'approuver l'ajout des articles suivants dans le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19 avril 2001 :  
Art. 1<sup>er</sup>  
A
  - q) le développement du sport ouvert urbain et de la culture comme facteur d'intégration ;
  - r) des actions visant à éduquer enfants et parents à apprendre à préserver la santé physique et psychique de l'enfant et de l'adolescent ;
  - s) des mesures permettant une meilleure intégration sociale par le biais de la formation et de l'accès à la formation ;
  - t) des mesures visant à encourager la participation citoyenne et artistique des jeunes en ville ;
3. d'approuver le prélèvement des sommes suivantes sur le Fonds pour le développement durable :
  - Fr. 120'000.– pour équiper toutes les écoles de déchetteries éducatives (12 établissements)
  - Fr. 70'000.– pour l'engagement d'un éducateur-animateur en sports urbains ;
  - Fr. 120'000.– pour le projet « Arrondis et couleurs sur la ville ».
  - Fr. 520'000.– pour l'extension de la garderie « La Chenille » ;
  - Fr. 48'000.– pour le financement des ateliers santé ;
  - Fr. 60'000.– pour le projet de la prévention primaire-secondaire du suicide ;
  - Fr. 65'000.– pour le projet de la prévention secondaire et tertiaire de l'obésité infantile ;
  - Fr. 183'000.– à l'étude pour les cours de formation des parents allophones ;
  - Fr. 28'000.– pour la réalisation des Conseils d'enfants ;
  - Fr. 195'000.– pour le projet de certification des forêts lausannoises, les subventions attendues étant reversées au Fonds pour le développement durable ;
  - Fr. 280'000.– pour le projet de passage pour les batraciens et autres animaux, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds pour le développement durable ;
  - Fr. 296'000.– pour le réaménagement du « parc aux biches » de Sauvabelin ;
  - Fr. 206'000.– pour la rénovation et la sauvegarde historique de l'édicule public sis à l'angle du pont Chauderon sud ;
  - Fr. 450'000.– pour la construction d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds pour le développement durable.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche

## Rapport

Membres de la commission: M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann, rapportrice, M. Eddy Ansermet, M. Eric Blanc, M. Marc Dunant, M<sup>me</sup> Aline Gabus, M. Pierre-Henri Loup, M. Charles-Denis Perrin, M. Roland Rapaz, M. Pierre Santschi, M<sup>me</sup> Graziella Schaller.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice:** – La commission chargée d'examiner ce préavis s'est réunie à trois reprises: le 6 octobre 2003, le 19 novembre 2003 et le 12 janvier 2004. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Aline Gabus (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances), Graziella Schaller (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances), Sylvianne Bergmann, rapportrice, et de MM. Eric Blanc (remplaçant M<sup>me</sup> Alma Bucher), Marc Dunant (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances), Eddy Ansermet (3<sup>e</sup> séance), Pierre-Henri Loup (remplaçant M<sup>me</sup> Françoise Crausaz), Charles-Denis Perrin (1<sup>re</sup> séance), Roland Rapaz et Pierre Santschi (remplaçant M<sup>me</sup> Adèle Thorens).

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic et M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education et l'Administration par M. Jean-Pierre Allamand, chef de service du SEGRE, M. Patrice Iseli, chef du Service des sports, M. Michel Reichard, chef du Service des forêts, domaines et vignobles, M. Virgile Woringer, chef du Service de santé des écoles, M<sup>me</sup> Marianne Bénech-Heiniger, architecte-paysagiste à Parcs et Promenades, M. Pierre Sterchi, adjoint au Service de parcs et promenades et M. Fabien Ruf, adjoint administratif au Secrétariat général de la DEJE (étant précisé que les fonctionnaires précités n'ont participé aux séances que pour les objets du préavis requérant leurs compétences). M<sup>me</sup> Françoise Chappuis, coordinatrice du développement durable au SEGRE a pris d'excellentes notes de séances ce dont nous la remercions.

## Objet du préavis

Ce préavis, rattaché à l'Agenda 21 de la Ville, comprend un certain nombre de réflexions et de projets dans le domaine de la formation et de l'éducation au sens large, c'est-à-dire en y incluant tant l'encadrement de la petite enfance que les problèmes généraux liés à l'éducation en matière de santé ou encore à la formation permanente. D'autre part ce préavis inclut six projets élaborés en cohérence avec les préavis antérieurs sur le développement durable et conformes au Règlement d'utilisation du Fonds pour le développement durable. Actuellement le disponible du fonds dépasse Fr. 12 millions alors que les engagements atteignent Fr. 4 millions et que l'alimentation annuelle est d'un peu moins de Fr. 3 millions.

Lors de la discussion générale plusieurs commissaires ont déploré le contenu «tutti frutti» quelque peu disparate de ce préavis dont certains projets semblent peu liés au développement durable. Un commissaire, se référant à une

étude publiée par la Confédération, relève que deux indicateurs (sur 33) sont mentionnés pour le domaine de l'éducation: part du PIB consacrée à l'éducation et durée de la scolarité. Il souhaite que les mesures proposées dans le préavis puissent être mesurées de manière chiffrée, ce qui, pour M. le syndic, est possible dans certains domaines, pour d'autres il s'agit d'une évaluation plus délicate. Un commissaire demande si des salaires en lien avec Agenda 21 sont payés par le Fonds pour le développement durable. Il est répondu que certains emplois, prévus dans ce préavis, sont dans une première phase payés par le fonds et au terme de la phase probatoire et si leur utilité se confirme, ils devraient être inscrits au budget de la direction concernée.

## Education

Cet aspect du préavis suscite quelques remarques: crainte que toute l'éducation passe par les pouvoirs publics, que les travaux exécutés sur les 12 bâtiments scolaires ne soient payés par le Fonds pour le développement durable, nécessité de garantir la cohérence dans le fonctionnement éducatif des différents établissements scolaires.

La Municipalité relève que le préavis précise bien que «l'éducation est avant tout l'affaire des parents». L'entretien des bâtiments est une obligation de la Ville ainsi que l'enclassement des élèves, de compétence régionale. Des conventions, signées depuis les travaux de la commission, ont été passées entre le Canton et la Ville dans deux domaines: la psychologie scolaire et la gestion administrative, la convention concernant les infirmières scolaires étant encore en suspens. Si les programmes scolaires, de compétence cantonale, ne permettent plus à la Ville d'intervenir, celle-ci met sur pied des actions concrètes allant dans le sens du développement durable: fermes pédagogiques, visites de la compostière de la Tuilière, cours d'introduction à l'environnement construit, visites des forêts, sensibilisation au cycle de l'eau, etc.

## Apprentissage du mode de vie urbain

### Engagement d'un éducateur-animateur sportif

Quelques commissaires sont d'avis qu'il conviendrait plutôt d'intégrer les jeunes dans les clubs existants, ce qui favorise le mélange des différentes classes sociales. Une commissaire s'étonne du fait que le projet se limite à l'intégration des étrangers, ce que réfute M. Tosato. Celui-ci explique que des jeunes ne vont ni dans les clubs sportifs ni sur les terrains multisports mis à disposition par la Ville mais occupent le domaine public tels les cours ou entrées d'immeubles. Ce sont donc ces jeunes que l'éducateur doit toucher.

Un «cahier des charges» remis à la commission cite quelques actions à mettre en place comme soutenir le football à la place de Milan, programme d'animation sportive pour l'été (Lausanne s/mer) soutenir des associations dans la coordination de projets (mur de grimpe) et recherche de partenaires publics ou privés.

Pour ce qui est de la subvention fédérale, elle ne pourra dépasser Fr. 15'000.–, vu le très grand nombre de projets urbains soumis à l'Office fédéral du sport.

#### *Projet «Arrondis et couleurs sur la ville»*

Ce titre indique le nom de l'association de jeunes qui mène ce projet. Le concept d'appropriation d'un lieu par les jeunes à manier avec prudence selon un commissaire, marque parfois l'exclusion de certains autres groupes, à l'exemple de ce qui s'est passé dans les centres socio-culturels.

#### *Projet «Pédibus»*

M. le directeur de la DEJE précise que Lausanne compte 20 «Pédibus» et que le Bureau de la déléguée à l'enfance est débordé d'autant plus qu'il est souvent sollicité pour présenter cette expérience. Une commissaire est d'avis que ce projet devrait fonctionner sans frais et qu'il faut éviter de municipaliser ce qui fonctionne par la volonté des gens. A cela il est répondu que le fonctionnement d'un «Pédibus» exige un soutien logistique de la Ville (autorisation de la Police du commerce, panneaux, etc.) mais qui pourrait être transféré à une association.

#### *Projet du cycle de l'eau et déchets*

Alors que le présent préavis vise à combattre l'obésité, il est paradoxal, selon une commissaire, de laisser des distributeurs de boissons sucrées dans les établissements scolaires. Toutefois, M. Tosato n'entend pas pour l'instant faire installer des fontaines à eau (problèmes des gobelets en plastique) mais s'efforce de sensibiliser les directeurs d'établissement à offrir aux élèves des produits qui ne nuisent pas à la santé.

Pour ce qui est du tri des déchets, Gedrel finance du matériel pédagogique et des animateurs, une opportunité que beaucoup d'établissements scolaires n'utilisent pas. Il est proposé d'inciter les enseignants à y recourir avant l'installation des conteneurs prévus dans le préavis.

## **La santé**

### *Ateliers santé*

Selon des commissaires, il existe déjà des cafés-santé ainsi que les Ligues de la santé qui s'occupent de prévention: ce programme ne fait-il pas double emploi et comment se répartiront les coûts? M. Woringer explique que le programme mis en place par le mouvement des familles propose une approche plus globale et structurée. Les ateliers ne seront pas organisés pour moins de 6 à 7 personnes et une participation de Fr. 20.– sera demandée aux gens afin de les impliquer plus dans la démarche. Le coût d'un cycle est estimé à Fr. 6000.–. Des annonces seront insérées dans *Lausanne écoles*.

### *Prévention primaire et secondaire du suicide*

Le taux de suicide en Suisse, selon une étude réalisée en 1993, est parmi le plus élevé en Europe et aux USA, seule la Finlande accusant un taux supérieur. Quant aux causes, il pourrait s'agir de la maladie dépressive qui touche 5% à 10% de la population. Cependant, dans les cas où une prise en charge et un suivi psychologique sont assurés après une tentative de suicide, les cas de récurrence sont peu fréquents. Le suicide est la principale cause de mortalité chez les jeunes en Suisse d'où la nécessité de tenter une action ciblée de prévention. Celle-ci ne vise pas de public désigné a priori mais il s'agit plutôt de stimuler la participation volontaire de groupes de famille, de parents, de collègues afin de les rendre aptes à prévenir des actes de suicide. Il s'agit principalement de développer la sensibilisation du public à ce problème et de faire connaître les réseaux et les lieux de soutien.

### *Prévention secondaire et tertiaire de l'obésité infantile*

La méthode, non directive, propose de réunir des enfants (et leur famille) qui présentent un problème de surcharge pondérale afin de les sensibiliser et de leur fournir un soutien. Un bilan sera fait après trois ans. Les connaissances acquises au fil des ateliers et la variation de poids seront évalués. Enfin, le point sera fait avec les participants: problèmes apparus, modification du style de vie, position face aux dépendances, stress, etc. L'OMS considère ce phénomène comme épidémique sur le plan mondial et demande aux collectivités publiques de prendre des mesures.

## **La formation, facteur d'intégration sociale**

### *Formation pour parents allophones*

Faisant référence à l'isolement des parents allophones, un commissaire relève que beaucoup travaillent quasiment jour et nuit et manquent donc du temps nécessaire pour suivre des cours. Un contact avec un enseignant assisté d'un traducteur ne serait-il pas préférable? Deux expériences dans les collèges du Vieux-Moulin et de Provence ont été menées avec l'association Français en jeu. Les parents apprennent le français sur la base de brochures qu'ils reçoivent pour leurs enfants. Cette expérience s'est révélée positive et a bénéficié d'une subvention de Fr. 27'000.– de la Commission fédérale des étrangers.

### *Réseau de coordination de soutien aux jeunes en formation*

L'objectif de ce projet consiste à coordonner différentes approches sectorielles entre privé et public. Jet Service qui a participé à son élaboration ne devrait plus recevoir de subventions communales à l'avenir, ce qui étonne certains commissaires. En réponse à cette question, la Municipalité a jugé intéressant de financer ce projet dans le cadre d'Agenda 21.

Quant à l'un des domaines retenus, la recherche de lieux d'apprentissage, qui est décrit comme un domaine relevant essentiellement de la Ville, celle-ci pourrait donner l'exemple en engageant plus d'apprentis dans ses services. Si pour le syndic, la Ville continue à faire des efforts pour promouvoir l'engagement d'apprentis, il convient de prendre en compte les efforts d'économie demandés aux services et la surcharge de travail que peut représenter leur accompagnement.

#### *Conseil d'enfants*

Le contenu de l'enseignement est de compétence cantonale mais les Communes peuvent y apporter certaines contributions. M. le syndic indique qu'il s'agit d'apprendre aux enfants à fonctionner comme dans le cadre d'une association et si l'on veut motiver les enfants à un processus participatif, il faut commencer par un thème qui les intéresse et avoir une approche différente selon l'âge.

#### **Les six projets**

##### *1) Centre de vie infantine de La Chenille*

Différentes remarques sont formulées :

- raison pour laquelle cette dépense devrait être prise sur le Fonds pour le développement durable ;
- la non-prise en compte des principes de durabilité dans les travaux ou les constructions effectuées sur le budget ordinaire ;
- l'énergie grise employée dans la construction devrait pouvoir être chiffrée.

M. le syndic explique que dans La Chenille, l'aspect expérimental « bois » est plus poussé que dans les autres constructions. D'ailleurs, le développement durable est aussi pris en compte pour les projets financés par le budget ordinaire. Comme ce projet n'est pas inscrit au budget des investissements, il serait retardé si son financement n'était pas assuré par le biais du fonds.

##### *2) Projet de certification des forêts lausannoises*

La certification ou labellisation des forêts lausannoises comprend quatre opérations qu'il a paru utile de grouper. La révision du Plan directeur, la révision du Plan de gestion et l'inventaire des forêts lausannoises sont des tâches obligatoires selon les lois fédérales et cantonales. Si le financement des tâches légalement obligatoires ne peut être réalisé par le Fonds pour le développement durable, il devrait être assuré par le biais du budget.

##### *3) Installation d'un passage pour batraciens à la route des Paysans*

Le projet paraît coûteux et peu opportun à une commissaire, eu égard aux finances de la Ville. En fait, initialement, le déplacement des batraciens était fait par des

bénévoles mais actuellement ce sont les ouvriers de FoDoVi qui effectuent cette tâche, de nuit et dans des conditions difficiles. Le coût de cette opération annuelle est de Fr. 10'000.–. sur la durée il est donc plus avantageux d'installer un passage à batraciens.

##### *4) Projet de réaménagement du parc aux biches de Sauvabelin*

Ce projet soulève de nombreuses interrogations. Un commissaire, membre du comité de la SVPA, dépose d'emblée un amendement demandant la suppression du parc aux biches et proposant plutôt d'enrichir le site de différentes races de palmipèdes ou d'oiseaux.

Dans la mesure où cet objet existe, il est expliqué que sa suppression ne peut être demandée que par voie de motion.

Le président de la SVPA avait pris contact avec M. le syndic afin que son association reprenne la gestion du parc et finance intégralement le projet, position qui n'a pas été soutenue par le comité.

Le coût engendré par l'exploitation d'animaux de rente et leur transport sur le site sont également évoqués. Le projet qui pourrait constituer un pôle touristique pour Sauvabelin en lien avec la tour ne peut occulter le sort des animaux, présentés en rotation devant un important public et le sort des biches restantes qui, en surnombre, devront être abattues.

La Municipalité entend, par la création de ce parc, renforcer l'aspect éducatif et formatif et sensibiliser les visiteurs à la préservation de certaines espèces rares. Un agrandissement du parc est envisagé dans le futur qui devrait faire l'objet d'une demande de défrichage.

La responsabilité de la gestion devrait être assumée par le Service des parcs et promenades et il ne devrait pas y avoir d'augmentation de personnel (actuellement 2 employés).

##### *5) Rénovation et sauvegarde historique de l'édicule public sis à l'angle du pont Chauderon sud-rue de la Vigie*

Cet édicule n'a pas pour l'instant d'affectation spécifique, d'ailleurs difficile à trouver vu le caractère historique du bâtiment et l'impossibilité de le fermer. Toutefois, le local abrite une commande automatique pour les feux de circulation.

##### *6) Construction d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise*

Le choix des matériaux, tôles sur la toiture et revêtement translucide des façades paraît peu compatible avec ce préavis. Il est regrettable en plus que l'utilisation du bois rétif n'ait pas été envisagée.

Suite à ces remarques, un document a été envoyé aux membres de la commission par le Service des sports, précisant les points suivants: il est difficile d'assurer une protection efficace et durable avec une couverture en bois, c'est pourquoi celle-ci sera recouverte de tôles. En revanche, le revêtement des façades pourra être exécuté en lames de mélèze (plus-value Fr. 15'000.-). Enfin, l'utilisation de bois rétifé n'est malheureusement pas possible vu les difficultés rencontrées par l'entreprise de notre Canton, spécialisée dans ce traitement.

S'agissant des aspects financiers, seul l'aspect bois du projet (Fr. 450'000.-) sera financé par le Fonds pour le développement durable.

### Modifications du Règlement du Fonds pour le développement durable

Les modifications du règlement proposées doivent permettre de financer des projets du type de ceux mentionnés dans ce préavis. Une commissaire, estimant que les projets décrits aux lettres *r*) (santé) et *s*) (formation) sont avant tout de compétence cantonale et même si elle les approuvera au niveau des conclusions, refusera leur ajout dans le règlement, craignant de pérenniser ce type d'action. Une autre commissaire exprime pour sa part des réserves sur la formulation de la lettre *r*) s'agissant de l'éducation des parents.

M. Brélaz explique que les réserves du fonds sont suffisantes pour financer les projets du préavis et qu'au-delà de Fr. 100'000.-, un préavis est soumis au Conseil communal.

### Conclusions

Un amendement est proposé à la conclusion N° 3 concernant la halle de tennis et a la teneur suivante:

- Fr. 450'000.- pour la réalisation en bois de la charpente et de l'enveloppe d'une halle de tennis sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise (...).

C'est à l'unanimité que la commission accepte cet amendement.

La commission a voté les conclusions comme suit:

**Conclusion N° 1: adoptée à l'unanimité.**

**Conclusion N° 2:**

**lettre q): adoptée à l'unanimité;**  
**lettre r): 6 oui, 1 non, 1 abstention;**  
**lettre s): 7 oui, 1 non;**  
**lettre t): adoptée à l'unanimité.**

**Conclusion N° 3:**

- Fr. 120'000.- pour équiper toutes les écoles de déchetteries éducatives (12 établissements): **7 oui, 1 non;**

- Fr. 70'000.- pour l'engagement d'un éducateur-animateur en sports urbains: **unanimité;**
- Fr. 120'000.- pour le projet «Arrondis et couleurs sur la ville»: **unanimité;**
- Fr. 520'000.- pour l'extension de la garderie «La Chenille»: **unanimité;**
- Fr. 48'000.- pour le financement des ateliers santé: **7 oui, 1 abstention;**
- Fr. 60'000.- pour le projet de la prévention primaire et secondaire du suicide: **7 oui, 1 abstention;**
- Fr. 65'000.- pour le projet de la prévention secondaire et tertiaire de l'obésité infantile: **6 oui, 1 abstention (sic);**
- Fr. 183'000.- à l'étude pour les cours de formation des parents allophones: **7 oui, 1 abstention;**
- Fr. 28'000.- pour la réalisation des Conseils d'enfants: **7 oui, 1 abstention;**
- Fr. 195'000.- pour le projet de certification des forêts lausannoises, les subventions attendues étant reversées au Fonds pour le développement durable: **unanimité;**
- Fr. 280'000.- pour le projet de passage pour les batraciens et autres animaux, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds pour le développement durable: **7 oui, 1 non;**
- Fr. 296'000.- pour le réaménagement du «parc aux biches» de Sauvabelin: **4 oui, 2 non, 2 abstentions;**
- Fr. 206'000.- pour la rénovation et la sauvegarde historique de l'édicule public sis à l'angle du pont Chauderon sud: **2 oui, 1 non, 5 abstentions;**
- Fr. 450'000.- pour la réalisation en bois de la charpente et de l'enveloppe d'une halle de tennis sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds pour le développement durable: **unanimité.**

**Le président:** – Avez quelque chose à ajouter à votre rapport?

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice:** – Je signale une erreur de frappe au chapitre des conclusions de mon rapport. Sous le point 3, «Fr. 65'000.- pour le projet de prévention de l'obésité infantile», il faut lire 6 oui et 2 abstentions – et non une.

**Le président:** – Merci. Vous le répétez lorsque je vous demanderai les déterminations de la commission. J'ouvre la discussion.

*Discussion*

**M. Antoine Verdon (Les Verts):** – Je suis très heureux de voir figurer dans ce préavis la création de Conseils d'enfants pilotes, ayant pour but de leur apprendre les règles fondamentales d'une démocratie. Ils auront certai-

nement un effet très bénéfique sur les enfants qui y participeront et seront un bon complément aux cours de formation civique, pour autant que ces derniers soient effectivement donnés, ce qui n'est de loin pas le cas partout.

Je suis cependant persuadé que la mise en place de Conseils d'enfants dans les établissements scolaires n'est pas suffisante et mérite d'être complétée par une démarche touchant aussi les adolescents et allant plus loin dans la découverte de la vie politique. De nombreuses Villes ont déjà mis en place un Parlement communal des jeunes, organe destiné à intégrer les adolescents – généralement de 14 ou 15 ans – dans la vie politique, en leur permettant de rencontrer des politiciens de tous partis, de suivre les travaux du Conseil communal, d'analyser les différents objets traités par ce dernier et de se forger leurs propres opinions. Les décisions du Conseil, par l'intermédiaire d'un rapport semestriel ou annuel, peuvent être consultées sur des sujets les concernant directement. J'ai moi-même vécu cette expérience dans le cadre de la Commission consultative des jeunes à la Constituante et j'ai pu constater combien un tel organe peut éveiller la conscience politique des personnes qui y participent et les enrichir d'une connaissance très approfondie de nos institutions. Sur les vingt jeunes composant cette Commission consultative à ses débuts, la moitié s'est présentée aux dernières élections communales et cantonales, et cinq d'entre eux siègent actuellement dans différents Conseils du canton.

C'est la raison pour laquelle je dépose ce soir une motion pour la création d'un Parlement communal des jeunes, complément indispensable des Conseils d'enfants proposés par le présent préavis.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.):** – Le groupe socialiste est heureux de ce préavis. Nous nous réjouissons que depuis la signature de la charte d'Ålborg en 1997, la Ville de Lausanne poursuive son programme de développement d'Agenda 21, cette fois-ci dans les secteurs de l'éducation et de la formation. Dans le concept du développement durable, ces deux domaines permettent en effet aux enfants et aux jeunes de prendre conscience de leurs actes sur leur environnement et leur mode de vie. À côté des parents et de l'école, les Communes ont certainement un rôle à jouer, puisque la vie des personnes concernées ne se déroule pas seulement en classe ou à la maison, mais aussi dans la ville.

Considérant que ce préavis distingue bien les compétences de chacune et de chacun, nous soutenons les projets ayant un lien avec l'apprentissage du mode de vie urbain. La ville exige que l'on apprenne à s'y déplacer depuis la prime jeunesse, à utiliser l'espace dévolu au sport et à la culture, à comprendre l'importance du bois, du recyclage des déchets et la valeur de l'eau. Il en va de même des projets relatifs à la santé, puisque les habitudes dans ce domaine se prennent très tôt. Concernant la formation, les propositions formulées vont dans le sens d'inciter l'individu à devenir un citoyen à part entière, à savoir jouer un rôle actif dans la société, se responsabiliser très tôt, prendre conscience de

ses droits et devoirs envers son environnement écologique et social. Nous vous invitons donc à soutenir cette partie du préavis relative à l'éducation et à la formation.

Concernant les cinq projets liés au bois et à l'environnement, les Socialistes vous recommandent d'accepter le projet de certification des forêts lausannoises, ainsi que l'installation du passage pour les futurs batraciens, heureux de rallier l'étang de la Bressonne. Espérons seulement que cette dernière réalisation ne va pas rendre notre forêt trop attractive aux yeux des grenouilles du reste de la planète!

Pour le parc aux biches de Sauvabelin, le groupe socialiste propose d'accepter le projet. De notre point de vue, cet endroit de la ville mérite d'autres aménagements. Le Parti socialiste a d'ailleurs déposé une motion visant à élargir la réflexion sur ce site, en s'appuyant sur sa beauté et en profitant notamment de la présence de la tour de Sauvabelin, tout cela dans le respect strict de l'environnement.

Concernant la halle de tennis en bois, le groupe socialiste devrait voter le projet proposé, d'aucuns regrettant le choix de certains matériaux peu compatibles avec Agenda 21.

Enfin, le seul objet que je n'ai pas cité – je vous laisse deviner lequel – fera l'objet d'un amendement déposé par M. Bourquin tout à l'heure.

Dès lors, hormis cet amendement, le groupe socialiste vous invite à adopter ce préavis.

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller (Lib.):** – Tout d'abord, permettez-moi de vous faire part de mon étonnement de ne voir figurer nulle part le montant total du crédit demandé, qui est tout de même de Fr. 2'641'000.–. J'aimerais aussi relever le caractère fourre-tout de ce préavis, qui m'a personnellement surpris. Certains sujets n'ont aucun rapport avec l'éducation, même s'il est précisé que sont proposés ici des projets validés par les préavis antérieurs. Ils auraient dû faire l'objet de requêtes séparées, car dans le cas présent, la Municipalité n'aurait pas osé les présenter. Ce sont des dépenses tout à fait incongrues, à mon avis. J'ai quelque peu l'impression d'un grand gaspillage. Parce qu'on alimente ce fonds et qu'il ne doit pas atteindre un certain montant, auquel cas il ne serait plus, on dépense et on propose des choses franchement dispendieuses. Le sentiment que j'éprouve: on a de l'argent, on le dépense. En fait, l'argent qui alimente ce fonds diminue d'autant le bénéfice des Services industriels. Je pense que nous devons vraiment en être conscients. J'espère donc que vous saurez être critiques à l'égard des différents projets présentés. Quant à moi, je dépose trois amendements.

Le premier concerne les déchetteries éducatives, que je considère comme totalement superflues. Plusieurs fois par année, les enfants sont déjà emmenés par classes à la déchetterie, à la compostière, et apprennent très bien à trier les déchets. Malheureusement, j'ai raté la première séance de cet Agenda. Je ne vois donc pas exactement – et ils ne

figurent pas dans le préavis – quels sont les douze collèges cités. Pourquoi douze et pas les quatre-vingts établissements? De plus, cela demande certainement beaucoup de travail. Je pense franchement qu'il est inutile de placer des déchetteries dans les collèges. On peut très bien apprendre aux enfants à trier les déchets en les amenant sur place, en les incitant à faire de même chez eux. Je crois que l'on peut économiser là Fr. 120'000.–. Je dépose donc un amendement pour supprimer les déchetteries.

*Amendement*

Conclusion N° 3, 1<sup>re</sup> ligne:

*Suppression du crédit de Fr. 120'000.– pour équiper les écoles de déchetteries éducatives.*

Le deuxième amendement concerne le passage pour batraciens. Je suis consternée de voir que l'on va dépenser Fr. 280'000.– pour leur faire traverser la route. Evidemment, la situation actuelle n'est pas idéale. Mais je pense que l'on doit attendre d'avoir un peu plus de moyens pour mettre autant d'argent dans des projets tels que celui-ci. On pourrait procéder comme maintenant pendant un ou deux ans encore, M. Brélaz nous ayant annoncé qu'à partir de 2006, le budget serait équilibré. Attendons l'an prochain et cette année dépensons Fr. 10'000.–, plutôt que Fr. 280'000.–, pour faire traverser les batraciens. Je vous propose de supprimer également cet objet du préavis.

*Amendement*

Conclusion N° 3, 11<sup>e</sup> ligne:

*Suppression du crédit de Fr. 280'000.– pour le projet de passage pour batraciens et autres animaux.*

Le troisième amendement proposé dans le même ordre d'idées – je suppose que M. Bourquin va aussi déposer un amendement – concerne l'édicule du pont Chauderon que la Ville prévoit de rénover pour Fr. 206'000.–, sans lui attribuer un but précis. Je ne vois pas du tout pourquoi on le rénove maintenant et je propose aussi de supprimer cet objet du préavis Agenda 21.

*Amendement*

Conclusion N° 3, 13<sup>e</sup> ligne:

*Suppression du crédit de Fr. 206'000.– pour la rénovation et la sauvegarde historique de l'édicule public sis à l'angle du pont Chauderon sud.*

Le groupe libéral vous invite à accepter ces trois amendements.

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (POP):** – Selon les préceptes d'Agenda 21, l'école doit s'inscrire dans un processus où parents, enfants, enseignants et Autorités politiques travaillent en collaboration. Elle doit également être dotée d'une structure favorisant la participation active des élèves, le développement d'un partenariat avec les familles, ainsi que la gestion participative des établissements scolaires. Malgré cet excellent préavis, nous sommes encore loin de tout cela, surtout en ce qui concerne le Canton.

Mais la politique de l'éducation nous concernant se déroule en complément des structures scolaires:

- sensibilisation à la nature et à la culture, aux énergies renouvelables, au tri des déchets,
- participation des enfants à la vie de leur école,
- formation élémentaire des adultes,
- organisation d'activités para- et périscolaires,
- accueil extrafamilial, si nécessaire,
- prévention par les programmes de santé des écoles,
- incitation à la pratique du sport,
- intégration sociale des enfants et des familles dans la ville, quelques tâches parmi beaucoup d'autres...

Par ce préavis, la Municipalité nous fait part de toute une série d'actions, d'activités existant déjà et nous présente un certain nombre de projets en relation avec l'éducation et le développement durable. Ces actions touchent les jeunes talents artistiques, les jeunes étrangers, les enfants et des sujets chers à Agenda 21, comme l'eau ou le tri des déchets. Aujourd'hui, ce tri est plus connu qu'il y a vingt ans peut-être, mais il n'est pas encore devenu un réflexe quotidien. Il nous semble important qu'il le soit.

Quelques projets aussi, dans le domaine du bois et de l'environnement, ont suscité notre adhésion.

Dans le cadre de la prévention sanitaire de l'obésité, malgré l'effort consenti, nous déplorons que les distributeurs de boissons sucrées subsistent dans les écoles, en contradiction avec le but visé par ce projet. Il faudrait trouver une autre solution.

Nous saluons aussi la collaboration avec les associations de quartiers, les centres de jeunes, les centres de loisirs, les camps de vacances et les associations pour les ateliers de santé. Cela permettra un vrai travail de proximité.

Il y a tout de même un petit couac: on aimerait pouvoir constater dans les préavis – cette fois pour Pédibus, par exemple – que de telles actions n'ont pas été mises sur pied pour aider à résoudre les problèmes d'organisation que pose la journée scolaire aux mères uniquement – à la page 13 [p. 270] du préavis –, mais aux familles en général. Nous osons croire que les pères s'en préoccupent de plus en plus aussi.

Nous posons deux questions, la Confédération ayant décidé de couper dans le budget d'entretien des forêts: en quoi ces coupes touchent-elles nos forêts? Le projet de certification des forêts lausannoises va-t-il en souffrir?

Compte tenu de ces quelques remarques et considérations, le groupe POP et Gauche en mouvement se réjouit d'accepter ce préavis et vous invite à faire de même.

**M. Eddy Ansermet (Rad.):** – Chapitre 9.3, *Projet de réaménagement du parc aux biches de Sauvabelin*. J'interviens en tant que représentant de la Société vaudoise pour

la protection des animaux. La SVPA ne souhaite pas que Sauvabelin devienne un parc zoologique, avec des animaux en captivité exposés au public dans un contexte carcéral. De plus, des espèces rares ou en voie de disparition exigent des soins particuliers et un personnel spécialisé, plus nombreux qu'actuellement, pour s'en occuper. Il s'agit de frais importants, dont il n'est pas fait mention dans le projet.

La SVPA n'est pas d'accord avec le maintien d'un parc aux biches, même restreint. Ces animaux non domestiqués, inabornables, engendrent des difficultés de soins, de contrôle des naissances, d'abattage, ainsi qu'un risque de surpeuplement dans la parcelle de terrain mise à leur disposition. Si le projet devait être accepté par le Conseil communal, la SVPA insiste pour que des mesures efficaces soient prises, afin d'éviter leur prolifération, l'élimination du surnombre étant toujours critiquée par le public.

La SVPA souhaite que le lac de Sauvabelin soit enrichi de différentes variétés de palmipèdes et que les alentours soient peuplés d'oiseaux en liberté.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.):** – J'interviens aussi sur le parc aux biches, point 9.3 de ce préavis. Créé depuis plus de cinquante ans, il constitue toujours une attraction pour les Lausannois, comme pour les touristes. Combien de familles, d'écoles lausannoises ou de l'extérieur n'ont-elles pas choisi ce lieu de promenade! Maintenant, on décrète qu'il faut changer, que les daims ne sont plus à la mode et qu'il convient, sous un prétexte prétendument écologique, de les remplacer par des animaux domestiques. Des espèces autochtones, telles que chèvres, moutons, vaches et porcs, comme si nous vivions dans une très grande agglomération où les enfants ne seraient plus du tout en contact avec la nature. Or, il suffit de sortir un tant soit peu du centre ville, d'aller chez notre ami Chollet par exemple, pour rencontrer de tels animaux. Et que dire du coût engendré par ce changement? A-t-on réellement les moyens de procéder à cet aménagement? J'en doute fort, d'autant plus depuis que l'on connaît le résultat des comptes 2003! Je dépose donc un amendement visant à supprimer le montant de Fr. 296'000.– des conclusions de ce préavis.

#### *Amendement*

Conclusion N° 3, 12<sup>e</sup> ligne:

*Suppression du crédit de Fr. 296'000.– pour le réaménagement du «parc aux biches» de Sauvabelin.*

**M<sup>me</sup> Françoise Crausaz (Rad.):** – Le groupe radical approuve vivement la première partie de ce préavis concernant la formation et l'éducation. En revanche, il déposera divers amendements pour le reste. Nous avons notamment l'intention d'en déposer un pour le parc aux biches, allant dans le même sens que celui de M<sup>me</sup> Longchamp. Nous l'appuierons donc. Comme il convient de faire des économies et que nous sommes plutôt en période de vaches maigres que de vaches grasses, si les amendements déposés par la commission, le groupe radical et M<sup>me</sup> Longchamp sont repoussés, nous refuserons ce préavis dans son intégralité.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts):** – Mon intervention concerne le même point. Dans sa grande majorité, le groupe des Verts est favorable au projet de réaménagement du parc aux biches de Sauvabelin. Je suis d'un autre avis, pour les raisons suivantes.

Le projet de la Municipalité de créer un parc pour des représentants d'anciennes races de rente est intéressant en soi, puisqu'il contribue à préserver la diversité biologique et illustre de vieilles méthodes d'exploitation animale, plus douces que les méthodes actuelles. Je trouve cependant qu'il est faux de vouloir placer ce parc dans les bois de Sauvabelin. En effet, ils sont chers aux Lausannois, car relativement proches du centre ville. Or, une forêt, même urbaine, abrite une flore et une faune sauvages qui vivent et se développent selon des lois naturelles. C'est pour cela que les citoyens l'apprécient. Il est évident que plus l'homme interviendra en s'y promenant et en implantant des installations touristiques ou utilitaires par exemple, plus la vie de la flore et de la faune en sera perturbée, et plus la forêt perdra sa spécificité.

A Sauvabelin, cette pression humaine est déjà importante et va s'accroissant. En effet, une tour d'observation a été récemment inaugurée et d'autres infrastructures, liées à l'usine Tridel ou à l'approvisionnement en eau des Lausannois, sont en voie de réalisation. Il me semble que nous nous rapprochons d'une limite à ne pas dépasser, si nous voulons conserver la forêt de Sauvabelin telle que nous la connaissons. Or, le projet de la Municipalité sous-entend l'agrandissement du parc animalier actuel et un certain déboisement pour créer une pâture. Du point de vue forestier, je trouve donc ce projet plutôt contraire au développement durable et vous invite à le refuser.

**M. Jean-Luc Chollet (VDC):** – Au fur et à mesure que la discussion avance, je commence à ressentir un certain malaise, dû à cette espèce de grand écart que l'on tente de réaliser entre les finances communales – au sujet desquelles nous aurons largement l'occasion de nous exprimer le moment venu et dans un sens que nous connaissons tous – et ce petit biotope miraculeusement protégé du financement d'Agenda 21. Une très bonne idée d'ailleurs, qui émanait de la Conférence de Rio. Le volet cantonal – finalement communal – prévoyait d'affecter une certaine somme, prise où l'argent se trouvait, c'est-à-dire sur le bénéfice des SI, à la réalisation de projets pour lesquels le financement ne serait pas forcément au top année après année. L'idée était donc bonne. Au lancement d'Agenda 21, les idées foisonnaient. Nous avons des tas de projets en souffrance, que nous avons pu financer. Le point d'orgue a été Quartiers 21. On peut en penser ce qu'on veut et l'on verra ce qu'on en tirera après, mais toujours est-il que c'était une application concrète d'Agenda 21.

Maintenant, au vu de la situation catastrophique de nos finances communales, on ne peut continuer à admettre que cet argent soit affecté à cela. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Schaller, l'argent que l'on met là est de l'argent qui n'est pas affecté



au bénéfice des SI et finalement pas affecté au ménage communal. Il faut aussi avoir la sagesse, une fois que nous aurons épuisé le catalogue d'Agenda 21 – et je pense que nous arrivons gentiment au bout – de se dire qu'on va le terminer maintenant pour des tas de raisons. On s'est offert des choses que l'on n'aurait certainement pas pu s'offrir autrement. Tout a une fin – soyons raisonnables et arrêtons là !

Je reprends une idée de notre collègue Eddy Ansermet, qui se fait le représentant de la protection des animaux. Evidemment, mettre des animaux derrière une clôture est « carcéral ». Les rares fois où mes vaches cassent leur clôture et se promènent dans les quartiers de villas, ce n'est plus carcéral, mais un sacré sport !

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – J'interviens à propos de la philosophie générale du développement durable, telle que décrite à la Conférence de Rio, rappelée par un de mes préopinants. Au moment de la mise en place du développement durable ou de cette notion un peu bizarre, contradictoire en elle-même, il a d'abord été question de se préoccuper de l'état de la planète et notamment de son environnement naturel. Pour différentes raisons, ceux qui étaient intéressés à ce que le durable disparaisse derrière le développement, tel qu'on le conçoit dans nos sociétés, ont eu gain de cause. L'aspect écologique, à l'origine de la réunion de Rio, va peu à peu s'éclipser. Maintenant, M. Chollet vient nous dire qu'il veut pousser davantage encore la destruction de l'environnement en ne prenant même plus les quelques petits éléments écologiques proposés dans ce préavis et dans d'autres. De ce point de vue, je pense que ce serait un retour en arrière que de ne pas comprendre que l'évolution de la planète doit aller plutôt vers une certaine restauration de l'environnement, si nous ne voulons pas la détruire complètement. Il ne faut donc surtout pas renoncer aux éléments, d'essence naturelle et écologique, figurant dans ce préavis.

Je reviens maintenant sur deux des projets mis en cause. D'abord, celui du passage des batraciens sous la route des Paysans. M<sup>me</sup> Schaller s'en prend à ce projet. Il est regrettable qu'un point lié à la protection de l'environnement naturel et des espèces animales doive prendre le bouillon, alors qu'elle était justement à l'origine de la notion de développement durable. Le groupe des Verts est évidemment acquis à cette partie du préavis. Il nous paraît indispensable de la conserver et je vous engage à suivre cet avis.

Concernant Sauvabelin, il s'agit également d'une opération rattachée à l'aspect écologique du développement durable, soit la mise en valeur d'animaux domestiques rares, d'espèces indigènes. On fait évoluer le parc au lieu d'en faire une espèce de musée, qui n'a effectivement pas beaucoup changé. Il est peut-être bon de le faire maintenant, de manière à l'associer également à la partie formation, qui est l'un des volets des divers préavis sur le développement durable. La quasi-unanimité du groupe des Verts – M<sup>me</sup> Müller a exprimé sportivement son avis personnel – est favorable au projet Sauvabelin dans son intégralité, au

sens de l'évolution proposée. Il s'agit d'une mise en valeur écologique pour la jeunesse – le volet formation – d'espèces indigènes peut-être en voie de disparition, afin de les sauvegarder et de les montrer.

Je vous engage à soutenir les différentes parties de ce préavis, qui sont de nature purement écologique, faute de quoi nous dénaturons toute cette opération.

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller (Lib.) :** – Je voudrais préciser quelque chose au sujet des déchetteries. Comme vous le savez, le tri des déchets me tient très à cœur. L'idée n'est pas qu'il n'y ait pas de déchetteries dans les cours de collèges. Mais, si l'installation de conteneurs adéquats, comme il y en a dans tous les quartiers – pour le compost, le verre, le papier, les piles, etc. – coûte Fr. 10'000.–, je suis tout de même un peu surprise. Cela me paraît extrêmement cher.

**M. Jacques Ballenegger (Les Verts) :** – Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit. Un préavis sur le développement durable aborde toujours de nombreuses questions extrêmement intéressantes. Les réponses le sont parfois un petit peu moins que je l'aurais souhaité. Pour certains objets, j'ai eu le sentiment que de bonnes solutions, dans leur principe, coûtaient parfois cher lorsqu'on les exprimait en francs et en centimes. Je pense tout particulièrement à l'édicule au bout du pont Chauderon.

Mais c'est un point de vocabulaire, qui définit un concept, que je voudrais soumettre au directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education. Il s'agit du terme « appropriation » figurant au point 4.2.2.2. Il n'est pas utilisé par inadvertance, parce qu'il revient plusieurs fois : *Ce projet favorise l'appropriation des lieux par les adolescents (...)*. Un peu plus loin, on nous explique encore comment on va favoriser l'appropriation, etc. Il est par ailleurs mentionné que l'école enseigne aux élèves le respect de certains principes, notamment à l'égard du bien d'autrui. Pour moi, il y a une contradiction entre le respect de l'intérêt public ou des biens d'autrui et cette « appropriation ». Est-ce qu'une équipe d'adolescents pourra désormais organiser toutes les parties de football qu'elle voudra au milieu des plates-bandes ? Est-ce qu'un jeune don Juan pourra cueillir des fleurs dans les parcs publics pour les offrir à sa dulcinée et, s'il est interpellé, dire qu'il s'approprie la ville, qu'on lui a dit qu'il devait s'organiser pour se l'approprier ? Quel est le sens qu'il convient de donner à ce mot et n'y a-t-il pas un abus dans les termes ?

**M<sup>me</sup> Françoise Crausaz (Rad.) :** – Je reviens sur le parc aux biches. On nous parle d'espèces indigènes rares ou en voie de disparition, mais on ne nous dit pas lesquelles. Sont-ce des vaches ? Des moutons que l'on ne voit plus dans les bergeries ? J'aimerais bien que l'on réponde à cette question. Je souhaiterais aussi savoir si le collaborateur de la Ville, actuellement responsable du parc aux biches, a une formation de vacher. M. Chollet ne me contredira pas – et étant fille de paysan, je sais de quoi je parle – on ne s'im-

provisé pas vacher, en tout cas pas paysan! D'autre part, qui ou quel département prendra en charge le, ou les salaires supplémentaires liés à cette exploitation?

**M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts):** – Je reviens sur un point tout à fait général et voudrais faire remarquer à notre collègue Chollet que sa vision d'Agenda 21 est quelque peu décevante. Agenda 21 veut dire agenda pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Il prévoit une relation entre les générations, présente et futures. Arrêter Agenda 21 en 2004 est un peu tôt pour clore le XXI<sup>e</sup> siècle!

**M. Jean-Luc Chollet (VDC):** – Si MM. Santschi et Pidoux m'avaient posé des questions entre la poire et le fromage, je leur aurais spontanément répondu et ne serais pas remonté à la tribune! Je ne suis pas le fossoyeur de l'environnement, cher Monsieur Santschi! Cultivant quarante hectares du territoire lausannois avec moins de cinq tonnes d'engrais par année, je pense que je suis plutôt un exemple vivant de développement durable. Pour autant que ce pouvoir politique me donne encore les moyens de le développer durablement, car je suis parfaitement conscient qu'avoir un poste et demi de travail sur quarante hectares est une incongruité économique. Ce sont d'autres valeurs que l'on défend. J'ai effectivement dit tout haut qu'il faudrait avoir le courage de se poser un jour la question de l'opportunité de poursuivre le programme d'Agenda 21. Je n'ai jamais dit qu'il fallait ne pas voter celui d'aujourd'hui. Ne me faites donc pas dire ce que je n'ai pas dit!

Diverses pistes ont été évoquées à propos de la future population du parc aux biches: moutons, porcs laineux, vaches – que sais-je! Il faut savoir que ces bêtes mangent. Jusqu'à présent, ces animaux étaient ravitaillés en foin fauché, séché et récolté par des collaborateurs de Routes et voirie sur des parcelles pour la plupart construites depuis. Il y a donc disparition de ces terrains, mais aussi disparition du savoir-faire, tant auprès du personnel de Parcs et promenades que de Routes et voirie, car l'on ne s'improvise pas paysan. On ne récolte pas quinze à vingt tonnes de foin comme cela. Sans compter qu'au parc aux biches, on ne dispose pas des capacités de stockage nécessaires. Simplement pour dire que je veux bien que l'on augmente l'effectif des bêtes, que l'on diversifie et y mette des ruminants. Mais alors, il faut savoir que nous aurons un poste au budget pour le ravitaillement, l'achat du fourrage, car il est évident que l'on ne va pas les nourrir toute l'année, uniquement d'écorces d'arbres et de feuilles mortes...

Je déclare mes intérêts et vous rappelle que ma femme reçoit des classes, la fermière du Chalet de la Ville également. La quasi-totalité des classes primaires lausannoises ont l'occasion de passer deux jours dans les fermes pédagogiques du Chalet de la Ville et de Rovéréaz où, dans le cadre d'une exploitation agricole normale, elles voient des vaches, qui ne sont pas forcément d'une race en voie de disparition, des porcs qui ne sont pas forcément laineux. Et par la grâce de l'animateur, particulièrement sensibilisé aux problèmes environnementaux, plus d'une heure de

démonstration pratique est consacrée au tri des déchets. Je crois que ces journées sont bien occupées, d'un coût modique et remplissent parfaitement leur rôle.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Je voudrais tout d'abord procéder à quelques rappels. Agenda 21 est la rencontre de trois mondes: l'économie, le social et l'environnement. Mais le point de départ de cette réflexion est la destruction de l'environnement et le rapport global 2000, ainsi que le rapport de la Commission Brundtland, du nom d'une ancienne première ministre de Norvège qui s'est inquiétée de l'état général de la planète conduisant à sa disparition, dès avant la Conférence de Rio.

Lorsque le premier volet d'Agenda 21, puis le deuxième, ont été présentés à votre Conseil, je me rappelle que M. Fox avait dit à quel point cet Agenda 21 se justifiait pour l'ensemble des projets environnementaux proposés à l'époque – sans vouloir préjuger des suivants – et à quel point sa crainte, comme celle de divers Libéraux, était la dérive en direction d'autres sujets qu'environnementaux. Je constate aujourd'hui qu'en dépit de cette opinion exprimée avec fermeté, tant M<sup>me</sup> Schaller, par certains aspects, que M<sup>me</sup> Longchamp, ont de tout autres priorités.

Agenda 21 est un tout, dont nous avons déjà mis en place quatre volets. L'ensemble du plan financier que nous sommes en train d'appliquer résulte directement de la 3<sup>e</sup> partie, que vous avez certes adoptée après le budget, mais que nous avions émise avant<sup>3</sup>. Cela dit pour préciser qu'en la matière, nos préoccupations sont vraiment de ces trois natures: économie, social et environnement.

Le volet en préparation d'Agenda 21 est celui qui devrait toucher l'économie, les transports et la sécurité. Après, moyennant analyse de tout ce qui se sera passé dans les quartiers, nous devrions pouvoir boucler le document. Ce qui ne veut pas dire boucler les projets, puisque vous avez voté un règlement qui nous donne certaines compétences et dès que la somme dépasse Fr. 100'000.–, vous avez compétence d'accepter ou de refuser chaque projet. Nous avons donc l'intention de terminer le catalogue, car il comporte pas mal de lignes prioritaires de modernisation de la ville et de choses faites depuis la première partie d'Agenda 21.

Dès le début, nous avons toujours dit que lorsqu'un volet était accepté – en l'occurrence le volet environnemental concernant aussi le bois – tous les volets suivants comporteraient des applications. Il ne faut donc pas nous faire de procès d'intention parce que dans le 4<sup>e</sup> volet, prioritairement consacré au thème nouveau de l'éducation, on retrouve – comme dans le 2<sup>e</sup> volet – un certain nombre de projets environnementaux et forestiers liés à Agenda 21, 1<sup>re</sup> partie. Si Agenda 21, 3<sup>e</sup> partie, n'en comporte pas, c'est parce qu'ils sont émis quasi en même temps et que nous avons tout concentré sur Agenda 21, 4<sup>e</sup> partie. Voilà pour les généralités.

<sup>3</sup>BCC 2003-2004, T. II (N° 20), pp. 907 ss.

Maintenant, j'en viens à quelques considérations sur les différents points contestés. Pour certains d'entre eux, mes collègues – M<sup>me</sup> Zamora pour le parc aux biches, M. Schilt pour l'édicule et M. Tosato pour les déchetteries, ainsi que pour les questions de M. Ballenegger – compléteront.

J'interviens d'abord sur le problème des batraciens. Vous savez que chaque printemps, on assiste dans cette région à un vrai massacre. Certains jours de très grande migration, l'asphalte grouille de grenouilles et présente un danger pour les automobilistes. La route en devient «verte», non que je l'aie ainsi peinte, mais parce que la densité du passage devient parfois impressionnante! Et puis, c'est Fr. 10'000.– chaque année. Si l'on tient compte des subventions acquises pour ce projet, le coût net pour la Commune, avec un taux d'intérêt de 4% et un amortissement sur trente ans, est de Fr. 12'000.–. Il s'agit donc d'un projet quasi rentable. Fr. 12'000.– afin d'éviter de déplacer pas mal de gens de longues soirées pour une solution moins efficace et résoudre un problème potentiel de sécurité, sans parler de ce que les animaux en question supportent moins bien, soit que quelques tonnes leur passent sur le dos! Dans ces conditions, on a un pur objet Agenda 21. La commission ne s'y est d'ailleurs pas trompée, puisque à une voix près – celle qui s'est exprimée ce soir – elle a voté ce projet à l'unanimité, sauf erreur.

Deuxième objet, sur lequel je tiens à dire quelques mots: le parc aux biches. D'abord, il y a l'aspect touristique du site de Sauvabelin et la motion de M. Ghelfi démontre bien que le statut de cette région est en train d'évoluer. Ensuite, il y a la protection des animaux. Lorsque le préavis est sorti, j'ai pris contact avec le professeur Debrot, président et membre le plus connu de la SVPA, qui m'a déclaré l'intérêt qu'il voyait dans ce projet. Il a même envisagé de le reprendre globalement par la SVPA. La SVPA est une institution démocratique et, à l'instigation surtout de M. Ansermet, le comité s'est déclaré d'un autre avis. Mais, aller jusqu'à la position maximaliste que l'on vient d'entendre, à savoir qu'il faut tout supprimer, rejoignant un autre type de non, celui de M<sup>me</sup> Longchamp qui dit qu'il ne faut rien changer... prouve que chez les opposants, il y a deux catégories: ceux qui veulent tout éliminer et ceux qui veulent tout conserver – et que jamais rien ne bouge. C'est ce qu'on appelle des options contradictoires! Cela démontre que les milieux de la protection des animaux – et j'estime n'avoir de leçon à recevoir de personne, ayant participé à pas mal d'initiatives fédérales dans ma vie sur le sujet – sont pour le moins divisés. Mais il y a aussi d'excellents protecteurs des animaux, favorables au projet.

Je voudrais également dire que Sauvabelin est un tout. La tour va heureusement dépasser les 100'000 visiteurs par an.

Concernant l'espèce de terrain vague autour du lac qu'est devenu le parc aux biches – entre parenthèses, Monsieur Ansermet, si l'on garde le statu quo, tous les animaux qui s'y trouvent sont aussi sous régime «carcéral» et nous

n'aggravons donc en rien la situation en y mettant en partie d'autres bêtes – nous disposons dans ce crédit de plus de Fr. 200'000.– pour le réaménagement du sol, afin que deux enclos sur trois retrouvent une herbe consistante, que de grosses barrières deviennent des arbustes, que nous ayons finalement un projet remarquable au sens de l'environnement, puisque Pro Specie Rara s'est fixé un but qui devrait rallier de nombreux patriotes dans cette salle, soit la conservation de certaines espèces indigènes pour éviter leur disparition. J'ai entendu le nouveau slogan: «Qui veut noyer son porc laineux l'accuse de la rage!»... On a communiqué en commission la liste de tous les animaux qu'abritera périodiquement Sauvabelin.

Maintenant, vous n'allez pas me faire rire en me disant qu'il n'y a pas assez d'herbe, compte tenu de tous les parcs et promenades, l'Hermitage et les domaines agricoles des environs pour ravitailler ces bêtes! Il n'y aura pas de coûts supplémentaires. Un vétérinaire va s'en occuper, à 25% peut-être. Je vous rappelle que la part du crédit consacrée aux animaux est inférieure à Fr. 50'000.– et que Fr. 200'000.– sont destinés à embellir le site de Sauvabelin pour les Lausannois et les touristes. Nous garderons même une dizaine de daims pour les nostalgiques des hôtes actuels de ces bois. Sera-ce suffisant pour conférer une dynamique supplémentaire à l'endroit? Moi, je dirais oui. Nous le valorisons déjà par la tour, ainsi que par d'autres aménagements peut-être. Il serait regrettable de tout perdre sur des malentendus.

A l'intention de M<sup>me</sup> Müller: le problème d'assèchement du bois de Sauvabelin est essentiellement lié à ce qui s'est passé lors de la construction de l'autoroute. Ce n'est pas parce que la Ville va rendre deux tiers de la surface plus herbeuse qu'aujourd'hui qu'elle va nuire en quoi que ce soit à l'équilibre du bois.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles nous maintenons fermement ces projets. Nous vous signalons également qu'Agenda 21 comporte des conclusions individuelles. Ce qui fait que chacun peut, à la carte, accepter ou refuser ce qu'il veut. Dans cette optique, le vote final global de sanction n'a, dans les faits, aucun sens. Cela dit, un vote final n'est pas non plus interdit.

**Le président:** – Avant de passer la parole aux autres membres de la Municipalité, je voudrais la donner à M. Pierre-Henri Loup, le conseiller le plus proche de la tribune, que j'ai oublié tout à l'heure!

**M. Pierre-Henri Loup (Rad.):** – Merci, Monsieur le Président. Etre près du président n'est pas un avantage: il ne vous voit plus!

Si la première partie de ce préavis m'a enchanté en tant que commissaire, sa fin non! Le point 9.5 en particulier. On nous parle d'une halle de tennis à deux courts qui deviendrait opérationnelle en mai 2004, selon un accord passé avec Swiss Tennis. Or, nous sommes déjà fin mars, début

avril. Je vois mal comment on pourrait réaliser cette construction en deux mois. Passé ce délai, peut-on nous assurer que Swiss Tennis restera toujours acquise à l'idée de faire de la Pontaise l'un de ses «points d'appui» pour la formation des jeunes?

D'autre part, le préavis nous annonce une construction entièrement en bois. Je le cite: *Ces courts, usagés et actuellement peu utilisés, seront refaits (changement du type de surface) et recouverts d'une halle en bois chauffée et éclairée. Le choix du bois s'est imposé pour des raisons fonctionnelles (résistance et facilité d'entretien) (...) et esthétiques (le CSEL est entièrement construit en bois, ce qui constituerait un ensemble cohérent).* Or, lors de la discussion en commission, le Service des sports nous a remis le devis de construction de cette halle en bois. Si la charpente sera bel et bien en bois, pour le reste, lorsqu'on parle de matériaux recyclables, permettez-moi d'en douter. Les façades seront recouvertes de tôle Isoplaque et de plaques translucides en polycarbonate. De même, la toiture sera recouverte de tôle Isoplaque. Si la tôle et le polycarbonate sont ce qu'on appelle des matériaux recyclables, j'ai dû rater un épisode du préavis!... Quand on sait que notre Ville est un producteur de bois de qualité, puisque l'on va certifier notre forêt, et qu'elle a souvent de la peine à l'écouler, pourquoi ne pas revêtir les façades de bois de notre région? Et la toiture, pourquoi ne pas la recouvrir de tuiles? Voilà des matériaux recyclables! Je vous invite donc vivement à accepter l'amendement de la commission demandant que cette halle soit construite entièrement en bois.

Enfin, ce qui me gêne: il y a quelques mois, la Municipalité répondait par la négative à une interpellation concernant l'Ecole de voile de Vidy<sup>4</sup>, affirmant que la Ville n'avait pas l'argent pour la construction d'un petit local pour cette société – qui a certainement autant de membres que les 361 membres du Tennis Club Lausanne-Sports. Je pose donc la question: le tennis est-il prioritaire par rapport à d'autres sports, tels que nautiques, par exemple?

**Le président:** – Certaines personnes pensaient que j'allais prendre le préavis chapitre par chapitre et attendaient pour intervenir. Mais je ne prendrai que les conclusions point par point. M. Bourquin aimerait la parole.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.):** – Merci, Monsieur le Président. Deux interventions rapides. Comme M. Loup, je regrette ce qui se passe avec la halle en bois, d'autant plus que l'on aurait pu la couvrir avec du bois. Une technique bien connue dans la Vallée ou le Pays d'Enhaut s'appelle le tavillonnage. On aurait pu prévoir une halle couverte avec du bois de la Ville, faite par des artisans vaudois, qui auraient choisi les arbres nécessaires dans les forêts de la Ville. Tout le monde aurait apprécié un bâtiment spectaculaire, que l'on ne voit pas souvent. Ma foi, cela n'a pas été conçu ainsi au départ, la pente du toit n'étant pas assez forte, m'a-t-on dit lorsque je me suis

renseigné sur cette possibilité. Je rêve qu'une fois, pour une réalisation de ce genre, on s'y prenne assez tôt dans l'élaboration, afin d'intégrer ce mode de faire dans une logique de développement durable, en utilisant du bois de la Ville.

Concernant l'édicule, je partage – et le groupe socialiste dans sa large majorité – les critiques formulées par M<sup>me</sup> Schaller. Cette construction n'est pas menacée. Elle n'est pas en excellent état, mais elle n'est pas en train de s'écrouler. Ce n'est pas comme l'Abbaye de Montheron, où sévissent la mэрule et des problèmes qui requièrent une intervention rapide. Aucune affectation n'est prévue. On ne va rien faire là-dedans. Cet édicule abrite une armoire de contrôle des feux de circulation. Ce seront des surfaces à taguer pour les tagueurs. Et cela servira de vespasienne occasionnelle dans certains cas d'urgence. Tout cela pour Fr. 206'000.–! Lors des discussions sur EtaCom, on privilégiait un principe disant: qui commande paie, qui paie commande! Il me semble que la restauration minutieuse de cet édicule est un fantasme d'architecte conservateur qui doit planer quelque part au Canton. Si au niveau cantonal, quelqu'un exige que l'on fasse cette rénovation, il faut que le Canton l'assume et la paie. Sinon, les Lausannois paieront à nouveau. On demande aux représentants des Lausannois de décider de payer pour cela. Moi, je dis non, il ne faut pas le faire, et vous engage à refuser cette conclusion.

**M<sup>me</sup> Christina Maier (Hors parti):** – Dernière intervention sur le parc aux biches. Le développement durable est certes une notion large. Mais dans le cas du projet de réaménagement du parc de Sauvabelin, il me semble que l'on va un peu loin, puisque le résultat devient carrément contraire aux objectifs. Que fait-on? On supprime le parc aux biches en se débarrassant de la majorité des animaux en place – comment? ce n'est pas précisé, sans doute en les envoyant à la boucherie, en les tirant à la carabine... – pour les remplacer par d'autres bêtes qui, elles, ont la chance d'appartenir à des races plus «in», plus dans l'air du temps. Traiter des animaux comme des kleenex, jetables au gré des modes, n'a pas sa place dans un préavis consacré au développement durable. L'avenir du parc aux biches doit faire l'objet d'une discussion séparée. A mon avis, dans l'immédiat, il faut garder ce parc. Trouvons une solution non violente au problème de la surpopulation des daims. Je soutiens donc l'amendement proposé visant le statu quo, le maintien en l'état du parc aux biches.

Aspect financier ensuite. On l'a dit: le Fonds pour le développement durable est alimenté par prélèvements sur les bénéfices des SI. Lorsqu'on connaît les problèmes actuels avec les Communes de l'Ouest lausannois, qui contestent les prix jugés trop élevés de l'électricité des SI, proposer ce projet d'implanter un élevage de vaches dans les bois, financé par le bénéfices des SI, ne fait pas très sérieux. Donc, double raison d'accepter l'amendement.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Je ne pensais pas reprendre la parole, mais puisque l'on revient sur ce point des générali-

<sup>4</sup>BCC 2003-2004, T. II (N° 15/I), pp. 394 ss.

tés, je conteste totalement la vision exprimée par M<sup>me</sup> Maier. D'abord, sachez que les biches de Sauvabelin meurent rarement de vieillesse aujourd'hui et que cela engendre quelques événements médiatiques à certains moments de l'année, lorsque la surpopulation est éliminée par des abattages destinés à la boucherie ou autres. De toute manière, si l'on ne changeait pas, on continuerait très vraisemblablement dans la même voie, pour toutes sortes de raisons. En revanche, avec Pro Specie Rara, les animaux ne seront pas forcément à vie ici. Il y aura de multiples échanges, une sorte de rotation. Si l'on veut une protection durable des animaux, on vote le projet!

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement :** – Nous revenons au parc aux biches – faussement appelé ainsi, puisqu'il s'agit de daims – qui fait beaucoup parler de lui ce soir! Je partage parfaitement l'avis de M. Ansermet, c'est-à-dire qu'il n'est plus acceptable aujourd'hui de laisser les daims en l'état où ils vivent dans ce parc. Il ne s'agit nullement de mode, contrairement à ce qu'a dit M<sup>me</sup> Longchamp. Il faut vraiment se forcer pour dire, comme le fait M<sup>me</sup> Maier, que les espèces indigènes que nous voulons y mettre sont des animaux « in ». Je conçois mal que lorsqu'on veut préserver des espèces anciennes, on puisse parler de mode. Il s'agit bien des conditions de vie des animaux et, là encore, je ne vous suis pas, Madame Maier. Comment pouvez-vous défendre leurs conditions de vie, telles qu'elles sont aujourd'hui? Il est vrai qu'autrefois, on n'en parlait et ne s'y intéressait guère. Mais l'on imposait aux bêtes bien des choses que nous n'accepterions plus actuellement. Montrer un ours enchaîné, des combats de coqs – que sais-je encore... On était alors moins sensible à cela. Aujourd'hui, on y est sensible et je pense que c'est juste et bien. Se préoccuper des conditions de vie des animaux n'est pas suivre une mode. Les milieux de défense des animaux l'ont bien vu et approuvent le réaménagement que nous proposons ou, M. Ansermet exprime un autre avis, estiment qu'il faut supprimer ce parc, en tout cas ne pas le laisser en l'état. Quoi que l'on vote ce soir, on ne pourra plus autoriser de telles conditions de vie pour les animaux du parc. Voyez d'ailleurs la manière dont ils sont éliminés au fusil aujourd'hui. Ceux qui pensent à l'élimination par narcotique et déplacement n'ont pas raison. C'est bien pire, car on provoque des états de stress et d'hallucinations inacceptables chez ces animaux, par des produits que l'on n'utilise plus pour les humains depuis longtemps. Vous pouvez rire, mais je ne trouve pas que la souffrance animale soit un sujet risible. Animé de bonnes intentions, on dit beaucoup de bêtises ce soir.

En lisant attentivement le point 9.3.4, vous constaterez que les animaux que nous projetons d'installer ne sont pas les animaux domestiques que nous avons l'habitude de voir dans nos fermes. Il est bien précisé qu'il s'agit d'espèces rares, anciennes, en voie de disparition, qui seront choisies en collaboration avec la fondation Pro Specie Rara. Ce sont notamment des porcs laineux, parfaitement intégrables dans ce site, des vaches rhétiques, d'Unterwald et d'Evo-

lène, des chèvres ou des moutons de l'Oberland grison, par exemple. Toutes espèces que vous ne connaissez sans doute pas. Je ne les connaissais pas non plus jusqu'à la présentation de ce projet. Vous admettez que par curiosité et pour sauvegarder notre passé, il vaut la peine de les préserver. M. Chollet pourra confirmer que les petits élèves qui vont chez lui ne peuvent observer aucune de ces espèces. Ce sont d'autres sortes de vaches, moutons et chèvres qu'il élève.

Il est inexact de dire que les coûts d'exploitation seront plus élevés. Ni la gestion du fourrage, ni l'enlèvement de la litière ne poseront des problèmes, car les tâches vont se résumer à cela. Il ne s'agit pas de rendre productif un cheptel, d'en tirer des revenus, mais de maintenir ces animaux dans de bonnes conditions, qu'ils soient propres et mangent à leur faim. Toutes ces activités pourront être assurées par le personnel actuel, qui connaît fort bien les animaux, est formé depuis des années pour ce genre de travail. Je précise que ce personnel se réjouit même de le faire. Il n'y aura pas de collaborateurs supplémentaires. N'oubliez pas que l'on va mettre un troupeau de 150 bêtes! Elles seront en nombre restreint. On a prévu de maintenir une dizaine de daims. Pour ma part, je préférerais que l'on s'en sépare petit à petit. C'est donc à titre purement affectif que l'on garderait ces quelques daims qui, de toute évidence, ne s'y sentent pas bien.

Les coûts actuels de la nourriture s'élèvent à environ Fr. 5000.– par année. C'est le chiffre pour 2003. Cette dépense devrait rester stable, puisqu'on va diminuer notablement le nombre d'animaux. Actuellement, ils ne sont pas nourris uniquement d'herbe fraîche ou de foin. On achète aussi des produits: betteraves, graines pour poules, nourriture spéciale pour herbivores, ainsi qu'une partie du foin lorsqu'il manque en hiver. Pour le surplus, la nourriture ne nous coûte rien. Il en sera encore ainsi puisque, maintenant déjà, une bonne partie de la nourriture nous est donnée. Par exemple, le pain sec que nous recevons en quantité. Et il n'y a pas d'animaux qui aiment autant le pain sec que les vaches! Nous recevons des déchets de salades, des pommes, etc. Nous avons aussi de la nourriture à foison en saison: le syndic a évoqué l'herbe fraîche, qui ne manque pas sur les espaces verts lausannois, ainsi que les glands en automne.

C'est donc un projet très intéressant que nous vous proposons, qui combine les préoccupations écologiques et didactiques à la préservation d'espèces anciennes. Et un souci de protection des animaux qui n'est pas négligeable, songez-y. Les bêtes présentes actuellement vivent dans de très mauvaises conditions. Je vous invite à soutenir ce projet.

**M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine :** – Après les animaux, les monuments! Je voudrais vous dire deux mots sur l'édicule placé au sud du pont Chauderon, classé en note 2 au recensement architectural. Il faut reconnaître qu'il n'y a pas d'utilisation possible de ce bâtiment, à cause de sa faible

surface et de l'impossibilité de le fermer. En outre, on ne peut le modifier puisqu'il est classé. Je ne vous cache pas que la Municipalité a hésité à vous présenter cette rénovation. Finalement, mue par son sens bien connu du respect des monuments historiques et des décisions de l'Etat, elle vous propose cette restauration qui, si elle doit être faite, ne peut l'être qu'à ce prix. Si vous ne suivez pas cet avis, la Municipalité assurera le maintien de cet édicule, comme elle l'a fait ces dernières années, avec des dépenses minimales, souvent égales à zéro. Personnellement, je trouve qu'il serait plus raisonnable de le démolir, mais on n'en a malheureusement pas le droit puisqu'il est classé en note 2.

Autre sujet: la halle de tennis en bois. Effectivement, le temps a passé plus rapidement que nous l'imaginions. Nous sommes pratiquement en mai, alors que nous pensions terminer sa construction pour ce mois-là. L'essentiel est qu'elle soit opérationnelle pour la rentrée scolaire. Swiss Tennis maintient son contrat, pour autant qu'elle soit alors disponible. Je rappelle que par ce contrat et comparativement à toutes les autres, cette installation est en grande partie rentabilisée. Elle est d'ailleurs aussi intéressante pour le Centre sport-études Lausanne, qui bénéficiera de clients nouveaux, dont il a bien besoin, la fondation éprouvant quelques difficultés. Il est vrai que par souci d'économie – et probablement suite à une appréciation que l'on peut corriger – le Service des sports avait proposé de revêtir les façades de tôle. Si vous vouliez bien le voter, un amendement de Fr. 15'000.– nous permettrait de les recouvrir de lames de bois. Je pense que ce serait bien et plus conforme à nos objectifs. Là, le souci d'économie n'était pas tout à fait justifié. En revanche, l'idée apparemment séduisante du tavlonnage représente un coût très élevé, indépendamment du fait que, comme l'a dit M. Bourquin, la pente du toit ne s'y prête pas. Tout a été mis à l'enquête, il n'y a pas d'opposition, le permis de construire est valable. Mais le surcoût s'élève à Fr. 120.– le m<sup>2</sup> et la surface est gigantesque. Il faudrait encore réserver les spécialistes longtemps à l'avance, pour un engagement prolongé. Je crois qu'il est raisonnable d'y renoncer. En revanche, si vous nous accordiez ces Fr. 15'000.– supplémentaires, nous pourrions mettre plus de bois que proposé. Je pense que ce serait une bonne formule.

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation:** – En toute humilité, j'aimerais au préalable rendre hommage à ceux qui se sont engagés lors du Sommet de la Terre à Rio en faveur d'un Agenda 21. Le souffle de leurs propositions a permis à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation de se lancer dans une vaste discussion sur de nombreux projets. Tous n'ont pas été retenus dans ce préavis, réalité financière oblige. Je signale que l'Office fédéral du développement durable a publié, en février 2004, un état des lieux des démarches du développement durable dans les communes et j'aimerais citer une de ses conclusions: «Il est cependant surprenant de constater le faible impact du thème de l'éducation dans les démarches au niveau suisse. Une réflexion est donc nécessaire pour comprendre ce

phénomène. En effet, l'éducation est probablement l'un des moyens les plus efficaces de faire entrer la notion de développement durable dans le comportement et les valeurs de chacun». C'est sur la base de cette philosophie particulière dirai-je, puisque M. Santschi a parlé de philosophie générale, que je répondrai aux trois questions posées sur les sujets concernant ma direction.

Déchetteries éducatives. Il est clair que la gestion des déchets est l'un des points fondamentaux d'Agenda 21. Nous avons décidé d'aller encore plus loin dans les actions que nous entreprenons déjà dans le domaine de l'éducation des enfants au tri des déchets, en proposant à douze établissements lausannois – sept secondaires et cinq primaires – l'installation d'un kit «déchetterie» à l'intention des élèves. Ce kit est fourni par une société spécialisée et coûte Fr. 10'000.–, si l'on tient compte de l'infrastructure nécessaire pour l'installer – poubelles adaptées à la taille des enfants et locaux de réception. On en placera un par établissement scolaire. Dans les établissements où tous les bâtiments sont rapprochés, comme aux Bergières, cela ne posera pas de problème, le kit sera pour l'ensemble. Dans d'autres établissements aux bâtiments dispersés, son emplacement sera laissé au choix du directeur et du Service d'assainissement. Il est probable, Madame Schaller, que vous ayez raison: certains bâtiments d'établissements scolaires n'auront pas ou ne seront pas à proximité d'une déchetterie.

Nous voulons passer à l'action. Après toutes les campagnes de prévention, les explications fournies aux élèves par les personnes responsables de l'éducation relative au tri des déchets, nous aimerions que les enfants appliquent concrètement aussi ce qu'ils apprennent. La déchetterie scolaire est un exemple pratique. Signalons que nous trions à peu près 45% des déchets dans le canton et qu'en ville de Lausanne, le pourcentage est un peu plus faible, on trie un peu moins. On part du principe qu'avec une bonne formation, on arrivera peut-être à élever ce taux dans le cadre des ramassages.

Concernant la demande de M<sup>me</sup> Egli à propos des distributeurs de boissons sucrées, ainsi que des produits vendus par les boulangers lors des récréations. Vous avez raison et je souscris entièrement à votre intervention. C'est un travail incessant que nous poursuivons auprès des responsables, leur demandant d'adapter les produits à un certain respect des règles alimentaires. On a tous des comportements qui se veulent respectueux. Et puis, il y a quelques tentations, des possibilités de vente ou non, qui font que nous devons toujours remettre l'ouvrage sur le métier. On vous proposera bientôt un préavis «Fourchette verte Juniors», une première étape relative aux cantines, pour une meilleure alimentation. Je me suis déjà engagé, auprès d'un certain nombre de conseillères et conseillers communaux, à m'attaquer aussi au problème des distributeurs, en relevant tout de même qu'ils sont en nette régression.

Monsieur Ballenegger, vous avez raison, le terme «appropriation» en page 10 [p. 268] du préavis n'est pas inventé.

La définition qu'on a voulu lui donner figure au point 4.2.2.2., comme vous l'avez souligné: *L'appropriation est un processus psychologique fondamental d'action et d'intervention sur un espace afin de le transformer, de le personnaliser.* C'est la définition scientifique. Monsieur Ballenegger, si vous me permettez de vulgariser, mais c'est toujours dangereux et je n'aimerais pas créer un vaste débat là-dessus, l'appropriation est le contraire de l'exclusion. Elle veut permettre à des jeunes de pouvoir investir un endroit et de ne pas en être exclus. Il y a beaucoup d'endroits dont les jeunes sont exclus. L'appropriation signifie aussi le partage et non le pillage, comme vous l'avez laissé entendre par les deux exemples cités, dont la cueillette des fleurs dans le jardin d'autrui. L'appropriation est le contraire de l'exclusion et la possibilité de partager. C'était en ce sens que ce terme a été utilisé. Mais j'en conviens, la signification scientifique était peut-être un peu ardue pour un préavis de ce genre.

**Le président:** – Je traiterai les amendements lors du vote successif des conclusions. Dans la conclusion N° 3, je prendrai chaque ligne et ceux qui ne l'ont pas encore fait pourront déposer leur amendement.

Conclusion N° 1: *d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine de l'éducation.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une grande majorité et avec quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 1.

Conclusion N° 2: *d'approuver l'ajout des articles suivants dans le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19 avril 2001.* Suivent un certain nombre de lettres, que je ne vais pas vous lire. Je demande les déterminations de la commission à M<sup>me</sup> la rapportrice.

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice:** – La conclusion N° 2, qui inclut différents objets, a été votée séparément, lettre par lettre.

**Le président:** – Veuillez donc nous communiquer les résultats des votes sur ces lettres.

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice:** – La lettre *q*) *le développement du sport ouvert urbain et de la culture comme facteur d'intégration*, est adoptée à l'unanimité. La lettre *r*), 6 oui, 1 non et 1 abstention. La lettre *s*), 7 oui, 1 non. La lettre *t*), adoptée à l'unanimité.

**Le président:** – La commission ayant approuvé l'ensemble des lettres, je vous fais voter globalement la conclusion N° 2.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une large majorité, un refus et quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 2.

Conclusion N° 3. Comme annoncé, je vous fais voter ligne par ligne.

Ligne 1: *Fr. 120'000.– pour équiper toutes les écoles de déchetteries éducatives (12 établissements).*

Un amendement de M<sup>me</sup> Schaller demande la suppression de ce crédit. Je vous fais voter sur cet amendement.

*Amendement*

*Suppression du crédit de Fr. 120'000.– pour équiper les écoles de déchetteries éducatives.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une bonne majorité, vous avez refusé l'amendement de M<sup>me</sup> Schaller.

Ligne 2: *Fr. 70'000.– pour l'engagement d'un éducateur-animateur en sports urbains.*

Ligne 3: *Fr. 120'000.– pour le projet «Arrondis et couleurs sur la ville».*

Ligne 4: *Fr. 520'000.– pour l'extension de la garderie «La Chenille».*

Ligne 5: *Fr. 48'000.– pour le financement des ateliers santé.*

Ligne 6: *Fr. 60'000.– pour le projet de la prévention primaire et secondaire du suicide.*

Ligne 7: *Fr. 65'000.– pour le projet de la prévention secondaire et tertiaire de l'obésité infantile.*

Ligne 8: *Fr. 183'000.– à l'étude pour les cours de formation des parents allophones.*

Ligne 9: *Fr. 28'000.– pour la réalisation des Conseils d'enfants.*

Ligne 10: *Fr. 195'000.– pour le projet de certification des forêts lausannoises, les subventions attendues étant reversées au Fonds pour le développement durable.*

Ligne 11: *Fr. 280'000.– pour le projet de passage pour les batraciens et autres animaux, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds pour le développement durable.*

Un amendement de M<sup>me</sup> Schaller demande la suppression de ce crédit.

*Amendement*

*Suppression du crédit de Fr. 280'000.– pour le projet de passage pour batraciens et autres animaux.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une faible majorité, vous avez refusé l'amendement de M<sup>me</sup> Schaller.

Ligne 12: Fr. 296'000.– pour le réaménagement du «parc aux biches» de Sauvabelin.

Un amendement de M<sup>me</sup> Longchamp demande la suppression de ce crédit.

*Amendement*

*Suppression du crédit de Fr. 296'000.– pour le réaménagement du «parc aux biches» de Sauvabelin.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Dans les mêmes proportions, vous avez refusé l'amendement de M<sup>me</sup> Longchamp.

Ligne 13: Fr. 206'000.– pour la rénovation et la sauvegarde historique de l'édicule public sis à l'angle du pont Chauderon sud.

Nouvel amendement de M<sup>me</sup> Schaller demandant la suppression de ce crédit.

*Amendement*

*Suppression du crédit de Fr. 206'000.– pour la rénovation et la sauvegarde historique de l'édicule public sis à l'angle du pont Chauderon sud.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une forte majorité, vous avez accepté l'amendement de M<sup>me</sup> Schaller.

Ligne 14: Fr. 450'000.– pour la construction d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds pour le développement durable.

Je donne la parole à M. Santschi, qui veut déposer un amendement.

**M. Pierre Santschi (Les Verts):** – Dans la ligne de ce que nous a expliqué M. Schilt, je propose un amendement, afin de pouvoir réaliser un revêtement des façades en lames de mélèze, qui reviendrait à Fr. 15'000.– selon précision faite. La somme prévue est donc augmentée de Fr. 15'000.– et portée à Fr. 465'000.– pour cet objet.

*Amendement*

**Fr. 465'000.– pour la construction d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise, dont Fr. 15'000.– en vue de la réalisation du revêtement des façades en lames de mélèze, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds pour le développement durable.**

**Le président:** – Il y a également un amendement de la commission, que M<sup>me</sup> la rapportrice va nous communiquer.

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice:** – Compte tenu du fait que la halle de tennis est maintenant modifiée, que la Municipalité a suivi la commission et que

le bâtiment sera entouré de lames de mélèze, à part le toit qui sera recouvert de tôle, je me demande si l'amendement de la commission est toujours d'actualité. Mais je le sou mets tout de même au vote du Conseil.

*Amendement*

**Fr. 450'000.– pour la réalisation en bois de la charpente et de l'enveloppe d'une halle de tennis sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds pour le développement durable.**

**Le président:** – Je vous fais voter l'amendement de la commission, qui remplace «construction d'une halle de tennis en bois» par «réalisation en bois de la charpente et de l'enveloppe d'une halle de tennis». Je vous le relis:

*Amendement*

**Fr. 450'000.– pour la réalisation en bois de la charpente et de l'enveloppe d'une halle de tennis sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds pour le développement durable.**

Monsieur Schilt.

**M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine:** – Ce n'est pas seulement le déplacement des mots «en bois» qu'il faut voir. La commission suggérait que pour le même prix, on fasse aussi l'enveloppe de la halle de tennis en bois. Or, l'amendement, tel que déposé, n'est plus conforme à la réalité. Maintenant qu'on a pu le calculer, le coût du revêtement des façades en lames de mélèze se situerait entre Fr. 13'000.– et Fr. 15'000.–. Il me semble que, comme le dit M<sup>me</sup> Bergmann, l'amendement de la commission n'a plus beaucoup de sens.

**Le président:** – Oui, je crois que c'est bien ainsi que nous l'avons compris. Je vais vous faire voter sur l'amendement de M. Santschi. Il s'agit d'une augmentation de Fr. 15'000.– pour la réalisation du revêtement des façades en lames de mélèze, portant le montant total de cet objet à Fr. 465'000.–.

*Amendement*

**Fr. 465'000.– pour la construction d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise, dont Fr. 15'000.– en vue de la réalisation du revêtement des façades en lames de mélèze, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds pour le développement durable.**

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une très bonne majorité, vous avez accepté l'amendement de M. Santschi.

Conclusion N° 3: d'approuver le prélèvement des sommes suivantes sur le Fonds pour le développement durable, dont deux ont été amendées, c'est-à-dire la diminution de



Fr. 206'000.– pour la rénovation de l'édicule et l'augmentation de Fr. 15'000.– pour les lames en mélèze de la halle de tennis.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une très nette majorité, vous avez accepté la conclusion N° 3 amendée.

Je vous fais voter maintenant sur l'ensemble des conclusions amendées du préavis.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une très bonne majorité, vous avez accepté les conclusions amendées de ce préavis.

### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2003/37 de la Municipalité, du 31 juillet 2003;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine de l'éducation;
2. d'approuver l'ajout des articles suivants dans le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19 avril 2001:

Article premier

A

- g) le développement du sport ouvert urbain et de la culture comme facteur d'intégration;
  - r) des actions visant à éduquer enfants et parents à apprendre à préserver la santé physique et psychique de l'enfant et de l'adolescent;
  - s) des mesures permettant une meilleure intégration sociale par le biais de la formation et de l'accès à la formation;
  - t) des mesures visant à encourager la participation citoyenne et artistique des jeunes en ville;
3. d'approuver le prélèvement des sommes suivantes sur le Fonds pour le développement durable:
    - Fr. 120'000.– pour équiper toutes les écoles de déchetteries éducatives (12 établissements);
    - Fr. 70'000.– pour l'engagement d'un éducateur-animateur en sports urbains;
    - Fr. 120'000.– pour le projet «Arrondis et couleurs sur la ville»;
    - Fr. 520'000.– pour l'extension de la garderie «La Chenille»;

- Fr. 48'000.– pour le financement des ateliers santé;
- Fr. 60'000.– pour le projet de la prévention primaire et secondaire du suicide;
- Fr. 65'000.– pour le projet de la prévention secondaire et tertiaire de l'obésité infantile;
- Fr. 183'000.– à l'étude pour les cours de formation des parents allophones;
- Fr. 28'000.– pour la réalisation des Conseils d'enfants;
- Fr. 195'000.– pour le projet de certification des forêts lausannoises, les subventions attendues étant reversées au Fonds pour le développement durable;
- Fr. 280'000.– pour le projet de passage pour les batraciens et autres animaux, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds pour le développement durable;
- Fr. 296'000.– pour le réaménagement du «parc aux biches» de Sauvabelin;
- Fr. 465'000.– pour la construction d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise, dont Fr. 15'000.– en vue de la réalisation du revêtement des façades en lames de mélèze, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds pour le développement durable.

**Le président:** – Il est 20 h 00 et je vous propose d'interrompre cette première partie de notre séance, afin de nous permettre de nous restaurer. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 30. Bon appétit!

La séance est levée à 20 h 00.

*Le rédacteur*

Jean-Gabriel Lathion  
Lausanne

*Composition*

Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16